République Islamique de Mauritanie

◦ ◦ • • • ◦ ◦

Honneur-Fraternité-Justice

◦ ◦ • • • ◦ ◦

CENTRE MAURITANIEN D'ANALYSE DE POLITIQUES (CMAP)

Eléments d'analyses de la croissance économique en Mauritanie

Nouakchott, Août 2005

Sommaire

Liste des tableux et Graphiques

ABREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfice Industriel et Commerciaux
CA	Chiffres d'Affaires
CAIE	Centrale d'achat d'intrants de l'élevage
CAPEC	Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte la contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Confédération Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFAA	Country Financial Accountability Assessment (L'Evaluation de la gestion des finances publiques et des pratiques de la comptabilité du secteur privé)
CMAP	Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques
CNUCED	Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement
CPB	Casier pilote de Boghé
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DFI	Droit fiscal à l'importation
EMEA	L'enquête agricole auprés des ménages et exploitants agricoles
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brut du Capital Fixe
FNT	Fédération Nationale du Transport
GASP	Groupe d'Analyse et Suivi de la Pauvreté
IDE	Investissement Direct Etranger
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
IMF	Fond Monétaire International
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et de Pêches
IPC	Indice des prix à la consommation
ITS	Impôt sur le Travail et le Salaire
MCAT	Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme
MCE	Marché de Change Elargi
MEMAU	Modèle Economique pour la Mauritanie
MF	Ministère des Finances
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et Télécommunications
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMRG	Office National de Recherche Géologiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pêche
PAC	Pêche Artisanale et Côtière
PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASA	Programme Ajustement Structurel Agricole

PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unis du Développement
PPG	Périmètre pilote du Gorgol
PRCSP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRISM	Projet de Renforcement Institutionnelle du Secteur Minier
RIM	République Islamique de la Mauritanie
RONC	Rapport d'observation des normes et codes
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
SNIM	Société nationale d'Industrie Minière
SPOT	Marché au comptant
TC	Taxe sur le Chiffre d'Affaire
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UIT	Union International des Télécoms
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCACEM	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
UNCOPAM	Union Nationale des Coopératives de Crédit à la Pêche Artisanale de Mauritanie
VA	Valeur Ajoutée
VAN	Valeur actualisée nette
WTI	West Texas intermediate
ZEE	Zone Economique Exclusive

Avant propos

Je me réjouis, de vous présenter, au nom de l'ensemble des experts du CMAP et des experts nationaux qui ont participé à cet exercice un document sur les sources de croissance économique en Mauritanie. Ce faisant nous sommes bien conscients des limites de ce travail non seulement en raison du caractère parcellaire des données statistiquement fiables sur la question mais des difficultés méthodologiques pour la réalisation d'un document qui se veut à la fois global et synthétique.

Mais le mérite d'une telle démarche aura été de concevoir grâce à une expertise uniquement nationale un document rétrospectif abordant l'évolution de l'économie du pays sur une trentaine d'années tout en s'efforçant de dégager, à partir d'une analyse critique, une vision prospective.

Ainsi a-t-il été question notamment de l'évolution récente de l'économie mauritanienne, des déterminants de la croissance, de la productivité totale des facteurs, du chômage, des inégalités et la pauvreté, des secteurs porteurs de la croissance, des politiques macroéconomiques et sectorielles qui la soutiennent et ses perspectives à moyen et long terme. L'étude aborde également des domaines plus transversaux tels que les aspects institutionnels qui pourraient favoriser la croissance.

Les lacunes et imperfections mises à part, ce travail désormais à la disposition des chercheurs, observateurs et décideurs, contribuera, je l'espère, à mieux faire comprendre les ressorts de l'économie mauritanienne à la faveur des mutations qui s'annoncent avec l'exploitation de gisements pétroliers et miniers et au moment où notre pays entame la phase II du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

El hassene Ould Zein

I. INTRODUCTION

Les réformes macroéconomiques, structurelles et sociales mises en œuvre depuis 1985 ont permis à l'économie mauritanienne de retrouver le sentier de la croissance. En effet, sur la période 1992-2003, la croissance réelle s'est située en moyenne à 4,4% (contre –0,5% sur la décennie précédente) se traduisant par une croissance moyenne sur la période du produit intérieur brut par tête de 16,7%. Cette évolution a permis une réduction de l'incidence de la pauvreté qui est passée de 56,6% en 1990 à 46,7%. Toutefois, ce niveau de prévalence de la pauvreté et la quasi-stabilité du stock des pauvres sur la décennie restent préoccupants. Ceci a amené le Gouvernement à se fixer comme objectif dans sa stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2001-2015, une croissance économique moyenne autour de 7%. En effet, les estimations faites sur la base des données de l'EPCV 2000 montrent que le taux minimum de croissance permettant de réduire le nombre de pauvres, sans amélioration de la distribution de richesses, est de 4,4%. D'où l'importance qui lui est accordée dans cette stratégie avec les deux premiers axes portant sur : i) l'accélération de la croissance tirée par le secteur privé et par la demande intérieure, et :ii) son ancrage dans l'environnement des pauvres pour leur permettre de mieux participer en amont au processus de production.

Sur cette période, les équilibres budgétaires ont été restaurés avant de connaître une forte dégradation à partir de 2002. Dans le même temps les infrastructures de base se sont améliorées, la contribution du secteur privé a fortement augmenté et les indicateurs sociaux ont été significativement améliorés. L'augmentation des dépenses publiques au cours de cette dernière période a certes eu des effets négatifs sur les finances publiques et sur l'inflation qui a fortement augmenté sans toutefois altérer la croissance qui est à un niveau semblable à celui observé sur la période précédente.

Malgré les résultats enregistrés, l'analyse montre une forte vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes notamment la baisse de la croissance mondiale affectant la demande extérieure des produits d'exportation, la sécheresse et l'invasion acridienne qui se sont traduites par une forte récession du secteur agricole et une dégradation du stock du cheptel.

En effet, le secteur rural qui recèle de nombreuses potentialités, a vu sa contribution moyenne au PIB passer à 18,5% sur la période 2002 – 2003, contre 20% entre 1990 et 2000. Le secteur de la pêche qui contribuait au PIB à hauteur de 10% environ en 1985 a vu sa part se stabiliser depuis 2000 autour de 5%. Le secteur minier qui représentait dès le début des années de l'indépendance un secteur principal de l'économie nationale n'a contribué à la formation du PIB qu'à hauteur 11,6% en moyenne sur la période 1989-2004 malgré une légère reprise enregistrée depuis 1988.

L'exploitation du pétrole prévue en 2006 offre des opportunités d'une croissance économique globale autour de 12,9% sur la période 2006-2010, soit un taux largement supérieur à l'objectif défini plus haut. Sur cette période la part du secteur pétrolier atteindra le tiers du PIB réel et une part importante des exportations, accentuant ainsi la vulnérabilité de l'économie vis-à-vis des chocs extérieurs.

L'exiguïté du marché intérieur et la faible diversification des exportations constituent un important risque pour l'économie nationale. Pour assurer une croissance économique soutenue à moyen et long termes, dans la perspective d'un développement économique et social durable, il y lieu : (i) de développer le marché intérieur, (ii) d'étendre le marché extérieur en exploitant toutes les opportunités de débouchés offertes au niveau régional et international, (iii) la formation des ressources humaines pour répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs de l'économie, (iv) le renforcement des capacités et la modernisation de l'administration publique qui devra passer d'une administration, de « gestion» à une « administration de mission », d'une administration réactive à une

administration proactive et (v) l'amélioration de l'environnement physique (renforcement des infrastructures) juridique (adaptation de la réglementation et surtout application des textes en vigueur) et administratif (allègement et simplification des procédures) des affaires.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE

L'économie mauritanienne a connu au cours des trois dernières décennies une évolution contrastée. Au début des années 1970, les sécheresses successives et l'exode rural qui en a découlé ont eu des effets négatifs sur l'économie malgré le bon comportement du secteur minier. La fin des années 1970 et le début des années 1980 ont été caractérisés par l'implication de la Mauritanie dans un conflit régional et l'adoption de politiques économiques inappropriées, ce qui s'est traduit par une faible croissance économique, un déséquilibre de la balance des paiements et des déficits publics insoutenables à long terme. C'est dans ce contexte qu'au milieu des années 1980, des réformes visant à rétablir les principaux équilibres macro-économiques et améliorer la compétitivité ont été mises en œuvre et appuyées par une série de programmes économiques. Ainsi, différentes réformes ont été introduites pour améliorer le rendement de la fiscalité, créer un climat favorable à l'épargne et à l'investissement, améliorer la compétitivité et promouvoir la croissance.

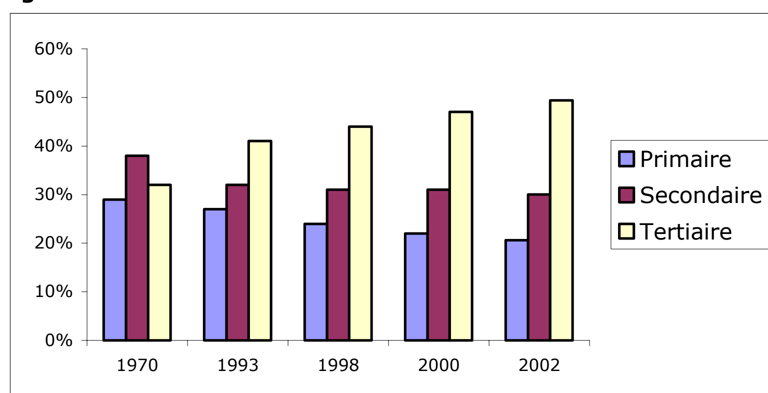
II.1. LES PRINCIPAUX AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES

II.1.1.Le Produit intérieur brut

Le PIB a enregistré une croissance moyenne de 3,2% sur la période 1970 – 2003, malgré une forte instabilité dans le années 70 et de faibles performances durant les années 80. Au cours des trois dernières années le taux de croissance du PIB a été en moyenne de 4,57%.

L'évolution de la structure du PIB, ces dernières années, s'est traduite par une baisse de la contribution du secteur primaire, notamment en raison des importants chocs climatiques que le pays a connus. En revanche, la contribution du secteur tertiaire est en nette hausse alors que celle du secondaire est quasi stable depuis 20 ans. En moyenne, la contribution du secteur tertiaire à la croissance réelle du PIB a été de 46% sur la période allant de 1980 à 2003, alors que celle du primaire est passée de 26% en 1980 à 20 % en 2003. L'augmentation de la part du tertiaire est due, en particulier, à la hausse du poids des secteurs de télécommunications - suite notamment à l'ouverture des télécommunications aux capitaux étrangers et à l'introduction du cellulaire - et du transport. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation du poids du tertiaire au PIB, dans la mesure où sa part passe de 32% en 1970 à 41% en 1993 et 49% en 2002, alors que la part du primaire est passée de 29% en 1970 à 20% en 2002 et un peu plus de 18% en 2004. Cette baisse s'explique par la vulnérabilité du secteur agricole aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles (Criquets, oiseaux granivores…).

Figure 1 : Evolution de la structure du PIB entre 1970 et 2002



Source : World Development Indicators

II.1.2. La consommation

En Mauritanie, la consommation absorbe une très forte part des ressources. Jusqu'en 2000 la quasi totalité du PIB était consommée et à partir de 2001, le rapport consommation/PIB passe de 104% en 2001 à 110% en 2002. Cette forte consommation est due d'une part à une forte et stable consommation publique (autour de 24%) et une consommation des ménages importante et en constante augmentation, passant de 75% en 1998 à pratiquement 86% en 2002. cette forte consommation s'est traduite par une faible épargne locale et donc un recours important aux ressources extérieures pour financer l'investissement.

Tableau 1 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée

Emplois en % du PIB	1998	1999	2000	2001	2002
Consommation	97,6%	96,3%	99,9%	104,2%	110,0%
Publique	22,4%	24,5%	25,4%	25,4%	24,2%
Privée	75,2%	71,8%	74,5%	78,7%	85,8%
Investissement	14,7%	13,7%	13,5%	14,5%	15,2%
Imports	47,6%	42,3%	48,6%	53,2%	59,4%
Exports	35,3%	32,3%	35,2%	34,5%	34,2%

Source ONS[1]

II.1.3.L'investissement : une évolution en dents de scie

En Mauritanie, l'investissement, mesuré par la formation brute de capital fixe, est passé par trois phases:

i. une première phase allant de 1985 à 1988 où il a représenté un peu plus de 28% du PIB, ce qui était largement supérieur aux niveaux observés dans les pays voisins ;
ii. une deuxième phase allant de 1989 à 1999 où il a été en moyenne de 19%, ce qui est mieux que le Sénégal et moins bien que le Burkina Faso et le Mali ;
iii. Enfin une troisième période commençant en 2000 où il est allé au delà de 30%.

Tableau 2 : Evolution de la FBCF, pays africains

	1990	1993	1995	2000	2001	2002
Mauritanie	20,0	20,7	19,3	30,6	33,1	31,5
Burkina Faso	17,4	17,0	22,2	22,7	19,1	18,3
Cote d'Ivoire	8,5	9,3	13,7	11,0	9,7	11,3
Ghana	14,4	23,8	21,1	23,1	27,1	18,8
Kenya	16,2	16,9	17,1	14,6	14,1	13,1
Mali	23,0	21,8	22,9	22,5	27,2	20,3
Niger	11,4	6,8	7,0	10,5	11,3	12,6
Sénégal	12,9	13,5	14,7	17,3	17,8	19,4

Source : World Development indicators

Le niveau d'investissement au cours de la première période est la résultante de la politique de réformes engagée à partir de la fin 1984 qui s'est traduite par une plus forte participation du secteur privé à l'économie nationale. Les résultats observés lors de la deuxième période sont probablement dus aux effets de la seconde guerre du golf, alors que ceux observés durant la troisième phase résultent de la conjugaison de l'augmentation de l'investissement public (en particulier au cours de la période 2000-2002 avec un poids moyen de 8,7%) et de l'augmentation de l'investissement direct étranger (IDE).

II.1.3.1. **L'investissement direct étranger :** une forte augmentation ces dernières années

L'expérience internationale a montré que les IDE jouent un rôle important en matière de croissance économique, notamment à travers les transferts de technologie qui les accompagne généralement. Ceci a été confirmé récemment[2] pour le continent par une

1 Le PIB est calculé avec la nouvelle méthode alors que les emplois sont calculés selon l'ancienne approche

2 Nazaire FOTSO NDEFO, IMPACT DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS SUR LA CROISSANCE : Quelques résultats sur les pays africains au sud du Sahara, Août 2003, BEAC.

étude portant sur l'Afrique subsaharienne, laquelle a également indiqué que sur l'ensemble de cette région, il n'y a ni éviction ni complémentarité entre les IDE et les investissements domestiques.

Bien que durant les dernières années, les investissements directs étrangers dans le monde ont connu un essor remarquable, atteignant un record historique de 1388 milliards de dollars en 2000, la part de l'Afrique n'a pas connu une amélioration significative. Cette part est de 2%, alors que l'Europe reçoit plus de 50%, les USA environ 14,4% et les pays Asiatiques se partagent 14,3% dont 6,5% pour la seule Chine.

La part de la Mauritanie, bien que très faible, est en nette progression, passant de 0,4% en 2000 à 1,3% des IDE à destination de l'Afrique en 2003. Durant cette période, les flux d'investissements étrangers à destination de la Mauritanie ont plus que doublé, progressant en moyenne de 69,5% par an pour atteindre 214 millions de dollars en 2003, ces flux représentaient environ 0,33% du produit intérieur brut entre 1970 et 1990 contre 0,15% au Mali et 0,58% au Sénégal.

En terme de stock, les investissements directs étrangers en Mauritanie sont passés de 39 millions de dollars en 1985 à 562 millions en 2003. Entre 1985 et 2000, ce stock a augmenté de 8,8% en rythme annuel moyen alors que sur la période 2000 – 2003 il a progressé en moyenne de 59,3%.

Cette évolution des IDE en Mauritanie s'explique principalement par :

- L'apparition d'un secteur pétrolier attirant, en moyenne, 89% des IDE entrant, entre 2000 et 2003,
- La réforme du cadre légal et réglementaire du secteur minier conjugué au potentiel minier du pays (fer, cuivre, phosphate, or, etc.).
- La privatisation du secteur des télécommunications à partir de 2001, ouvrant le capital aux opérateurs étrangers (marocains et tunisiens). Les investissements dans ce secteur ont représenté entre 2 et 4% du PIB entre 2000 et 2003, avec un niveau record en 2001.

Tableau 3 : Entrée des IDE en Mauritanie et dans d'autres pays africains, 1970 - 2003

	1970-80	1980-90	2000	2001	2002	2003
Mauritanie, millions $	-1,26	8,2	40,1	92,2	117,6	214
Secteur pétrolier			33,5	77,8	109,9	204,5
Secteur non pétrolier	-1,26	8,2	6,6	14,4	7,7	9,5
IDE en % PIB	-0,75%	1,08%	4,2	9,3	11,9	19,0
IDE par habitant en $	-1,63	4,89	15,9	35,6	44,3	78
Sénégal, millions $	13,64	11,47	62	39	54	78
IDE en % PIB	0,84%	0,32%	1,4	0,8	1,1	1,2
IDE par habitant, $	2,82	1,63	6,5	4,0	5,4	7,7
Mali, millions $	1,65	1,64	78	104	102	129
IDE en % PIB	0,18%	0,13%	2,9	3,4	3,1	3,1
IDE par habitant, $	0,24	0,23	7,8	10,2	9,7	12,1
Guinée Equ., millions $		5,35	109	931	323	1 431
IDE en % PIB		4%	8,9	52,4	15,0	49,9
IDE par habitant en $		15,2	229,7	1910,5	644,1	2 773,3

Source : CNUCED/Databaseworldbank/IMF/nos Calculs

Cependant, le développement des IDE en Mauritanie fait face aux contraintes suivantes :

- La faiblesse de la demande intérieure :
  - pour une population estimée, en 2003, à 2,7 millions d'habitants, la Mauritanie constitue un marché très étroit, comparativement aux pays africains attirant plus d'IDE comme le Nigeria, l'Afrique du Sud ou le Maroc.

- Le faible niveau du revenu moyen (pouvoir d'achat) ;
- La vulnérabilité de l'économie : insuffisante diversification de l'économie nationale (deux ou trois produits exportés),
- Le manque d'infrastructures limitant les possibilités de délocalisation/décentralisation,
- L'absence d'une main d'œuvre qualifiée et adaptée aux exigences de la concurrence mondiale,
- le coûts de production (électricité, salaire) relativement élevés (voir coût des facteurs),
- La lourdeur administrative, nécessitant environ onze procédures administratives correspondant à soixante treize (73) jours et engendrant un coût moyen représentant 109,7% du revenu national brut par habitant.

Pour mieux attirer les investissements directs étrangers, le pays devra :

- Améliorer la gouvernance des affaires dans une optique de la promotion de l'investissement étranger direct,
- Adopter une approche ciblée, en plus des infrastructures, sur les questions relatives à la gouvernance qui intéressent les investisseurs pour leur donner plus de confiance et de garanties,
- Simplifier davantage les procédures afin d'alléger les coûts liés à la création d'une affaire,
- Maintenir les acquis en terme de coopération sous-régionale en essayant d'élargir le spectre à d'autres pays de la sous région.

II.1.4.L'épargne

Tableau 4 : Evolution de l'épargne intérieure brute en % du PIB

	1990	1993	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne 1990-2002
Mauritanie	4,9	4,7	7,9	5,1	5,9	15,2	11,8	2,5	8,1
Burkina Faso	5,2	5,2	9,9	11,6	8,1	6,5	5,1	4,8	7,1
Cote d'Ivoire	11,3	13,3	22,8	19,7	21,3	17,6	19,6	28,3	18,7
Ghana	5,5	6,0	4,2	10,3	3,5	5,6	7,0	7,4	7,3
Kenya	14,4	23,8	7,9	9,3	10,2	5,7	5,5	10,4	12,6
Mali	6,4	6,4	10,0	10,4	9,5	9,9	10,4	12,0	8,3
Niger	1,2	3,9	3,2	2,7	3,7	3,3	4,1	4,2	3,0
Sénégal	8,9	7,7	11,2	13,1	13,5	8,6	8,6	9,9	10,3

Source : World Development indicators

Sur la période 1990-2002, l'épargne moyenne a été de 8.1% du PIB. Cette moyenne cache une forte baisse au cours des dernières années, puisqu'en 2002 elle a été de 2,5% contre 11,8% en 2001 et 15,2% en 2000.

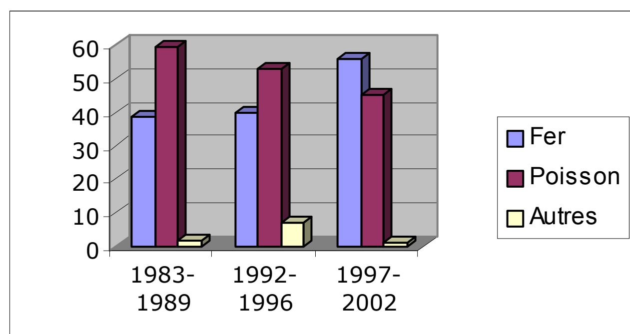
Le tableau précédent montre que le niveau d'épargne en Mauritanie est en deçà de la cote d'ivoire et du Sénégal tout en étant proche du Mali. La faiblesse de l'épargne nationale constitue une contrainte majeure pour le développement économique. L'écart observé entre épargne et investissement est très important. Cette situation se traduit par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment de l'aide publique au développement pour financer l'investissement.

II.1.5. Les exportations

Les exportations en Mauritanie représentent environ 34% du PIB en 2002. Cette part n'a pas beaucoup évoluée dans le temps puisqu'elle était de 29% en 1970 et 37% en 2000. Elles sont constituées essentiellement du minerai de fer et du poisson. La structure des exportations a suivi l'évolution du cours du fer et la situation du secteur des pêches. La part du fer dans les exportations a constamment baissé entre 1980 et 1989, passant de 76,9% à 39,4%. Durant la période allant de 1986 à 1989, cette part a été en deçà de 40%. A partir de 1990, et notamment en raison de la crise du secteur des pêches, cette part s'est mise à augmenter pour dépasser 50% à partir de 1997. Le manque de diversification des exportations constitue un important risque pour l'économie nationale

qui demeure vulnérable au moindre choc extérieur. Cette forte vulnérabilité devra s'accentuer au cours des prochaines années avec le poids que le secteur pétrolier est appelé à occuper dans les exportations.

Figure 2 : Evolution de la structure des exportations



II.1.6. Les importations

Les importations quant à elles ont connu une forte augmentation ces dernières années passant de 47% du PIB en 1998 à 59% en 2002. L'augmentation est due en grande partie à l'augmentation de la consommation privée, ce qui pourrait être le signe d'une faible compétitivité de l'économie voire l'absence d'une production locale pour faire face à la croissance de la demande intérieure.

II.1.7. Le Revenu national

Tableau 5 : Evolution du PNB par tête en Mauritanie et dans certains pays africains (Dollars de 1995)

Pays	1970	1980	1990	1993	1995	1997	1999	2001	2003
Mauritanie	405	374	304	322	335	337	348	360	374
Burkina Faso	162	181	197	208	210	227	232	238	253
Cote d'Ivoire	811	890	595	551	581	644	654	616	573
Ghana	289	236	209	222	225	233	243	255	269
Kenya	229	346	360	326	343	354	351	342	338
Mali	191	230	191	192	192	201	220	230	252
Niger	324	269	192	171	168	169	174	172	177
Sénégal	460	403	412	382	392	417	437	464	478

Source : African Development Indicators

L'examen de l'évolution du PNB par tête montre qu'en Mauritanie celui-ci a fortement baissé entre 1970 et 1990. A partir du début des années 1990 il a entamé une légère progression pour retrouver, en 2003, son niveau des années 1980. Cette évolution est semblable à celle observée dans la plupart des pays de la région, à l'exception notable de la Côte d'Ivoire qui a vu son PNB par tête baisser au début des années 2000.

Sur la période 1990-1999, le PNB par tête a augmenté de 1,5%, soit un peu moins que celui du Burkina Faso et du Ghana (1,8 et 1,69) et beaucoup mieux que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Kenya et le Niger (respectivement 1,05, 0,6, -0,3 et –1,09). Cette évolution du PNB par tête en Mauritanie est légèrement supérieure à la baisse de la pauvreté sur la période (9,9), ce qui signifierait que la distribution des revenus était moins favorable aux pauvres.

II.2. La pauvreté

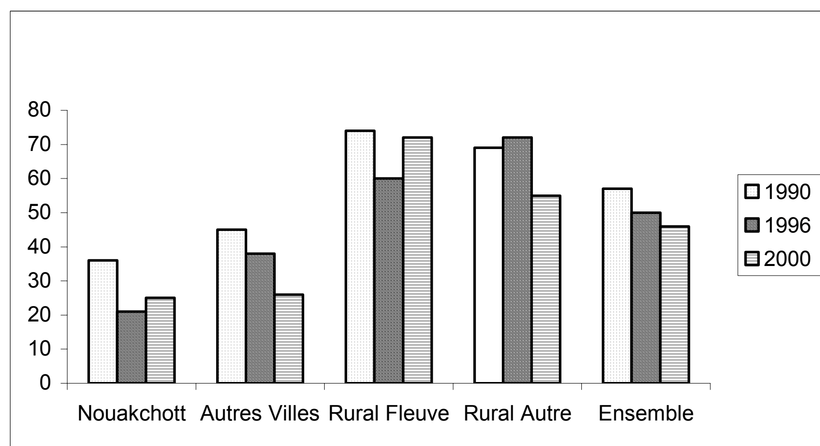
II.2.1. Etat de la pauvreté

Selon les résultats de l'EPCV 2000, 46,7% des mauritaniens vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 25,4% en milieu urbain contre 61,2% en milieu rural.
L'analyse selon le groupe socioéconomique montre que 70,5% des indépendants agricoles sont pauvres, 48,3% des personnes ont un chef de ménage chômeur et 42,3% ont un chef de ménage inactif. Les groupes socioéconomiques les moins touchés sont les salariés. Cependant, la partition de ce groupe en salariés du secteur public et salariés du secteur privé montre que la pauvreté est plus répandue dans le dernier groupe. En effet, 27,1% des ménages dont le chef est salarié du secteur privé sont pauvres, alors que ce pourcentage est de 18,6% pour les salariés du secteur public.

II.2.2.Pauvreté, croissance et inégalité

Les différentes enquêtes menées au cours de la dernière décennie indiquent que la pauvreté a constamment reculé en Mauritanie. Cependant, la baisse des niveaux de pauvreté n'a pas été uniforme sur le territoire national. Seul le milieu urbain autre que Nouakchott a connu une baisse de l'incidence de la pauvreté quelle que soit l'année de l'enquête. A Nouakchott et dans les zones rurales de la vallée du Fleuve la pauvreté a reculé entre 1990 et 1996 et augmenté entre 1996 et 2000, alors que pour le reste du milieu rural on observe une situation inverse puisque la pauvreté a augmenté entre 1990 et 1996, puis baissé significativement entre 1996 et 2000. Il est important de noter que le recul de la pauvreté en termes relatifs ne s'est pas accompagné d'une baisse du nombre de personnes pauvres. En revanche, les indicateurs P_1 et P_2 mesurant la gravité de celle-ci ont constamment baissé indiquant une amélioration de la situation des pauvres au cours de la dernière décennie.

Figure 3 : Evolution de la pauvreté entre 1990 et 2000



Le recul de la pauvreté observé au cours de la dernière décennie est principalement dû à la croissance économique (1996 - 2000) et/ou les changements dans la redistribution des revenus (1990-1996). Le changement temporel des différentes mesures de la pauvreté pourrait donc être décomposé en un effet croissance et un effet inégalité. Cette décomposition vise donc à mesurer la contribution de la croissance et de la redistribution (inégalité) dans la variation de la pauvreté ΔP_0. Les méthodes de décomposition de Datt et Ravallion (92) et de Kakwani (97) sont les méthodes les plus utilisées dans la littérature économique pour isoler le poids de chacun des effets susmentionnés. Les résultats de la décomposition montre que l'amélioration de la situation des pauvres pour

la période 1996-2000 est plutôt due à la croissance (mesurée par l'augmentation de la dépense moyenne par tête).

Tableau 6 : Décomposition temporelle de la pauvreté : effets croissance inégalité

Méthode	Niveau	Variation de P_0	Effet croissance	Effet inégalité	Résidu
	National	-3.3%	-4.8%	1.3%	0.2%
	Urbain	-2.9%	-4.3%	1.4%	-0.1%
Ravallion	Rural	-6.1%	-10.9%	1.9%	2.9%
	National	-3.3%	-4.7%	1.4%	0.0%
	Urbain	-2.9%	-4.3%	1.4%	0.0%
Kakwani	Rural	-6.1%	-9.5%	3.4%	0.0%

Source : Rapport GASP, CMAP-CDHLCPI, 2003

Il apparaît selon cette décomposition que quel que soit le milieu de résidence, la croissance a contribué clairement à la réduction de la pauvreté, alors qu'en revanche les changements dans la distribution ont détérioré la situation. Au niveau national, un peu moins de 30% des effets de la croissance a été rongé par l'augmentation de l'inégalité, alors qu'en milieu urbain les effets négatifs de l'inégalité dépassent 30% des effets de croissance. Ces résultats indiquent que les schémas de réduction de la pauvreté en Mauritanie entre 1990 et 1996 et entre 1996 et 2000 sont différents. Au cours de la première période, la réduction de la pauvreté est essentiellement due à la baisse de l'inégalité[3], même si la croissance a eu un effet positif, alors que pour la période 1996-2000 la réduction de la pauvreté est entièrement due à l'effet de la croissance, l'inégalité jouant d'ailleurs un rôle plutôt négatif.

II.2.3. Emploi

Les premiers résultats de l'EPCV-2004 indiquent que la population en âge d'activité (15-65 ans) est estimée à 54,2% de l'ensemble de la population. Sur cette population 59% sont actifs avec de fortes disparités entre hommes et femmes. Le taux d'activité se situe à 82,2% pour la population masculine alors qu'il est seulement de 38,5% pour les femmes. Les taux d'activité les plus élevés sont observés pour les femmes âgées de 15 à 29 ans et pour les hommes de 30 à 49 ans, respectivement 42,6% et 95,7%. Ce décalage entre les deux sexes serait en partie dû à une plus longue scolarisation des hommes comparés aux femmes et surtout à l'écart historique, entre les filles et garçons, dans la scolarisation. L'observation selon le milieu montre que le taux d'activité est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (60,2% contre 58,1%). Cette différence est la conséquence d'une plus forte activité des femmes en milieu urbain. Seules 35,8% des femmes rurales sont actives contre 42,4% des femmes urbaine, alors que pour les hommes on observe l'inverse (84,9% des ruraux sont actifs contre 79,7% des urbains).

L'évolution du chômage entre 2000 et 2004 montre une légère dégradation de la situation. Entre ces deux dates le taux de chômage est passé de 28,9% en 2000 à 32,5% en 2004. Cette dégradation du niveau du chômage a touché uniquement les femmes. En effet, le taux de chômage des femmes est passé de 33,9% en 2000 à 46,9% en 2004, alors que dans le même temps celui des hommes a reculé de 25,7% en 2000 à 24,8% en 2004.

L'examen de la structure de la population au chômage montre clairement que c'est la population jeune qui subit ce phénomène. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Environ deux jeunes femmes âgées entre 15 et 25 ans sur trois (69,0%) sont au chômage et plus de un homme sur deux de cette même tranche d'âge est dans la même situation. La catégorie 50-64 ans affiche un

[3] J.P. Lachaud, les déterminants de la réduction de la pauvreté et l'inégalité en Mauritanie.

taux de chômage relativement faible, de 6,0% chez les hommes et 5,3% chez les femmes.

Tableau 7 : Evolution du chômage et du taux d'activité entre 2000 et 2004

	Taux d'activité			Taux de chômage		
Milieu	Homme	Femme	ensemble	Homme	Femme	ensemble
Urbain	80.3	42.7	59.8	27.3	46.3	35.4
Rural	83.6	36.3	51.5	20.8	45.1	30.2
Groupe d'âge						
15-24	71.4	43.2		50.8	69.0	
25-39	95.5	38.4		8.2	25.5	
40-49	84.0	28.1		5.4	10.0	
50-65	61.3	9.0		6.0	5.3	
Ensemble du pays 2004	81.9	39.1	59.2	24.8	46.9	31.2
Ensemble du pays 2000	78,6	42,7	59,4	25,7	33,9	28,9

Source : EPCV 2000 et EPCV 2004

En milieu urbain : selon cette analyse avec l'âge, le risque de se retrouver au chômage se réduit, toutes choses égales par ailleurs. Les personnes appartenant aux tranches d'âges 30-39ans et 40-65 ans ont un risque d'être au chômage de 63% et 83% plus faible que les personnes âgées de 15 à 29 ans. Par ailleurs, le risque pour une femme d'être au chômage est 1.5 fois celui d'un homme. Comme on pouvait s'y attendre le risque d'être au chômage diminue avec le niveau d'instruction sauf pour le secondaire. Enfin, selon le quintile de pauvreté, toutes choses égales par ailleurs, c'est les plus pauvres (premier quintile) qui sont le plus exposés aux chômage. Le risque de se trouver au chômage se réduit de 22% pour les individus du 2ème quintile, de 28% pour ceux du 3ème et 4ème quintile de 36% pour les plus riches (5ème quintile) relativement aux plus pauvres (1er quintile).

En milieu Rural : à la différence du milieu urbain, l'effet quintile de pauvreté est inversé, c'est les plus pauvres (1er quintile) qui sont le moins exposés au chômage. Pour le reste la tendance est identique à ce qui est observé en milieu urbain.

II.3. La compétitivité[4]

II.3.1. Les coûts des facteurs[5]

La productivité moyenne par unité de travail[6], a fortement progressé en moyenne de 7,5% entre 1993 et 2003, pour atteindre un niveau moyen de 33 502 ouguiyas par mois et par travailleur en 2003. En dépit de cette forte augmentation, ce niveau reste inférieur de plus de 70% à la productivité moyenne observée au Sénégal en 2002 et 2003. Par contre, la productivité moyenne du travail en Mauritanie reste plus élevée, d'au moins 37%, que celle observée au Mali en 2002 et 2003.

4 Voir également la section III.1 plus bas
5 Pour ce qui est du taux d'intérêt voir section III.1
6 Rapport du produit intérieur brut courant à la population active occupée

Tableau 8: Coût unitaire du travail, 1993-2003

	1993-96	1997-00	2000-03
Variations en %			
Salaire nominal (moyen mensuel)	2,2	4,4	6,4
PIB nominal	10,3	10,7	9,4
Productivité moyenne du travail	7,8	7,8	5,1
Taux de change moyen ($/UM)	13,0	15,0	6,1
Coût unitaire du travail			
En ouguiya	-5,2	-3,1	1,2
En dollar	-14,1	-15,7	-4,3

Source : World Bank database/IMF/BCM/ nos calculs

Le salaire moyen mensuel[7], a évolué en moyenne de 3,7% entre 1992 et 2004, à 37900 ouguiya en fin 2004. Ce salaire moyen a fortement augmenté entre 2000 et 2003 suite aux valorisations successives des salaires. Le SMIG, salaire minimum interprofessionnel garanti est passé de 4312 ouguiya en 1981 à plus de 19000 en 2004, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 11%. Comparé aux pays voisins, en 2004, le niveau du salaire minimum serait d'environ 74 $ en Mauritanie contre 47 $ au Mali et 93 $ au Sénégal.

Le coût unitaire du travail[8], sur la période, a baissé en moyenne de 3,6% par an. La comparaison des coûts unitaires du travail entre la Mauritanie et le Mali révèle que ceux-ci sont de 22% plus important en Mauritanie, en dépit de la position géographique enclavée du Mali. Jusqu'en 2001 le coût unitaire du travail était plus important au Sénégal (+16%) qu'en en Mauritanie, mais depuis lors la tendance s'est inversée (+ 12% en Mauritanie).

Tableau 9: Ratio Coût unitaire du travail Mauritanie/pays voisins[9]

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Mauritanie	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Mali	1,23	1,27	1,26	1,22	1,36	1,69
Sénégal	0,94	0,93	0,91	1,12	1,24	1,49

Source : World Bank database/Afristat/nos calculs

L'analyse des coûts des facteurs de production (Communication et électricité), en comparaison avec le Mali et le Sénégal, deux pays voisins à économie comparables indique un avantage relatif en faveur de la Mauritanie. Entre 1996 et 2002, la communication téléphonique était plus élevée respectivement de 80% et 23% par rapport au Mali et au Sénégal. Avec la libéralisation du secteur des télécommunications en Mauritanie, les coûts de communication ont baissé. En effet, en 2004, le coût moyen d'une communication locale en Mauritanie est de 33% supérieur à une communication locale au Mali mais de 67% inférieur à une communication locale au Sénégal. En revanche, le coût d'une unité consommée d'électricité est d'au moins 64% inférieur au niveau observé au Mali et au Sénégal en 2004.

[7] Le salaire moyen mensuel est mesuré par le rapport de la masse salariale sur l'effectif de la fonction publique
[8] Salaire moyen/productivité du travail
[9] Ratio coût unitaire du travail en Mauritanie sur le coût unitaire du travail dans les deux autres pays

Tableau 3 : coût des facteurs de production

	Mauritanie	Mali	Sénégal
Salaire Minimun ($), 2004	74	47	93
Coût d'un communication locale ($/1mn)	0,04	0,03	0,06
Coût d'éléctricité ($/Kwh)	0,09	0,14	0,10
Fiscalité, 2003			
TVA,	14,0%	20,0%	18,0%
Droits de Douanes (Maximum)	20,0%	25,0%	25,0%

Sources : IMF/Afristat/BCEAO/nos calculs

En terme de compétitivité économique des coûts et facteurs de production, la Mauritanie se situe à un niveau moyen entre le Mali et le Sénégal pour ce qui est des coûts liés au salaire et de communications. Par contre, la Mauritanie présente un avantage comparatif en terme de fiscalité, telle que définie dans les textes et d'énergie (électricité). Mais en terme de capacité de consommation, la taille du marché mauritanien est moins avantageuse que pour les deux autres pays.

II.3.2. La productivité totale des facteurs

La série de stock de capital a été reconstituée à partir d'hypothèses sur le taux d'utilisation du capital, sur le coefficient de capital et sur le taux de dépréciation du capital. La reconstitution de la série a été effectuée en trois étapes (voir annexe 1).

Nous avons ensuite estimé à partir des moindres carrées ordinaires l'équation linéarisée en imposant une restriction sur les paramètres $\alpha+\beta=1$, dans l'hypothèse de rendement d'échelles constants. Cette restriction est effectuée à partir du test de Wald. Cette régression est globalement significative. Les résultats de la régression montrent que la productivité du travail est très importante. La productivité totale des facteurs[10] est elle aussi importante par rapport à ce qui est observée dans la sous région.

lnY = 0.04*lnK + 0.96*lnL + 6.55 (lnA)

Tableau 10: Résultats de la régression

Variable	Coefficient	t-Student	Probabilité
LNSTOCK	0.04	2.22	0.03
LNLABOR	0.96	8.42	0.00
C	6.56	5.31	0.00
R^2	0.98		
Durbin Watson	1.08		

Tableau 11: Le résultat du test de Wald

Wald Test:		
de test	Valeur	Probabilité
Statistique F	0.004	0.9483
Statistique Chi-square	0.004	0.9479

Le test de Wald ne permet pas de rejeter l'hypothèse H_0 de rendements constants

[10] la qualité des données utilisées pour reconstituer le stock de capital nous pousse à relativiser les résultats obtenus dans cette partie.

II.4. EVALUATION DES FACTEURS DE LA CROISSANCE A LONG TERME

II.4.1. Evolution de la croissance

L'économie mauritanienne a évolué de manière irrégulière au cours des dernières décennies. Cette évolution, en dents de scie, est due à la conjonction de plusieurs facteurs internes et externes :

i. Sur la période 1971-1975, la croissance moyenne a été de 0,7% et un écart type de 7.1, ce qui traduit une forte volatilité[11] liée aux années de forte sécheresse,
ii. Une deuxième période allant de 1976 à 1984, où le taux de croissance moyen a été le double de celui de la période précédente et où la volatilité s'est réduite, même si elle reste importante (écart-type du taux de croissance est de 3,95). Cette deuxième période se caractérise tout de même par des taux de croissance négatifs en 1982 et 1984 en raison des sécheresses et des mauvaises options économiques choisies à l'époque,
iii. Une troisième période, correspondant à la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, notamment à travers la mise en place en 1985 du programme d'ajustement structurel, a connu un taux de croissance économique moyen de 2.5% et une forte réduction de la volatilité (écart-type est de 2,26),
iv. Enfin une quatrième période consacrée au renforcement des réformes entamées en 1985 avec un désengagement plus affirmé de l'Etat des secteurs productifs et une plus grande implication du secteur privé a connu un taux de croissance annuel moyen de 4,5% par an et une très faible volatilité (écart-type est de 0,87).

Tableau 12: Evolution comparée de la croissance réelle entre 1970 et 2003

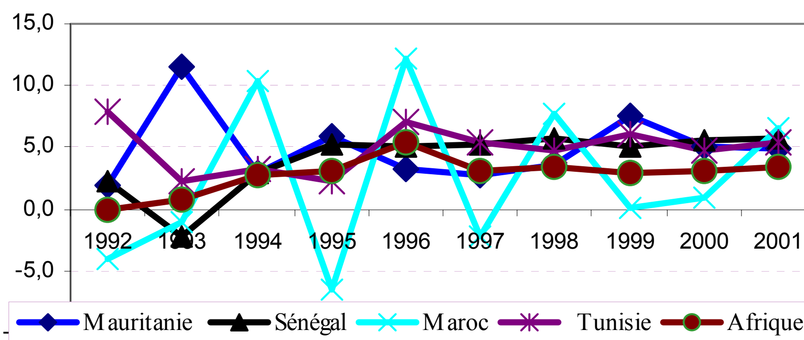
	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2003
Afr.S.Sahara	3,32%	2,37%	2,14%	3,05%
Mali	5,21%	1,85%	3,32%	4,83%
Mauritanie	3,01%	2,33%	3,67%	4,57%
Sénégal	3,08%	2,85%	2,96%	5,22%
Algérie	5,03%	2,82%	1,73%	3,46%

Source : DatabaseworldBank/nos calculs

Le taux de croissance du produit intérieur brut, entre 1970 et 2003, s'est élevé en moyenne à 3,2% marqué par une forte instabilité sur les dix premières années. Cette croissance économique conjuguée à la dynamique de la population sur toute cette période a conduit à une croissance moyenne du produit intérieur brut par tête de 16,7%. Les performances du pays ont été modestes pendant les années 80, avec un taux de croissance moyen de 2,3%. Les performances enregistrées pendant les trois dernières années sont significatives et peu volatiles, avec une croissance moyenne de 4,57%. Le taux de croissance moyen observé en Mauritanie entre 1970 et 2003 reste similaire à ceux observés pour la même période au Sénégal, au Mali et en Algérie.

[11] Volatilité mesurée à travers les écart type de la variable

Figure 4 : Evolution du taux de croissance en Mauritanie et en Afrique sub-saharienne



II.4.2. Les déterminants de la croissance

Les modèles néoclassiques initiaux de Solow (1956) et Swan (1956) montrent l'importance de l'épargne (exogène), de la croissance démographique et des progrès technologiques pour la stabilité des niveaux de revenu et la croissance à long terme. Dans ce cadre « Solow-Swan », les taux d'investissement et la croissance économique affectent la stabilité des niveaux de revenu par habitant et donc déterminent les dynamiques de la croissance à court terme. La croissance à long terme par habitant est déterminée uniquement par le degré des progrès technologiques. Ce cadre est fondé sur l'hypothèse que les écarts internationaux du revenu et de la croissance sont basés sur le comportement de l'épargne et les dynamiques démographiques des pays. Plus le taux d'épargne du pays est élevé, plus le pays est riche, inversement plus le taux de croissance démographique est élevé, plus pauvre est le pays. Les travaux de Mankiw, Romer et Weil (1992) ont testé cette hypothèse dans un cadre « Solow-Swan » élargi au capital humain. Leurs travaux attribuent en revanche un rôle moins important aux progrès techniques.

Dans cette partie, nous allons à la lumière des travaux de Mankiw, Romer et Weil (1992) essayer de voir quels sont les éléments déterminants pour la croissance à long terme. Dans cette optique nous avons fait une régression : le taux de croissance moyen du PIB par tête (période allant de 1970 à 2002) sur le taux d'investissement moyen par tête (gcfr), le PIB par tête en 1970 (inpercapgdp), le taux moyen de croissance de la population (popgr) et le taux brut moyen de scolarisation au primaire (sco), comme mesure du capital humain. Cette régression a été effectuée sur un panel de 29 pays d'Afrique subsaharienne. Les résultats sont les suivants :

$y =$ -2,85+2,9*ln(gfcf)-0,51*ln(inpercapgdp)+0,37*ln(sco)-1*popgr

Tous ces coefficients à l'exception de la constante sont significatifs comme l'indique le tableau ci-dessous

Tableau 13 : résultats de l'estimation sus mentionnée

Variable	Coefficient	t-Statistic	Prob.
ln(gfcf)	2,89	5,3	0,000
ln(inpercapgdp)	-0,51	-2,2	0,041
ln(sco)	0,37	3,2	0,004
Popgr	-1,00	-2,4	0,024
Constante	-2,85	-1,4	0,181
Source : nos calculs		R^2 ajusté=0,67	

Les résultats de cette estimation sont conformes à ce qui a été observé sur d'autres panels dans d'autres contextes[12]. L'investissement (mesuré par la formation brute de capital) et le capital humain (mesuré par le taux brut de scolarisation au primaire) ont des effets positifs sur la croissance du PIB

[12] Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie, Banque Mondiale, mai 2003, Washington DC.

par tête. Par contre, le revenu initial et le taux de croissance de la population pénalisent la croissance (convergence conditionnelle pour le premier et théorie néo-classique pour le second).

Selon cette estimation, le taux moyen de croissance du PIB par tête en Mauritanie sur la période 1970-2002 aurait dû être de 1,34%, contre un taux moyen observé de 0,43%. Ce gap de croissance de 0,91% est perdu en raison de la présence d'autres facteurs qu'ils convient d'identifier.

II.4.2.1. Expliquer la croissance manquante

Tableau 14 : Comparaison de la Mauritanie par rapport à la moyenne de l'échantillon

	Mauritanie	Echantillon
Taux de croissance de la population	2,47	2,64
PIB initial (log)	6,19	6,15
Formation brute de capital fixe	3,13	2,94
Prime moyenne du marché noir (log)	4,3	2,3

La recherche d'une explication de l'écart entre la croissance observée du PIB par tête et la croissance potentielle selon le modèle précédent nous a amené à examiner plusieurs variables susceptibles d'être à l'origine de cet écart. Parmi ces variables on peut citer la stabilité politique, le niveau de corruption, l'ouverture économique, la profondeur financière, la prime du marché noir, etc. Parmi ces variables, seule la dernière a été significative, celle-ci mesure l'écart entre le taux de change officiel et le taux observé sur le marché parallèle.

Les résultats de l'estimation sont les suivants :

$y =$ -1,295+2,72*ln(gfcf)-0,56*ln(inpercapgdp)+0,367*ln(sco)-1,157*popgr-0,16*ln(black)

L'ensemble des coefficients, à l'exception de la constante sont significatifs, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : résultats de l'estimation (avec prime marché noir)

Variable	Coefficient	t-Statistic	Prob.
LNBLACK	-0,160	-1,843	0.0783
LNGCFR	2,717	5,242	0.0000
LNPERCAPGDP	-0,560	-2,517	0.0192
LNSCO	0,367	3,349	0.0028
POPGR	-1,157	-2,908	0.0079
Constante	-1,295	-0.629	0.5357

Source : nos calculs — R^2 ajusté=0,70

Selon cette nouvelle estimation, le taux moyen de croissance du PIB par tête en Mauritanie sur la période 1970-2002 aurait dû être de 0,93%, contre un taux moyen observé de 1,34% selon l'estimation précédente. Ceci signifie que la présence d'une prime de change « Black market premium » a coûté à la Mauritanie un taux de croissance moyen annuel de 0,42%, soit pratiquement l'équivalent de la croissance observée. Il semblerait donc, selon cette estimation que nous étions en mesure de doubler notre taux de croissance annuel moyen en l'absence d'une telle prime, ce qui est loin d'être négligeable. Cette prime semble être pratiquement le double de ce qui est observé pour la moyenne de l'échantillon.

III. Les secteurs porteurs de la croissance

III.1. Le secteur rural

La croissance du secteur rural (agriculture et élevage) demeure fragile compte tenu de sa dépendance des variations climatiques d'une part, et de la faible maîtrise des facteurs de production d'autre part. Sa contribution à la formation du PIB (à prix constant de 1985) a été en moyenne de l'ordre de 20% sur la période 1990-2000 ; elle a baissé en 2002 et 2003 pour atteindre 18,5%.

Bien que La majeure partie des études examinées semble indiquer que la contribution de l'élevage à l'économie nationale est sous estimée, cette contribution est prédominante, puisqu'elle est de l'ordre de 15%. Elle possède, en plus la particularité d'avoir un caractère de redistribution très important, sa valeur ajoutée bénéficiant à une grande partie de la population.

En matière d'emploi et de répartition des revenus, environ 64% de la main d'œuvre nationale est employée au niveau du secteur rural dont ¾ pour l'agriculture et ¼ pour l'élevage. Malgré cette situation, le milieu rural reste caractérisé par un fort taux de sous emploi qui toucherait plus de 50% de la population occupée.

La contribution du secteur au commerce extérieur reste très négative compte tenu du volume important des importations et de la quasi inexistence des exportations. Celles-ci sont limitées aux produits maraîchers et aux exportations d'animaux sur pieds dont le niveau demeure inconnu car non suivi, et ce en dépit de la formulation d'une stratégie en 2001. Cette stratégie vise à tirer partie des avantages offerts par la mondialisation à travers la promotion du secteur privé et le développement des exportations.

L'apport du secteur de l'élevage au budget national est négligeable, les taxes directes et indirectes sur l'ensemble des filières ne représentant que 4% du budget.

III.1.1. Agriculture

III.1.1.1. La production agricole

Tableau 16 : Production agricole en 2002/2003

Filière	Productions annuelles nationales (tonnes)	Importations annuelles (tonnes)	Exportations annuelles (tonnes)
Riz	40000	43000	Pas d'exportation
Autres Céréales	25000	277000	Pas d'exportation
Légumes	74000	NC	475
Dattes	16000	NC	Pas d'exportation

Source : EMEA 2002/2003

Les résultats de l'enquête EMEA (2002/2003) montrent à travers l'évolution des superficies totales mises en culture (en céréales) durant les cinq dernières campagnes agricoles, une diminution continue depuis la campagne 1999/2000 avec une baisse particulièrement importante en 2002/2003 où seulement 109.218 ha ont été mis en culture (soit 44% de baisse par rapport à 2001/2002) ce qui ne représente pas plus de 25% du potentiel total cultivable. La production céréalière nette a été de 77.162 tonnes, ce qui permet de couvrir environ 16% des besoins céréaliers de la Mauritanie. Cette production est bien inférieure à la moyenne enregistrée sur les 10 dernières années, laquelle permettait de couvrir un peu moins du tiers des besoins du pays (tableau 15). Le niveau de production enregistré en 02/03 est le plus faible jamais atteint depuis 1992.

III.1.1.1.1. L'irrigué.

La production de l'irrigué, bien qu'en dessous des valeurs atteintes en 1998 et 1999, affiche une progression significative par rapport aux années 2000 et 2001. Toutefois, l'examen des productions de l'irriguée sur les 10 dernières années indique des fluctuations importantes, témoignage d'une maîtrise bien insuffisante des facteurs de production. La production brute en irrigué représente 74% de la production céréalière totale pour l'année 2002/2003, résultat d'une augmentation des superficies et d'une amélioration générale des rendements, particulièrement au niveau des aménagements privés (4,7t/ha en moyenne). Le riz représente la spéculation dominante (97% de la superficie mise en culture en irrigué) avec 85.611T de paddy produit. Les sous-produits agricoles proviennent essentiellement des cultures irriguées. La production actuelle

d'environ 85.000 tonnes de paddy engendre 127.500 tonnes de paille de riz et 11.000 tonnes de farine.

III.1.1.1.2. Les cultures maraîchères

Les productions en légumes sont en augmentation régulière sur les dix dernières années, avec une moyenne de 56.000 tonnes sur cette période (Tableau 15) et de 74.000 tonnes en moyenne sur les 3 dernières années.

III.1.1.1.3. Les cultures oasiennes

La production de dattes est en moyenne de 16.000 tonnes par an sur la période 92-03. La productivité par palmier reste faible et inférieure à 15 kg par pied et par an, c'est à dire dix fois moins importante que celle enregistrée par les palmeraies des pays du Maghreb.

III.1.1.1.4. Les autres systèmes de production

Tous les autres types de culture affichent une diminution conséquente et plus particulièrement le Diéri et les bas-fonds. La production du Diéri (essentiellement Sorgho et Mil) ne représente que 13% de la production céréalière totale. En 2002/2003 le niveau de production a atteint 15.353 tonnes contre 43.270 tonnes en 01/02 et 67.131 tonnes en 00/01. Cette régulière et importante chute de la production est imputable au manque d'eau, à la présence d'ennemis des cultures et à la divagation d'animaux. Pour les bas-fonds, la production totale a atteint un record minimum de 8.788 tonnes en 02/03, 11.450 tonnes en 01/02 et 22.976 tonnes en 00/01, due aux faibles remplissages des barrages cette année là. Cette même tendance a été observée pour la production du Walo où la production a chuté de 60% entre 01/02 et 02/03.

Tableau 17 : Productions agricoles pour les 11 dernières années (1992-2002)

Productions (tonnes)	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Riz (nette)	21 823	37 045	31 920	31 691	40 049	48 565	61 151	51 878	45 780	36 721	51 163
Céréales (nette)	68 259	126 575	157 640	174 229	87 136	108 969	141 463	142 844	133 644	132 000	77 162
Légumes	25 000	29 625	31 700	40 029	59 263	70 938	82 176	60 000	75 000	76 456	72 347
Total	117074	195238	223254	247944	188444	230469	286788	196721	256424	247178	202674

Source MDRE / ONS

III.1.1.2. Contraintes

La productivité mesurée à travers les rendements n'a pas connu d'évolution significative et durable. Sur les 10 dernières années, les rendements en riz ont très peu variés, avec une moyenne de 4 tonnes/ha (4,36 tonnes/ha en 02/03). Cependant, le fait remarquable est que les rendements dans certains périmètres privés ont amorcé une hausse significative ces quatre dernières années, signe d'une meilleure maîtrise des techniques de production. Pour les autres cultures arides, les rendements demeurent très faibles, de l'ordre de 0.8 tonne/ha en moyenne.

L'amélioration de la productivité reste limitée par plusieurs facteurs tels que l'approvisionnement irrégulier du marché en intrants (semence, engrais et produits phytosanitaires), l'absence de contrôle de qualité et d'encadrement technique, le manque de régulation du secteur et l'insuffisance des services d'appui conseil. Par ailleurs, l'accès au crédit à tous les niveaux de la filière demeure une contrainte pour les petits producteurs. En effet, ces derniers ne possèdent que des petites parcelles de 0,25 à 1 ha et ne peuvent de ce fait prétendre au crédit de l'UNCACEM qui exige une superficie minimale de 20 ha. Enfin, Le micro- crédit destiné au financement d'activités

génératrices de revenus reste peu développé malgré l'essor des caisses populaires d'épargne et de crédit (CAPEC) et des « institutions » de micro finance.

Par ailleurs, le développement du secteur reste encore limité par la faiblesse des infrastructures susceptibles d'accroître la valeur ajoutée des filières. Ceci handicape fortement la compétitivité du secteur (systèmes de collecte, infrastructures de stockage et de conditionnement, marchés de gros, infrastructures de transport).

Enfin, les capacités productives ont été fortement altérées par la dégradation des ressources naturelles suite à différents facteurs: le déficit pluviométrique, la croissance démographique, les modes de gestion irrationnelle des ressources disponibles et l'évolution des systèmes de production. De façon générale, la population rurale est caractérisée par un fort taux d'analphabétisme et un faible niveau de formation professionnelle, ce qui constitue un frein au développement et à l'utilisation des nouvelles techniques de production.

L'étude effectuée en 2004 sur les comptes d'exploitation dans l' irrigué indique que le coût moyen de production est de l'ordre de 120 000 UM/ha pour le riz et 200.000 UM/ha pour le maraîchage. Ces coûts, bien que différenciés selon le type de périmètre, affichent une augmentation constante sur les cinq dernières années, essentiellement due aux postes d'intrants, de travail de labour ou encore de gasoil, dont le prix a régulièrement augmenté. Malgré l'augmentation des charges, l'examen des comptes d'exploitation montre que de façon générale l'agriculture irriguée reste rentable à l'échelle de l'exploitation (coût de l'aménagement initial non compris). Le rapport sur les comptes d'exploitation en zones irriguées, élaborés par le PDIAIM en 2004, relève un taux de rentabilité interne qui varie de 10 à 30% pour les périmètres individuels et de 20 à 50% pour les périmètres collectifs. En revanche, si les coûts d'aménagement sont pris en considération la rentabilité de l'agriculture devient faible voire négative.

Tableau 18 : Coûts des aménagements hydro-agricoles réalisés en Mauritanie depuis 1977.

	PPG1 Kaédi	PPG2 Kaédi	Petits périmètres (Vallée du FS)	CPB (Boghé)	M'Pourié (Rosso)	Rkiz (Trarza)	Maghama (Gorgol)	Foum Gleita (Gorgol)	Bellara (Trarza)
Superficie	723	1188	42000	1500	1400	853	776	1950	250
Coût de l'aménagement par hectare (millions UM)	0,5	1,5	0,6	1,0	ND	1,0	1,5	1,0	1,0

III.1.1.3. Politiques agricoles

La politique agricole de la Mauritanie s'est pendant longtemps concentrée sur le développement de l'agriculture irriguée dans le but de réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques et d'améliorer la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production de riz. Le secteur agricole a ainsi connu des mutations profondes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA, 1988-1993) suivi de la Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture Irriguée (LPDAI, 1999) qui établit un cadre opérationnel spécifique pour le développement de ce sous-secteur, conformément aux orientations de la stratégie de développement rural à l'horizon 2010.

Les principaux axes de la réforme ont porté sur : (i) le désengagement de l'état des activités directes de production, la transformation et la commercialisation au profit des opérateurs privés ; (ii) la libéralisation des prix et du commerce interne et externe ; (iii) la mise en place d'une structure mutualiste de crédit agricole (l'UNCACEM) ; (iv) la réforme foncière ; (v) l'amélioration des services agricoles et (vi) la mise en place de mesures incitatives à l'investissement privé.
Il apparaît, au vu des actions menées dans le cadre de la réforme agricole, que celle-ci avait surtout pour objectif de développer l'agriculture irriguée dans la vallée et surtout

dans le Trarza, à travers la prise en charge par le secteur privé des principaux segments de la filière. Depuis 1999, des opérateurs privés se sont lancés dans le développement de la production de fourrages et de produits maraîchers principalement destinés à l'exportation vers l'Europe (melon, gombo, haricot vert, tomate cerise, piment antillais).
Les petits producteurs collectifs quant à eux, ont été les parents pauvres de cette réforme. Les retards accusés dans la régularisation foncière, les contraintes d'accès au crédit (limité aux zones irriguées, garantie foncière exigée, faibles capacités de remboursement), le coût élevé des intrants n'ont pas permis aux petits exploitants d'améliorer leurs performances. Une grande partie des aménagements collectifs est aujourd'hui dégradée.

III.1.1.4. Evolution de la demande interne

La demande actuelle en produits céréaliers (riz, sorgho/mil, blé) est estimée à 465.000 tonnes, sur la base de 176 kg/habitant. Cependant, et comme nous l'avons expliqué plus haut, la Mauritanie affiche un déficit chronique en céréales puisque sa production nationale ne permet de satisfaire que moins de 30% des besoins (couverture qui a chuté à 16% entre 2003 et 2004). Le déficit est principalement importé d'Asie et d'Europe et accessoirement des pays limitrophes comme le Mali et le Sénégal pour ce qui est des céréales sèches (Mil, Sorgho et Maïs). Le volume total de ces importations est estimé en moyenne à près de 320.000 tonnes (avec une importation en 2003 et 2004 de près de 400.000 tonnes). La structure des importations se caractérise par la primauté du blé et de la farine (source : Sydonia, 2002). Le bilan céréalier prévisionnel 2004/2005, réalisé en mars 2005, affiche un déficit de 481.203 tonnes.

La consommation en céréales a beaucoup évolué ces dernières années, particulièrement pour le cas du riz. C'est ainsi que la consommation annuelle par habitant est passée de 30 kg en 1990 à 40 kg en 2004. Cette consommation reste cependant fortement différenciée selon les zones. En effet, la consommation en milieu urbain demeure plus importante (46 kg/pers/an) et fortement orientée vers le riz d'importation, tandis que la consommation en milieu rural (environ 35 kg/pers/an) s'appuie de manière plus importante sur la production locale. Ces données permettent d'estimer la demande nationale annuelle de riz à 110.000 T.
La tendance de l'évolution des produits maraîchers est encore plus importante malgré une production locale en nette amélioration mais toujours très saisonnière. En effet, la consommation en légumes, faible et quasi exclusive en milieu urbain il y a une dizaine d'années, est aujourd'hui de près de 60 kg/pers/an en milieu urbain et de 25 kg/pers/an en milieu rural. La demande nationale annuelle en légumes peut ainsi être estimée à 105.000 tonnes.

III.1.1.5. Les filières à potentiel de croissance

L'analyse que nous venons d'effectuer montre d'une part, que le secteur rural recèle de nombreuses potentialités qui sont peu ou mal exploitées, et, d'autre part, qu'il subsistent encore plusieurs contraintes avant d'atteindre une valorisation optimale des potentialités déjà mises en exploitation. Seul le système irrigué, principalement axé sur la riziculture, a bénéficié de l'intérêt particulier du gouvernement. Celui-ci tarde pourtant à satisfaire les espoirs qui y ont été placés et ce aussi bien en terme de croissance économique qu'en termes d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

III.1.1.5.1. L'irrigué

L'analyse de la rentabilité financière des filières montre que les spéculations les plus porteuses sont le riz, le maraîchage et le sorgho. Cependant, on doit admettre que la rentabilité économique qui fait intervenir les coûts des aménagements (y compris la réhabilitation) et de l'entretien demeure difficile à atteindre. C'est pourquoi en pratique,

très peu d'agriculteurs respectent les normes en vigueur (aménagements, doses de semis, d'engrais, densité culturale….), ce qui leur permet certes une réduction significative des coûts mais compromet, quelques fois de façon significative la productivité. A cela il faut ajouter les contraintes liées au manque d'organisation du marché agricole : l'absence de circuit formel de vente de riz, les charges élevées du transport, aussi bien lors de l'approvisionnement en intrants que pour l'écoulement de la production, le monopole exercé par les usiniers en l'absence de véritable concurrence et l'endettement de la plupart des producteurs.

La culture irriguée du riz ne semble pouvoir être rentable qu'au-delà d'un certain seuil (5-6 T/ha) qui ne peut, à l'heure actuelle, être atteint ni dans le cas des périmètres individuels ni dans celui des périmètres collectifs. En effet, les coûts de production et de protection contre les ennemis des cultures restent élevés. Le système de crédit demeure contraignant alors que les aménagements sommaires et l'utilisation abusive des engrais et pesticides font peser de lourdes menaces sur l'environnement et compromettent les rendements. Le producteur actuel qui ne peut aller au-delà de 3.5 à 4 T/ha se trouve dans une situation particulièrement difficile.

La rentabilité économique de la riziculture, mesurée sur la base de la comparaison entre le coût de production économique et la valeur économique du paddy (importation) semble être négative. Cependant, la réduction des coûts de transport, l'extension de l'électrification de la vallée, la réhabilitation des périmètres et une application plus rigoureuse du paquet technique optimum (apport d'engrais, semences améliorées, respect du calendrier cultural, bonnes pratiques du désherbage, …) constituent des perspectives positives d'amélioration des performances de la riziculture. Ces gains de rentabilité sont à l'heure actuelle difficilement chiffrables. Toutefois, et à titre d'exemple, il est vraisemblable que l'électrification favorisera l'émergence de certains métiers comme les moulins à grains, les décortiqueuses, les ateliers de soudure, sources d'emploi et de revenus pour les populations de la vallée du fleuve Sénégal. Elle permettra aussi un accès plus rapide à l'information (productions, commercialisation, …).

Malgré la croissance régulière des productions, l'intensification des cultures maraîchères se heurte à plusieurs difficultés :le manque d'expertise technique capable de maîtriser les facteurs de production et notamment les intrants, l'enclavement des zones de production, particulièrement en période d'hivernage, le coût élevé des semences, l'absence de systèmes d'information pouvant renseigner sur les productions, les prix ou encore l'évolution des marchés, la faible introduction des moyens de production modernes et l'absence d'infrastructures de conservation, de stockage et de transport appropriées.

III.1.1.5.2. Les autres filières

En dehors de la riziculture et des cultures maraîchères, la zone irriguée peut offrir des rentes économiques substantielles à d'autres filières porteuses comme : les fourrages, dont la rentabilité a déjà été démontrée (CNRADA, PDIAIM, AAAID), les céréales où, en plus du sorgho, l'on pourrait développer les cultures de maïs, etc., les oléagineux, compte tenu des expériences probantes déjà réalisées avec le tournesol et les espèces sylvicoles à forts potentiels de production de bois, de charbon de bois et de perches de construction comme l'Eucalyptus.

III.1.2. Elevage

III.1.2.1. La production

Il n'existe pas vraiment de données précises et fiables dans ce domaine. Selon la dernière étude « Initiative : Elevage, pauvreté et croissance » réalisée par la FAO en 2002, les effectifs du cheptel ont été estimés à 1.497.000 bovins, 1.114.000 camelins,

3.474.000 caprins, 5.171.000 ovins et 3.400.000 volailles locales. Ces effectifs correspondent à un total de 3,5 millions d'unités de bétail Tropical (UBT) soit environ 1,4 UBT par habitant, l'un des taux le plus élevés de la sous- région. Ce potentiel, toujours en accroissement (taux de croissance annuel moyen de 3,5%) entraîne un surpâturage intense, particulièrement dans les années de déficit pluviométrique. Les taux d'exploitation de ces cheptels sont de 10% pour les bovins, 9% pour les camelins et 25% pour les petits ruminants.

Figure 5: Potentiel de production de l'élevage

	Production (T)	Consommation Kg/hbt/an	Demande (T)	Potentiel exportable (T)
Viande	93.625	21	54.600	39.000
Lait	422.000	179	465.000	
Population	2.600.000 habitants			

Une amélioration sensible des productions de l'élevage a été constatée ces dernières années. Elle s'explique essentiellement par une meilleure organisation et professionnalisation des acteurs du secteur, une amélioration relative des conditions pluviométriques et une plus grande efficacité des politiques de lutte contre les maladies.

La production de viande rouge est estimée à 93.625 tonnes par an dont 25% de bovins, 33% de camelins, 42% d'ovins et de caprins. L'auto- consommation représente 13% de cette production totale, la vente sur le marché national 68% et 19% sont en général dédiés à l'exportation sur pied.

La production laitière quant à elle, estimée sur la base des paramètres techniques des troupeaux (4,5 l/j pour la chamelle, 2 l/j pour la vache et 0,5 l/j pour les petits ruminants) et des évaluations de la taille du cheptel, s'élevait à environ 422 000 tonnes en 1996. Cette productivité reste largement en deçà des potentiels. Des études ont montré qu'une amélioration de la nourriture des zébus maures permettrait d'atteindre des rendements de 8 à 10 litres par jour. L'essentiel de la production laitière est autoconsommé, soit 95%. Seuls 5% sont commercialisés.

L'industrie laitière connaît pour le moment un développement limité qui concerne principalement la production bovine et cameline (2% du cheptel national). Deux usines nationales se partagent le marché du lait. Ces usines disposent d'une capacité totale de production de 30.000 litres/jour de lait pasteurisé et 20.000 litres / jour de lait stérilisé à longue conservation, soit une capacité de traitement nationale de 50.000 litres/jour. Cependant, ces usines ne fonctionnent qu'à 35% de leurs capacités du fait des difficultés liées à la mise en place des systèmes de collecte.

En ce qui concerne la filière avicole, elle est dominée par deux systèmes de production. L'un traditionnel pratiqué un peu partout dans le pays à très petite échelle et l'autre intensif pratiqué à proximité des centres urbains. La production locale est d'environ 7.000 tonnes dont plus de la moitié est fourni par l'aviculture traditionnelle, le reste par l'aviculture intensive.

Pour ce qui est de la filière peaux et cuir, qui s'appuie sur un potentiel important, elle est encore balbutiante et connaît beaucoup de difficultés à s'organiser, condition première de sa rentabilité. Le faible intérêt dont bénéficie cette filière est responsable de son état actuel. En effet, elle n'a bénéficié d'aucun suivi ni initiative, malgré des perspectives de croissance justifiées par la demande et les prix très rémunérateurs qu'offre le marché européen.

III.1.2.2. Les contraintes

L'une des principales difficultés à laquelle le secteur de l'élevage fait face reste l'insuffisance du potentiel des terres à pâturages. La superficie est estimée à 140.000 ha

avec d'importantes variations en fonction de la pluviométrie et des catastrophes naturelles. En 2004, l'invasion acridienne généralisée a entraîné des pertes considérables sur les pâturages, estimées entre 20 et 50% selon les écosystèmes. Sur la base d'une productivité moyenne de 1 000 kg par ha et par an de matière sèche, on arrive à une productivité de 6.3 milliards d'Unités Fourragères soit un potentiel pour nourrir 70% du cheptel existant, ce qui indique un large dépassement de la capacité de charge de l'écosystème pastoral. En outre, l'insuffisance des points d'eau inégalement répartis, entraîne selon les endroits une surexploitation ou une sous exploitation des ressources pastorales.

Par ailleurs, la distribution des vaccins lyophilisés reste du ressort de l'Etat qui en assure le contrôle, ce qui se traduit parfois par des ruptures de stock. Tout comme pour l'agriculture, l'offre de services d'appui aux opérateurs du secteur (associations d'éleveurs, privés) peut être considérée comme faible, le crédit et les infrastructures sont inexistants. En revanche, les éleveurs commencent à comprendre l'importance d'une bonne hygiène sanitaire (médicaments et vaccins), même si pour l'alimentation et le renouvellement génétique des troupeaux le niveau des éleveurs est encore rudimentaire.

L'étude IEPC (2002) a mis en exergue la vulnérabilité des différents systèmes de production liés à l'élevage. Si l'amélioration globale des facteurs de production devrait permettre d'élever la contribution de ce sous-secteur à l'économie nationale, la véritable valeur ajoutée sera vraisemblablement portée par la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage. En effet, le mode de conduite des différents systèmes de production ne pouvant être changé, les possibilités de croissance resteront limitées.

III.1.2.3. Politique de l'élevage

Dans le sous-secteur de l'élevage, la politique de libéralisation et la privatisation de certaines prestations s'est traduite par l'émergence d'opérateurs privés, d'associations de coopératives pastorales et d'organisations socioprofessionnelles qui jouent aujourd'hui un rôle de premier plan dans le développement du sous-secteur.
Le système d'exploitation de l'élevage a bénéficié ces dernières années de meilleurs conditions dans la mesure où les intrants sont de plus en plus disponibles et utilisés par les éleveurs. En effet, les médicaments et les aliments de bétail se vendent et se distribuent librement à travers un circuit où l'Etat intervient à travers la CAIE et un circuit de marché libre.

Les interventions menées jusqu'en 2000 dans le cadre des principaux programmes, s'étaient surtout concentrées sur la structuration du secteur et le développement de l'hydraulique villageoise ainsi que la problématique de la santé animale. L'amélioration de la productivité du cheptel et des filières qui lui sont associées n'a pas réellement été une priorité dans les programmes de développement.

Sur le plan réglementaire, des avancées significatives ont été faites depuis 2004 avec l'adoption de plusieurs lois qui devraient désormais contribuer à lever les contraintes rencontrées précédemment dans la mise en œuvre des politiques.

En 2004, le Gouvernement a élaboré une lettre de politique de développement de l'élevage accompagnée d'un plan d'actions prioritaires en vue d'améliorer la contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale. Les axes stratégiques retenus portent sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du secteur ; (ii) le développement de l'accès au crédit et aux informations technologiques ; (iii) l'appui au développement des filières prioritaires (bétail, cuirs et peaux, viande rouge, aviculture familiale et semi industrielle , lait) ; (iv) la promotion du secteur privé ; (v) la fiscalisation du secteur et l'appui spécifique aux ménages vulnérables ; (vi) la prévention et la gestion des effets néfastes des sécheresses.

III.1.2.4. Evolution de la demande

Malgré une évolution sensible de leurs habitudes alimentaires sur les trente dernières années, les mauritaniens restent de grands consommateurs de viande et de lait. Le pays est autosuffisant en viandes rouges, mais importe des quantités non négligeables de produits laitiers et de volailles congelées. Sur la base d'une consommation annuelle de viandes rouges de 21kg par habitant, on peut évaluer la demande globale à près de 54.600 tonnes. Cette demande est largement satisfaite par la production nationale et l'excédent qui constitue le potentiel exportable est d'environ 39.000 tonnes.

La consommation de lait est particulièrement élevée, 0,49kg/hbt/jour, comparativement aux pays de la sous région (0,08kg/hbt/jour). Elle est d'environ 465 000 tonnes par an. Le volume global des importations est de 49.000 tonnes équivalent lait (moyenne de 2002 à 2004) dont 76% en poudre, 14% en lait frais stérilisé, longue conservation, et 10% en lait concentré.

La consommation actuelle de viandes blanches est de 9.000 tonnes dont 2000 tonnes sont importées annuellement.

III.1.2.5. Les filières à potentiel de croissance

En cohérence avec les systèmes de production à fort potentiel et la demande qui existe au niveau du marché national ou international, les filières agro-industrielles suivantes ont été identifiées :

- Filière bétail-viande
- Filière lait
- Filière cuirs et peaux
- Filière aliment de bétail.

La promotion de ces filières contribuera à créer des emplois directs ou indirects, en particulier dans les petits centres urbains situés au sein du monde rural. Il faut cependant souligner que leur développement est soumis à la levée d'importantes contraintes dont certaines sont liées aux systèmes de production eux même et d'autres sont inhérentes à l'agro-industrie. On peut citer : (i) l'existence d'un surplus de production, (ii) l'existence d'une demande interne et/ou externe ; (iii) la maîtrise technique de la chaîne de production, (iv) le coût des investissements ; (v) le coût des facteurs de production (eau, énergie, matières premières, main d'œuvre, emballages …) et (vi) les coûts de commercialisation (frais de transport, taxes…).

Le pays dispose d'un potentiel important pour l'exportation du cheptel. En 1998, le pays a exporté des animaux sur pieds en Afrique de l'Ouest (bovins et petits ruminants) et au Maroc (Camelins) pour une valeur estimée à 12 Milliards d'UM.

III.1.2.5.1. Viandes Rouges

Si l'on se projette en 2015 avec un accroissement annuel de la demande de 5% (hypothèse FAO pour l'Afrique Subsaharienne), on obtient une demande nationale d'environ 96.000 tonnes, soit une consommation prévisionnelle de 19 kg/hbt/j en 2015. La production nationale, tenant compte seulement de l'accroissement du cheptel et dans l'hypothèse de la non amélioration des productions de viande quelque soit le type de bétail, sera donc de 130.000 tonnes. Dans ce cas de figure, la production nationale serait donc excédentaire et pourrait toujours fournir 34.000 tonnes à l'exportation.

III.1.2.5.2. Lait

La projection à l'horizon 2015, tenant compte du taux d'accroissement de la demande en lait retenu par la FAO pour l'Afrique sub-saharienne (2,4% par an) et du taux de croissance démographique calculé pour les statistiques nationales de 2000, l'on obtient une demande de 632.000 tonnes de lait, soit une consommation 0,43 kg/hbt/j pour une population globale de 3.653.000 habitants. Si cette projection suppose l'absence de croissance de la production laitière entre 2000 et 2015 pour ne tenir compte que de l'accroissement du cheptel, on obtient une production de 519.000 tonnes. Il subsistera donc un déficit de 113.000 tonnes que le pays devra forcément pallier à travers les importations. Il est cependant envisageable d'avoir une amélioration de la production, ce qui pourrait dispenser le pays d'importer du lait ou au contraire d'exporter une catégorie donnée de produits laitiers et de continuer à en importer d'autres catégories.

III.1.3. Les Politiques d'amélioration de la croissance

Les politiques menées par le Gouvernement ont conduit à des changements de l'environnement économique du secteur agricole, mais ne se sont pas suffisamment traduites par des améliorations notables de la production agricole. Par ailleurs, le secteur rural constitue l'un des moyens privilégiés d'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres. Aujourd'hui, bien que la poursuite de ces politiques soit nécessaire, notamment dans un contexte de mondialisation, il devient urgent de recentrer celles-ci sur les moyens d'augmenter les rendements et de mettre à niveau les exploitations du secteur pour en améliorer la compétitivité. En effet, les objectifs de libéralisation et d'ouverture du marché ne doivent pas occulter les contraintes propres au secteur rural (aléas climatiques, retards technologiques, faibles performances, forte pression sur les ressources, difficulté d'accès aux facteurs de production) au risque de voir disparaître, à terme, les systèmes de production extensifs qui assurent des fonctions essentielles en terme de sécurité alimentaire et de cohésion sociale.

Il s'agira donc pour l'Etat de mettre en place une politique efficace de crédit, accessible à tous et un système d'approvisionnement en intrants, de renforcer les moyens de la recherche appliquée et de la vulgarisation, de mettre à disposition des paquets technologiques adaptés, d'améliorer les infrastructures collectives et enfin d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles.

L'Etat recherchera une meilleure efficience dans ses interventions à travers le renforcement de la coordination du développement économique et une plus grande responsabilisation des acteurs dans le processus de développement, à travers l'instauration de mécanismes contractuels.

En outre, parmi les facteurs qui influencent l'amélioration de la productivité du secteur et sur lesquels devront s'attarder les politiques, on retiendra le facteur humain qui joue un rôle fondamental dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité et la politique fiscale qui constitue un instrument pouvant jouer un rôle indirect dans la mise à niveau du secteur en donnant des moyens aux institutions ; celle-ci doit toutefois être bien étudiée de façon à éviter les distorsions qu'elle pourrait engendrer. Cette analyse se fera en cohérence avec les autres instruments de politique économique que sont, les politiques de change et des prix et enfin le développement d'un secteur agroalimentaire à l'aval performant.

III.1.4. Orientations

Les politiques qui devront être mises en œuvre s'articulent autour de six axes :

i. Accroître la sécurité alimentaire et améliorer les revenus
   - Améliorer la productivité et la compétitivité des filières par l'introduction de techniques d'accroissement des rendements et l'optimisation de l'utilisation des facteurs de production (principalement l'eau et les intrants de qualité);

- Améliorer l'accès et adapter le crédit aux conditions d'exploitation et aux différents types d'opération (production, transformation, commercialisation, distribution, aménagements, équipements) ;

ii. Diversifier les systèmes de production ;
- Elaborer et mettre en œuvre des plans prévisionnels d'atténuation des effets des sécheresses et de gestion des risques. Etudier l'idée de la mise en place d'un système d'assurance contre les risques de catastrophes naturelles;
- Renforcer les moyens et l'efficience des structures d'encadrement, de formation, de recherche et de vulgarisation agricole et agroalimentaire ; faciliter le transfert des acquis de la recherche vers la profession ;
- Promouvoir l'intégration agriculture- élevage en vue d'une meilleure valorisation des sous produits.

iii. Promouvoir les organisations socioprofessionnelles et le partenariat
- Favoriser la création de structures représentatives des acteurs;
- Contractualiser les relations entre l'Etat et les organisations socioprofessionnelles;
- Renforcer l'efficacité des opérateurs du secteur à travers des formations ciblées selon les besoins ;
- Appuyer l'organisation efficace des producteurs et renforcer leur capacité de négociation ;
- Améliorer l'accès des producteurs aux informations économiques (sur les prix et les marchés) ;
- Impliquer les communes, les associations socioprofessionnelles et les ONGs dans les processus de réflexion et de prise de décision.

iv. Accroître la valeur ajoutée et la contribution au commerce extérieur
- Moderniser l'outil de production et les techniques de gestion ;
- Améliorer les circuits de commercialisation : collecte, infrastructure de stockage, et de conservation/ modernisation et multiplier les marchés de gros ;
- former localement une main d'œuvre qualifiée ;
- Assurer le désenclavement des zones de production et faciliter l'évacuation des produits et le transport des intrants et marchandises, améliorer les services rendus par les opérateurs dans ce secteur ;
- Saisir les opportunités qu'offre le renforcement de la coopération sous régionale pour promouvoir l'Intégration régionale des marchés : systèmes d'information, recherche de nouveaux débouchés;
- Développer les unités de transformation intégrées en améliorant la synergie et les relations avec l'amont ;
- Diversifier les produits destinés à l' export en développant la recherche ;
- Inciter et promouvoir l'insertion des producteurs dans une politique de promotion de la qualité et de respect des normes d'hygiène. Pour cela, l'Etat mettra en œuvre un programme de formation à la gestion de la qualité ;
- Appuyer le secteur privé pour la conquête de nouveaux marchés et l'acquisition de techniques modernes.

v. Optimiser les investissements publics et promouvoir l'initiative privée
- Engager une réflexion visant une rationalisation institutionnelle des interventions du secteur, une meilleure coordination intersectorielle et un suivi efficace des performances et impacts, à même d'optimiser les dépenses, de contribuer à un meilleur ciblage et une synergie des actions entreprises ;
- Adapter le cadre institutionnel aux nouveaux objectifs de partenariat et développer des mécanismes contractuels d'intervention, sur la base des rôles dévolus aux différents acteurs ;
- Renforcer les capacités de planification, de conception, d'analyse, de gestion et de suivi des structures étatiques ;
- Responsabiliser les populations dans le choix des investissements / délocalisation des investissements / décentralisation : partenariat modulé avec les organisations professionnelles pour la mobilisation de ressources financières ;

- Favoriser les échanges d'expériences dans le cadre de la coopération régionale / développer des programmes conjoints avec des objectifs similaires ;
- Améliorer la production, l'analyse et la publication des informations économiques ;
- Poursuivre la dynamique de renforcement du dialogue Etat- secteur privé en accordant une attention particulière à la problématique du développement du secteur ;
- Poursuivre les efforts visant à instaurer un environnement institutionnel et juridique favorable à l'initiative privée;
- Renforcer les infrastructures de transport et les infrastructures communautaires ;
- Mettre en place un système de financement des études spécifiques au secteur agroalimentaire.

vi. Améliorer la fiscalité comme instrument de développement économique

- Mener un diagnostic des différents instruments de la fiscalité actuelle pour en évaluer la contribution et l'impact sur le développement du secteur ;
- Etudier les répercussions que pourraient avoir les différents accords internationaux (OMC, UE, UMA…) ;
- Mener une réflexion pour la mise en place d'une fiscalité locale adaptée aux objectifs de croissance et d'équité (redistribution des revenus).Etudier notamment les possibilités de développer l'impôt foncier, les redevances sur l'utilisation des ressources naturelles… ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre de la politique fiscale (information sur les biens et activités des opérateurs économiques, mécanismes de recouvrement efficients, sensibilisation des producteurs et opérateurs privés).

vii. Protéger l'environnement et assurer une gestion durable des ressources naturelles

- Adopter et mettre en oeuvre le document de stratégie du PANE et systématiser la réalisation d'étude sur l'impact environnemental (E.I.E) et de plans de gestion environnementale, conformément aux procédures en vigueur ;
- Assurer une meilleure connaissance de l'état des ressources naturelles et de leur suivi (eau, sols, pâturages) ;
- Promouvoir des aménagements et des méthodes visant à rationaliser l'utilisation de l'eau (ressource rare) et à préserver sa qualité ;
- Mettre l'accent sur la conservation et la restauration des sols et des parcours, particulièrement menacés par l'érosion éolienne et hydrique et les méthodes d'exploitation non durable (surpâturage, pratiques culturales…) ;
- Créer des sources de revenus non agricoles afin d'alléger la pression sur les ressources naturelles ;
- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur .

III.1.5. Pêches

Une ZEE de près de 230 000 km², avec un plateau continental d'environ 39 000 km², balayée par l'intense upwelling[13] présent pratiquement toute l'année dans cette zone de l'Atlantique centre - est, expliquent la richesse biologique des eaux mauritaniennes et leur potentiel élevé en ressources halieutiques, avec des espèces diversifiées et de valeur marchande élevée.

Plusieurs décennies d'efforts s'appuyant sur des politiques centrées sur la conservation des ressources halieutiques et l'intégration de la pêche à l'économie nationale, ont permis au pays d'impulser le développement d'un secteur national de pêche dynamique.

Le développement des institutions nationales et de la réglementation ont permis d'asseoir la souveraineté de l'Etat sur la ZEE, de codifier le droit régalien de l'Etat sur les ressources halieutiques, de déterminer les mécanismes d'allocation des droits de pêche et leurs supports physiques et d'organiser les structures chargées de la mise en œuvre des ces institutions.

Le début de la décennie 1980 a été marqué par d'importantes réalisations de portée stratégique considérable, à l'origine d'une croissance exceptionnelle du secteur ; il s'agissait notamment de la constitution d'un armement cephalopodier national, du débarquement des captures en 1982 à Nouadhibou, de la constitution en 1984 de la Société mauritanienne de commercialisation du poisson, de l'introduction du système d'affrètement et de l'institution du droit de pêche en pourcentage du CA, perçu à l'exportation.

L`introduction massive et mal étudiée, à partir de 1991, de navires d'origine chinoise censés remplacer les 40 pour cent des cephalopodiers nationaux hors d'usage, n'avait pas intégré la puissance nouvellement acquise de la pêche artisanale au pot de poulpe si bien que la lettre de politique sectorielle de 1995, centrait ses objectifs sur la réduction de l'effort de pêche excessif.

Cependant, au lieu de l'allégement attendu de l'effort de pêche, l'accord de pêche Mauritanie UE de 1996, en introduisant quarante cinq nouveaux cephalopodiers, venait accentuer la surexploitation du poulpe, qui lui a fait perdre plus de 80% de sa biomasse initiale, ce qui explique les graves difficultés que traverse depuis une dizaine d'années la pêche nationale.

III.1.6. La contribution du secteur à l'économie

La contribution de la pêche à la formation du PIB a connu une forte croissance au début des années 1980, passant de 4% en 1980 à près de 10% en 1985, résultat d'un accroissement des investissements qui avait permis la constitution de la flottille céphalopdière nationale, la mise en place de plusieurs unités de traitement des produits de la pêche, notamment dans le cadre des grandes sociétés mixtes (Mauritano libyenne, algérienne, Russe, Roumaine etc.), et l'accroissement des exportations (flottille nationale, armements affrétés). Cette contribution baisse ensuite jusqu'à 5% en 1991, avant de se stabiliser, autour de 5%, au cours des années 2000.

---

[13] Remontée d'eaux profondes froides et riches en sels minéraux qui, au contact des rayons solaires, favorise la production intense de chlorophylle à l'origine de la grande richesse biologique des eaux mauritaniennes.

Tableau 19 : Contribution du secteur de la pêche à la formation du PIB

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pêche artisanale	1,5%	1,5%	1,6%	2,1%	2,0%	1,6%	1,4%	1,6%	1,5%	2,0%	2,2%	2,0%
Pêche industrielle	6,1%	7,0%	6,0%	5,8%	5,9%	4,3%	3,6%	4,0%	4,0%	3,7%	3,1%	2,9%
Total	7,6%	8,5%	7,6%	7,9%	7,9%	5,9%	5,0%	5,6%	5,5%	5,7%	5,3%	4,9%

Source : ONS

Bien que son poids dans le PIB soit relativement faible, ce secteur joue un rôle essentiel en matière de génération de devises, de recettes fiscales et non fiscales et d'emplois.

Avec une contribution moyenne au cours des dernières décennies de 20 à 30% aux recettes budgétaires et de 45 à 50% aux recettes d'exportations, l'apport de ce secteur constitue un soutien important à l'équilibre budgétaire et de la balance des paiements. Le secteur joue ainsi un rôle clef dans la réalisation des objectifs des politiques macroéconomiques du pays.

Concernant les recettes budgétaires, le tableau 19 met en évidence, le rôle central des armements étrangers, notamment celui de l'accord avec l'UE (66%), et la faiblesse de la contribution de la flottille nationale (6%), qui reflète la prédominance des armements étrangers dans le secteur, et la faible performance du système du droit d'accès. Pour l'exercice 2003, la budgétisation totale de la compensation financière aurait porté à plus de 37 % le pourcentage de la pêche, dont 33% provenant de l'UE (droits et compensation). Ceci illustre l'accentuation de la dépendance des recettes budgétaires vis-à-vis des armements étrangers, notamment celui de l'UE[14].

Tableau 20 : Contribution du secteur au budget de l'Etat

Années	2000	2001	2002	2003
Droit d'accès (nationaux)	1 057	1 098	1 448	1 457
Taxes (pélagiques)	858	928	474	351
Licences libres	1 933	1 876	2 215	2 063
Armateurs UE	844	1 135	3 734	3 560
Sous total accès	4 692	5 037	7 871	7 431
Amendes	348	240	280	278
Accord (compensation financière UE) budgétisé (60%)	6 100	13 100	13 100	15 080
Accord (compensation financière UE) non budgétisé(40%)	5 300	8 700	8 700	10 100
Total compensation financière accord	11 400	21 800	21 800	25 180
Total secteur pêche au budget	16 440	18 377	21 251	22 789
Part compensation financière/total pêche	55	71	62	66
Recettes budget Etat	57 960	64 900	88 030	86 700
%pêche/total budget	19,2	28,3	24	26

Source : Direction du Budget et des Comptes, Ministère des Finances

III.1.7. Contraintes

La première contrainte à laquelle fait face le secteur reste l'insuffisance du contrôle de l'accès à la ressource, notamment l'absence de maîtrise des capacités de capture, ce qui amoindrit la richesse générée par l'exploitation des stocks halieutiques et fait peser des risques sérieux sur la pérennité de la ressource.

En outre, la priorité accordée par les politiques sectorielles à la promotion des produits d'exportation ne s'est pas traduite, sur le terrain, par des réalisations significatives, de sorte que moins de 10% des captures réalisées dans les eaux mauritaniennes subissent une transformation, essentiellement sur bateaux usines. Les tentatives timides de valorisation de céphalopodes (poulpe battu, blanc de seiche etc.) faites par certaines usines ont dû être abandonnées, en raison notamment de la raréfaction du poulpe, et du renchérissement du prix de la matière première, de sorte que, du point de vue économique, la création de la valeur ajoutée est essentiellement le fait de l'armement, avec très peu de valeur ajoutée générée à terre.

[14] Cet accord stipule l'attribution d'une partie de l'effort de pêche permissible à la flotte issue des pays de l'UE en contrepartie d'une compensation financière d'un montant de 53 millions d'écus en moyenne par an dans le premier et de 86 millions d'euro pour le dernier accord.

En 2002, 67 ateliers de traitement étaient agréés aux normes de l'UE, repartis entre Nouadhibou et Nouakchott, spécialisés pour l'essentiel dans la congélation de céphalopodes et démersaux nobles. Malgré le volume important de captures réalisées dans les eaux mauritaniennes, ces usines sont confrontées à une grave pénurie de matières premières, qui s'explique par la faiblesse des quantités débarquées : la plupart sont à l'arrêt (près de la moitié) et celles qui travaillent tournent très en deçà de leurs capacités (environ 30 %).

En outre, des inspections récentes ont révélé des graves déficiences au niveau de la conformité des outils de production (navires et usines) aux normes sanitaires, ce qui expose les exportations du pays à un risque sérieux de fermeture des principaux marchés. En outre, l'introduction par l'UE, depuis janvier 2005, des règles relatives à la traçabilité des produits accroît considérablement la pression sur ces exportations, surtout que la pêche artisanale fait à présent partie des outils de production soumis aux normes.

Par ailleurs, avec le gel de facto du Crédit maritime (UNCOPAM) pour manque de ressources, le secteur de la pêche ne dispose plus, pour financer les activités privées de production, que du crédit à court terme des banques commerciales, dont les taux exorbitants dépassent souvent 20%. La ligne de crédit prévue dans le cadre du projet pêche artisanale sud phase II, financé par le Groupe de la BAD et le Fonds de l'OPEP pourrait remédier à cette situation, sous réserve que des dispositions suffisantes soient prises afin de prévenir les problèmes de gestion qui ont été à l'origine de l'échec des tentatives antérieures de mise en place d'un crédit maritime.

Le vieillissement de la flottille mauritanienne repose à nouveau le problème de son renouvellement, dans les mêmes termes qu'en 1990. Il y a lieu, cette fois, de faire en sorte, que ce renouvellement se fasse dans les limites du potentiel permissible, et d'éviter d'introduire des navires vétustes.

D'autre part, l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures existantes limitent les possibilités de débarquement et de traitement des espèces de petits pélagiques, qui aurait permis l'amélioration de la valeur ajoutée de ces espèces. Enfin, environ 95% à 98% des captures réalisées dans la ZEE sont vendues à l'extérieur. Seules les productions des navires mauritaniens ou affrétés sont comptabilisées comme exportations mauritaniennes.

L'évolution des exportations de la SMCP durant la dernière décennie (tableau ci-après), fait ressortir: (i) la prépondérance des céphalopodes qui ont toujours représenté plus de 60% du volume et 80% du chiffre d'affaires malgré le déclin des quantités globales de 40 000 tonnes en 1993 à 19 700 tonnes en 2004, (ii) une forte diminution du volume exporté, qui passe de 62 000 tonnes en 1993, à 39 000 tonnes en 2004 et (iii) la croissance de la part du congelée à terre qui, de 35% du volume et 34% de la valeur en 1993, passe à 50% du volume et 55% de la valeur. Ce qui reflète surtout la croissance des captures artisanales. D'autres contraintes non moins importantes peuvent être signalées. Il s'agit de l'organisation institutionnelle, des faiblesses de capacités de stockage et de transformation, de l'extraversion extrême du secteur, du manque de ressources et de crédit dû surtout à des problèmes de gestion, et de la baisse de l'approvisionnement due à la prolifération des usines.

Tableau 21 : Evolution des exportations de la SMCP

An	Désignation	Congelé bord	Congelé terre	Total	%Céphalopodes
1992	Q	40113	14958	55001	85
	V	119546	43909	163455	92
	PM	2980	2935	2968	
1993	Q	40942(65p100)	21860(35p100)	62802	88
	V	91330(66p100)	46364(34p100)	137694	94
	PM	2280	2121	2147	
1994	Q	30148(61p100)	19245(39p100)	49393	77
	V	97126(63p100)	56558(37p100)	153684	91
	PM	3222	2939	3112	
1995	Q	26526(62)	16325(38)	42887	77
	V	106631(61)	65903(39)	172534	92
	PM	4020	4037	4023	
1996	Q	24435(58)	17665(42)	42104	67
	V	91140(57)	68852(43)	159992	87
	PM	3729	3898	3800	
1997	Q	20063(58)	14424(42)	34487	69
	V	74571(57)	56703(43)	131272	89
	PM	3717	3931	3807	
1998	Q	11834(43)	15559(57)	27428	71
	V	37997(46)	44820(54)	82797	88
	PM	3209	2874	3019	
1999	Q	15966(48)	17279	33241	79
	V	43378(49)	44265	87643	89
	PM	2731	2562	2636	
2000	Q	17817(45)	21456	32273	71
	V	43038(48)	47073	90111	80
	PM	2415	2194	2295	
2001	Q	23934(50)	24149(50)	40892	68
	V	55980(48)	59867(52)	115846	80
	PM			2408	
2002	Q	18955(47)	21300(53)	40255	61
	V	48711(41)	69477(59)	118188	80
	PM			2938	
2003	Q	18746(54p100)	15864(46p100)	34610	58
	V	58397(51p100)	55631(49p100)	114228	86
	PM	3115	3507	3300	
2004	Q	19695(50p100)	19691(50p100)	39386	64
	V	68761(45p100)	83170(55p100)	151931	91
	PM	3491	4224	3857	

Source : bulletins SMCP

Q= quantités en tonnes ; V= valeur FOB en millions USD ; PM= Prix moyens en USD

III.1.8. Principales politiques sectorielles

L'intégration du secteur de la pêche à l'économie nationale avait inspiré les politiques sectorielles de l'Etat, dès l'indépendance du pays en 1960. L'accent était tout d'abord mis sur le développement des instruments juridiques, des institutions, et d'un environnement propice au débarquement et au traitement en Mauritanie des captures. L'institution d'une politique de licences au début des années 1970 n'avait pas permis de réaliser les objectifs escomptés. Pour palier les insuffisances d'un tel système, une ZEE a été mise en place par le Code de la marine marchande remanié en 1978 pour renforcer le contrôle juridique de l'Etat sur les ressources halieutiques. Du fait d'une application défectueuse, la Nouvelle politique de pêche de 1979, avait aussi failli à ses objectifs de développement de la pêche artisanale comme base pour un développement d'un armement industriel et d'approvisionnement des industries à terre.

Le bilan des politiques passées, dressé lors de l'élaboration de la Stratégie sectorielle de 1998 brossait les principales forces et faiblesses du secteur comme suit: Une faible intégration du secteur à l'économie, une forte croissance de l'effort de pêche, la surexploitation du poulpe, une exploitation modérée des poissons démersaux, crustacés et coquillages, et des petits pélagiques, une amélioration continue du système de commercialisation à travers la SMCP, une inadaptation du Cadre institutionnel, juridique, fiscal et financier et, malgré des progrès, une insuffisance de la surveillance maritime.

La stratégie de 1998 actualisée en 2001 se fixait comme but général d'optimiser la rente économique tirée du secteur, dans une perspective de développement durable. Les objectifs suivants avaient été retenus : (i) Préservation de la ressource ; (ii) Renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale ; (iii) Promotion des produits d'exportation ; et (iv) Aménagement intégré du littoral et préservation de l'environnement et de l'écosystème marin.

III.1.9. Les accords de pêche

C'est parce qu'elle ne disposait pas des moyens de pêche nécessaires que la Mauritanie recourt, depuis le début des années 1960, aux accords de pêche avec des armements étrangers pour assurer l'exploitation des importantes ressources halieutiques de ses eaux.

Bien que le contenu de ces accords ait évolué avec le contexte, le schéma général est articulé autour des dispositions suivantes: le Gouvernement accorde des autorisations de pêche aux navires hauturiers étrangers, et reçoit des contreparties financières et/ou matérielles. Le premier de ces accords, signé avec l'Espagne en 1964, avait permis de réaliser un grand complexe industriel à Nouadhibou. Ce système sera généralisé à partir de 1972. Par la suite le système des licences avait été abandonné en 1980 en raison de son inefficacité à induire le développement du secteur national des pêches. A la suite de cet abandon, le pays avait pu se doter d'une importante flottille céphalopdière, capable d'exploiter la totalité du potentiel des démersaux côtiers, de sorte qu'en 1987 la Déclaration de politique de pêche avait décidé le gel de l'effectif des céphalopodiers nationaux et l'exclusion des céphalopodiers étrangers.

De tous les accords de pêche actuels, celui de 1996 avec l'UE est de loin le plus important, tant par la puissance et la diversité de la flottille autorisée, que par l'impact environnemental, socio-économique et financier. Le dernier protocole signé en juillet 2001 prévoit l'octroi de licences pour une flottille d'environ 200 navires de l'UE, dont 55 céphalopodiers, contre l'embarquement de quelques 400 marins mauritaniens et le versement par la commission européenne de 86 millions d'Euros de compensation

financière, et des droits d'accès supportés par les armateurs (environ 14-15 millions d'Euros).
Le tableau ci dessous montre que la présence de ces céphalopodiers a été à l'origine d'une érosion importante de la part de la flottille mauritanienne dans les captures, et, donc, des volumes exportés.

Tableau 22: Evolution des captures de poulpe (flottille nationale et flottille étrangère)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Céph. étrangers	-	-	-	-	401	3157	3160	4882	7800	11920	8889
Céph. mauritaniens	15475	28540	22338	17762	20764	15031	10415	8010	10251	11253	10869
Autres	6889	4611	5992	2677	155	221	52	81	3		5
Total	22364	33151	28325	20439	21320	18408	13626	12973	18054	23181	19763

Source : GT IMROP 2002

Si l'on se réfère à la politique actuelle, cet accord, aux termes duquel la production n'est ni débarquée, ni intégrée aux exportations mauritaniennes, n'est pas cohérent avec les objectifs sectoriels de préservation de la ressource. Il ne fait que renforcer l'extraversion du secteur, au lieu de son intégration, limite la possibilité de promotion des produits d'exportation, gène et freine la prise de mesures d'aménagement des stocks halieutiques. Il constitue donc un frein à la croissance du secteur.

III.1.10. Potentiel des principaux stock

Le potentiel halieutique exploitable est estimé à 1,5 millions de tonnes et compte environ 350 espèces commerciales, avec prés d'un million de tonnes de petits pélagiques, 26 000 tonnes de thonidés hauturiers, 301 000 tonnes de praires, 51 000 tonnes de céphalopodes, 13 000 tonnes de merlus, 4 000 à 5000 tonnes de crevettes, 20 tonnes de langoustes roses et 200 tonnes de langouste verte, le reste étant constitué de démersaux du plateau et du large avec des captures avoisinant les 100 000 tonnes/an, mais dont le potentiel est inconnu. Cependant, les niveaux d'exploitation varient d'un stock à l'autre, ce qui est à l'origine des différences entre les captures réelles et le potentiel.

L'effort de pêche industriel global a fortement augmenté ces dernières années, passant de 1,5 millions d'heures de pêche en 1991 à 3,2 millions d'heures de pêche en 2000, avec un doublement de l'effort pélagique et un triplement de celui des crevettiers.

L'effort céphalopodier est multiplié par un facteur de 3 entre 1991 et 2002 alors que les captures de poulpe sont tombées de 29 600 tonnes à 19 000 tonnes sur la période, confirmant la surexploitation du poulpe dont la biomasse est tombée de 573 000 tonnes à 90 000 tonnes depuis le début de l'exploitation en 1965. Cette surexploitation du poulpe sur lequel l'excédent d'effort passe de 25% en 1998 à 31% en 2002, illustre les difficultés à mettre en œuvre la stratégie sectorielle. Seules la sardinelle plate et les praires offrent des possibilités d'accroître la production, le frein étant ici purement commercial.

La surexploitation du poulpe illustre le fait que, malgré les progrès réalisés, l'efficacité du système d'aménagement dans son ensemble soit compromise par un dysfonctionnement du sous système d'allocation des droits de pêche qui n'a jamais respecté le potentiel permissible. Cette surexploitation des stocks de céphalopodes et démersaux côtiers les plus importants, qui constituent la base de l'activité de la flottille nationale, aussi bien artisanale qu'industrielle, a eu des graves répercussions sur la pêche mauritanienne, notamment : 30% des navires sont à l'arrêt, le débarquement de céphalopodes a baissé de moitié, les recettes d'exportation ont fortement décliné, le secteur ne représente plus que 45-46% de ces recettes et l'emploi dans la pêche artisanale des céphalopodes a

baissé de 60% depuis 1996, ce qui représente une perte de 14 000 emplois (directs et indirects).

De toute évidence, ces tendances ne vont pas dans le sens des objectifs politiques de conservation de la ressource, d'intégration à l'économie et de promotion des produits d'exportation, même si, à court terme, en raison du montant élevé des redevances de pêche versé par l'UE, la contribution du secteur en ce qui concerne les recettes du trésor et les comptes extérieurs peut être considérée comme satisfaisante.

III.1.10.1. Potentiel de croissance au niveau des principales pêcheries

III.1.10.1.1. Pêcheries industrielles : la croissance est subordonnée aux mesures de régulation de l'effort de pêche

Pêcherie céphalopodière :La pêcherie céphalopodière est la plus importante de ces pêcheries industrielles avec, sur la période 1996-2001, environ 48% des captures déclarées de la flotte nationale et 43% de celles de la flotte étrangère. Le poulpe constitue le stock le plus important, avec 35% du total. D'environ 200 000 heures de pêche en 1991, l'effort de pêche céphalopodier a connu une croissance accélérée avec l'arrivée de la flottille chinoise à partir de 1991, et espagnole à partir de 1994, atteignant près de 700 000HP en 1996-1997 et 800 000HP en 2001. Cependant, la production annuelle déclarée de la flotte industrielle n'a pas suivi cette progression de l'effort de pêche, elle a même baissé, passant de 44900 tonnes en 1991 à 43000tm en 2001), soit une baisse des prises par unité d'effort (PUE) de 225kg/HP à 54kg/HP, ce qui est habituellement considéré comme un des signes révélateurs de l'état de surexploitation des stocks.

Tableau 23 : Evolution de la structure des captures de la pêche industrielle céphalopodière de 1993 à 2001(tonnes métriques).

Espèces	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
Céphalopodes	37070	28070	29294	24999	19047	20097	28735	30245	27513	27230
Poulpes	28325	20436	21313	18362	13575	13322	18470	22214	18231	19361
Seiches	6489	5812	5067	4140	2934	4174	5338	4683	5910	4950
calamars	2256	1822	2914	2497	2538	2601	4927	3348	3372	2919
Espèces démersales										
Merlus	6923	8312	9307	14167	11210	7783	8295	10335	15148	10164
Dorades	321	2	51	111	113	102	117	291	758	207
Autres poissons	2051	2346	1790	2279	1172	708	817	582	983	1414
	4551	59964	7466	11777	9925	6973	7361	9462	13407	8543
Crustacés/Divers	134	367	251	127	290	150	152	134	405	223
Crevettes	112		235	80	197	106	134	118	131	124
Langoustes	22		8	47	42	16	11	2	82	26
Divers	0		8	0	51	28	7	14	192	33
Total	44127	36749	38852	39293	30547	28030	37182	40714	43066	37618
% céphalopodes	84	76	75	64	62	72	77	74	64	72
% poulpes	64	56	55	47	44	48	50	55	42	51
%seiches	15	16	13	11	10	15	14	12	14	13
% calamars	5	5	8	6	8	9	13	8	8	8
% esp. démersales	16	23	24	36	37	28	22	25	35	27
% crustacés	0	1	1	0	1	1	0	0	1	1
Total%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau ci-dessous fournit un diagnostic significatif de l'état du stock de poulpe

Tableau 24 : Indicateurs de diagnostic de poulpe, évalué par le modèle global de production à l'équilibre (source GT IMROP 2002)

	Fox 61	Fox 71	Fox 81	BILAN
Potentiel de production (MSY)	37908	34155	30936	32 à 36000
Excédent d'effort (par rap à 2001)	59%	49%	29%	45 à 60%
Excédent d'effort (par rap. A 1999-01)	45%	31%	4%	
Perte de capture	42%	25%	6%	
Perte de biomasse (ratio\BV)	91%	86%	76%	80à 91%

Il en ressort un excédent de capacité de 31% et un potentiel de 34 000 tonnes par an. Cela signifie qu'une réduction de l'effort de pêche permettrait de capturer 34 000 tonnes de poulpe, au lieu des quelques 26 000 tonnes actuelles (toutes pêcheries confondues).

De toute évidence, ces pêcheries ne pourront retrouver leurs performances normales et redevenir un moteur de la croissance du secteur, que si les stocks halieutiques, notamment le poulpe, retrouvaient leur potentiel naturel, ce qui suppose que soit mis fin à leur surexploitation, par un ajustement des capacités de capture au potentiel des stocks. La sortie des céphalopodiers étrangers semble être la seule piste logique pour réaliser cet ajustement.

Pêcherie crevettière : Bien que relativement récente, *la pêcherie crevettière*, est devenue la seconde en importance sur le plan économique. Les crevettes sont exploitées par un armement constitué de céphalopdiers nationaux reconvertis à ce métier suite à la baisse drastique des rendements du poulpe, et de navires appartenant à des sociétés mixtes privées hispano-mauritaniennes qui transbordent leurs captures en rade de Nouadhibou, et par une flottille de l'UE. L'effort de pêche enregistre une croissance régulière au cours de la dernière décade, avec une pointe en 2002 qui lui fait dépasser les 350 000 HP. La forte augmentation de l'effort de pêche en 2002 ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des captures qui se sont stabilisées autour de 5 000 tonnes depuis 2000, ce qui semble suggérer que les stocks soient pleinement exploités voir surexploités. On doit donc admettre que la croissance dans cette pêcherie ne peut provenir d'une augmentation des captures, mais de l'accroissement de la VA locale :

débarquement et commercialisation des captures à partir de la Mauritanie à travers la préparation des produits d'exportation à haute valeur ajoutée.

Pêcherie de merlu : de prés de 90 000 heures de pêche au début des années 1990, l'effort de pêche était tombé à environ 30 000 HP en 1998-1999, avant de remonter à 70 000 HP actuellement. Les captures évoluent dans le même sens que l'effort de pêche : après être tombées de près de 14 000 tonnes en 1992 à près de 8 000 tonnes en 1998, elles sont remontées à près de 12 000 tonnes, ce qui semble indiquer que le stock n'est pas en état de surexploitation. Là également, la croissance ne doit pas être recherchée à travers la seule augmentation des captures, mais aussi et surtout dans l'accroissement de la VA locale.

Pêcherie d'espèces démersales profondes : L'effort de pêche, très variable, a fluctué sur la période, entre 20 000 HP et 60 000 HP. Les captures ont suivi les mêmes tendances, atteignant 4 000 tonnes en 2002, avec comme espèces commerciales dominantes les dorades, chinchards, merlus, soles, poulpes etc. Là également, la croissance ne doit pas être recherchée à travers une augmentation des captures, mais dans l'accroissement de la VA locale : débarquement des captures, élaboration de produits à haute valeur ajoutée.

La Pêcherie de langoustes roses qui, rapportait autrefois des centaines de milliers de dollars au Trésor national, est économiquement morte depuis la fin des années 1980, suite à l'utilisation massive de filets maillants monofilamments, pourtant prohibés, par un armement étranger qui a décimé le stock. Aussi, n'y-il a plus de pêcherie ciblant cette espèce, les captures actuelles étant des prises accessoires de la pêche chalutière.

La pêcherie de petits pélagiques côtiers. En 2002, la pêcherie des petits pélagiques était exploitée par quelques 70 chalutiers pélagiques d'Europe de l'Est et de l 'Union européenne, opérant sous affrètement ou licence libre. La flottille originaire de l'Europe de l'Est est composée de navires relativement anciens, avec une capacité de traitement de l'ordre de 50-150 tonnes/jour, tandis que les autres sont des unités modernes, dont certains font partie des navires de pêche les plus longs et les plus puissants du monde avec des capacités de 200-300 tonnes/jour. L'évolution des captures montre une certaine alternance des périodes d'abondance entre sardinelles et chinchards.

Là également, la croissance ne doit pas être recherchée à travers une augmentation des captures, mais dans l'accroissement de la valeur ajoutée locale : débarquement des captures, élaboration de produits à haute valeur ajoutée.

Les ressources *pélagiques hauturières* exploitées par cette pêcherie comprennent les espèces tropicales de thons (albacore, listao et patudo), les marlins, espadons et autres espèces apparentées comme les petits thonidés et espèces voisines (thonine, auxide, bonite à dos rayé, maquereau bonite etc.). Les flottilles qui pêchent le thon dans la sous région battent pavillon de l'UE, sénégalais (essentiellement pour les pêcheries de surface), japonais etc. Ces navires travaillent en Mauritanie dans le cadre d'accords de pêche (UE, Japon), de coopération sous-régionale (Sénégal, Cap Vert) et des contrats directs entre gouvernement mauritanien et armateurs privés étrangers. Là également, la croissance ne doit pas être recherchée à travers une augmentation des captures, mais dans l'accroissement de la valeur ajoutée locale qui peut être obtenue par :

- le débarquement des captures de la pêche étrangère pour alimenter les conserveries locales
- la constitution d'une flottille nationale, mais ceci doit être conçu comme un objectif à moyen et long termes.

III.1.10.1.2. Des pêcheries artisanales et côtières porteuses de croissance.

La pêche artisanale a connu une forte expansion à partir de 1987, tirée par une demande extérieure forte et de plus en plus exigeante sur la qualité de fraîcheur et de salubrité des produits. Nouadhibou pour la zone Nord, et Nouakchott pour la zone sud, constituent les deux principaux pôles d'expansion du secteur de la pêche. Le PNBA occupe une place à part, avec 1300 habitants appartenant aux communautés imraguen, dont environ 400 pêcheurs répartis sur 9 villages implantés sur les 180 km du littoral du parc. La pêche artisanale côtière (PAC) cible principalement des espèces à valeur marchande élevée telles que poulpe, mérous, soles, dorades, raies et requins (pour les ailerons) mulets (ovaires), courbines, langoustes vertes, etc. La flottille dispose d'une grande souplesse d'adaptation aux besoins du marché et aux variations d'abondance du poisson, alors que la flottille chalutière démersale a une marge restreinte de reconversion, limitée aux espèces exploitables au chalut.

La PAC fournit, en moyenne, plus de 80% des emplois du secteur, une production estimée à 80 000 tonnes, soit 11% des débarquements totaux, plus de 60% de l'approvisionnement des usines et prés du tiers des recettes d'exportation du secteur de la pêche (hors navires affrétés). Ces pêcheries dont l'essentiel de la main d'œuvre et des intrants de production est d'origine domestique dégagent une forte valeur ajoutée locale : environ 84%, contre 51% pour les chalutiers nationaux. Les dispositions juridiques nouvelles sur les zones de pêche ont eu pour effet d'éloigner les zones autorisées pour le chalut au-delà des fonds de 20 mètres, cela représenterait un accroissement de 47% de la superficie de la zone artisanale.

Pêche *artisanale au poulpe* : bien que plus récente, c'est, au plan économique, la plus importante des pêches artisanales; avec un prix moyen à la tonne nettement supérieur aux autres filières de production de poulpe (congelé à bord et pêche glacière) et un chiffre d'affaires à l'export de l'ordre de 44,755 millions USD en 2004 pour la seule production transitant par la SMCP. Après avoir enregistré une forte croissance entre 1987 et 1993, cette activité est en recul depuis plusieurs années. La production est passée de 57 tonnes en 1985 à plus de 8 000 tonnes en 1992, avant de retomber à moins de 5 000 tonnes alors que le nombre de pirogues ciblant cette pêche a plus que triplé entre 1992 (333 unités), et 2002(1124 unités), ce qui reflète l'état de surexploitation et la baisse du potentiel du stock.

Selon des estimations récentes[15], avec l'extension de la zone artisanale à la sonde de 20 mètres, le potentiel de poulpe disponible pour la pêche artisanale et côtière pourrait atteindre 5600tonnes/an dans la seule zone Nord. En cas de restauration du stock, ce potentiel pour la zone Nord passerait à 11 000 tonnes. La mesure suggérée pour la restauration consiste à figer provisoirement l'effort de pêche à son niveau actuel. On peut raisonnablement estimer le potentiel pour les deux zones Nord et sud, entre 13 000 et 14 000 tonnes.

Le bond spectaculaire fait par les exportations de poulpe aux pots, qui ont plus que doublé entre 2003 et 2004, passant de 3 295 tonnes pour un chiffre d'affaires de 20,874 millions USD, à 7665 et un chiffre d'affaires de 44,755 millions (soit 30% du chiffre d'affaires de la SMCP), largement attribuable aux effets positifs de l'instauration de la nouvelle zone d'exclusivité, reflète la capacité de la pêche artisanale à réagir favorablement et rapidement aux mesures d'aménagement.
Cette filière recèle un important potentiel de croissance sous réserve :

- d'un ajustement des capacités de pêche chalutière au niveau de l'ensemble de la ZEE,
- et d'une protection effective de sa zone de pêche.

---

[15] Etude sur les moyens de développement de la pêche artisanale et côtière(2002).

- La croissance serait obtenue par le biais de l'accroissement des prises artisanales, elles - mêmes porteuses de forte VA, et par le développement d'une industrie de production de poulpe semi-transformé (poulpe battu) sous conditionnement IQF(individual quick frozen) pour l'exportation.

La pêcherie de mulet s'intéresse à deux espèces principales : le mulet jaune et le mulet noir. La pêche au mulet a connu des mutations importantes au cours des dernières décennies. La première mutation survint, au cours des années 1950, avec le développement des activités de préparation de produits salé-séché. Deux types de produits étaient préparés (i) le mulet et la courbine en salé- séché, exportés vers l'Afrique et (ii) la poutargue, destinée à des marchés méditerranéens. Le développement, au cours des années 1990, de la filière d'exportation d'œufs de mulets congelés est à l'origine de l'introduction de la pêche piroguière au filet tournant[16]. Avec des captures de l'ordre de 14 500 tonnes et un CA de l'ordre de 3 milliards d'ouguiyas générés par la vente de la poutargue, du gésier et de la carcasse de mulet, et près de 2 800 pêcheurs employés, cette filière a permis une valorisation exemplaire de cette espèce autrefois de valeur marchande peu élevée.
Là également, la croissance ne peut être obtenue qu'à travers une augmentation des captures, mais par l'accroissement des quantités de produits finis de poutargue à forte VA locale exportées.

Pêche artisanale à la ligne : cette filière s'est beaucoup développée ces dernières années à la faveur de l'expansion de la filière d'exportation du poisson frais vers l'Europe (FREOP). Elle repose sur les poissons démersaux du plateau, dont elle a permis une forte valorisation, avec un niveau de prix nettement plus rémunérateur que celui des mêmes espèces lorsqu'elles sont exportées congelées. L'absence de statistiques pour ces exportations rend difficile une estimation de la production de cette filière. Les exportations de la filière de poisson frais (FEPP), y compris les soles capturées au filet pourraient atteindre 5 000 à 6 000 tonnes. Par ailleurs, sur la base d'un prix moyen export de 3-4 Euros/kg, on arriverait à un chiffre d'affaires de 15-24 millions d'Euros (20-30 millions USD), (contre 7-10 millions Euros estimées suivant sources BCM) ce qui en fait l'une des principales sources de recettes d'exportation du secteur.
Etant données les perspectives prometteuses du marché international du frais, cette filière pourrait contribuer de deux manières à la croissance :

- Augmentation des débarquements, au détriment de la pêche chalutière,
- Augmentation du CA, induite par la montée continue du prix international.

Mais, en l'état actuel de manque de statistiques fiables, cette croissance ne peut être chiffrée.

La Pêcherie artisanale de soles au filet s'est beaucoup développée au cours des dernières années, elle mobilise près de 400 pirogues, surtout actives dans la zone du cap Blanc et les environs de Nouakchott, les prises étant essentiellement exportées sous forme de filets frais ou congelés. Ici comme pour la filière précédente, cette pêcherie pourrait contribuer de deux manières à la croissance :

- Augmentation des débarquements, au détriment de la pêche chalutière,
- Augmentation du CA, induite par la montée continue du prix international.

Mais, là également, et pour les mêmes raisons de manque de statistiques fiables, cette croissance ne peut être chiffrée

La pêche à la courbine revêt une grande importance socioéconomique. Le produit est destiné à la consommation locale et à l'exportation sous forme de produit congelé (en l'état, sous forme de filets ou de « salé en vert ») ou de salé séché.
Faute de statistiques fiables, le potentiel de croissance, qui est réel, ne peut être chiffré.

---

[16] En dehors du PNBA où seul le filet épaule est autorisé.

Pêche artisanale des *petits pélagiques* au filet tournant : basée principalement à Nouakchott, elle débarque quelques 4 000 tonnes de sardinelles écoulées essentiellement sur le marché national. Avec la raréfaction et le surenchérissement du prix des espèces nobles traditionnellement consommées par la population, cette pêcherie est devenue la principale source de poisson pour la consommation locale; les petits pélagiques sont également très demandés en Afrique de l'Ouest mais la vente des produits artisanaux mauritaniens sur ces marchés est limitée par les problèmes de conservation et de transport.
Avec le potentiel important et sous exploité de la sardinelle côtière, cette pêcherie pourrait être une importante source de croissance pour le secteur, si des solutions techniques et économiques appropriées étaient trouvées pour l'écoulement des captures sur le marché Ouest africain qui est fortement demandeur en produits de petits pélagiques

La pêcherie artisanale de sélaciens vise la production d'ailerons destinés au marché asiatique, la chair étant salée séchée et exportée vers l'Afrique de l'Ouest, notamment le Ghana. Son expansion rapide, y compris au sein du PNBA, est inquiétante et les autorités ont mis en place des mesures conservatoires destinées à limiter son expansion et à éliminer les engins de pêche considérés comme représentant un danger pour la survie de ces espèces très vulnérables aux méfaits de la pêche. Aucune croissance ne peut être attendue de cette pêcherie.

La pêcherie de langoustes vertes est une ancienne pêcherie d'exportation de langoustes vivantes, orientée vers les marchés de l'UE, le principal engin utilisé étant le filet maillant fixe. L'espèce a été plus abondante ces dernières années en zone sud qu'au Nord où elle serait en voie de disparition dans la zone du Cap Blanc.

Autres pêcheries artisanales :

On a assisté, depuis quelques années, au développement d'une PAC de poulpe, seiche, calamar et poissons nobles de fonds au moyen d'engins divers type casiers (autres que le pot classique), nasses, filets etc. qui semble prometteur. A l'avenir, ce segment pourrait prendre une grande expansion, basée surtout sur la pêche côtière, qui pourrait exploiter des fonds de plus en plus importants. Sous réserve d'un maintien de l'effort de pêche total dans les limites du MSY, un tel développement, qui se ferait au détriment de la flottille industrielle, dont on pourrait ne pas favoriser le renouvellement de tout l'effectif, constituerait un facteur important de développement rationnel et durable, de maximisation de la rente et de la valeur ajoutée générée par le secteur. Il pourrait en outre être à l'origine d'un nouveau développement de l'industrie de construction navale locale, avec le lancement de la production de navires de pêche côtière en FRP.

III.1.10.2. La demande

Le contexte international est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale des produits de la pêche. La demande connaît une forte croissance, notamment pour les espèces de haute valeur, qui ne peut être satisfaite par la seule pêche de capture dont la production est quasiment stagnante. Selon des études récentes, la demande devrait croître de 91,3 millions de tonnes en 1997, à 127,8 millions de tonnes en 2020, la consommation per capita passant de 16 kg à 19-21kg en l'an 2020. Or, selon la FAO, la production totale devrait passer de 93 millions de tonnes en 2002, à 107 millions de tonnes à l'horizon 2020. Sur cette production, environ 30 à 33 millions de tonnes seront transformées en farine et huile, ne laissant pour la consommation humaine que 74 à 77 millions de tonnes. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a induit une forte augmentation des prix du poisson pour la consommation humaine et la farine de poisson pour l'élevage, qui va accentuer la pression de la pêche sur les ressources marines et continentales.

Les principaux marchés de céphalopodes mauritaniens sont l'UE et le Japon. Après avoir été longtemps distancée par le Maroc, la Mauritanie est passée au premier rang des fournisseurs de poulpe au marché japonais; il faut dire que ce renversement est plus dû à un effondrement spectaculaire des exportations marocaines, qui sont passées de 58 000 tonnes en 2001, à 5 200 tonnes en 2004, ce qui place le Maroc au quatrième rend après la Mauritanie, la R.P.de Chine et le Vietnam. L'exemple du Maroc, qui a prolongé de six mois le repos biologique sans aucun résultat, illustre l'inefficacité des mesures techniques d'aménagement pour corriger la surexploitation due aux surcapacités.
C'est aussi une leçon sur l'importance du principe de précaution en matière de capacités : au lieu de profiter du départ des céphalopodiers européens pour ajuster les capacités, les Marocains ont opté pour une substitution par une flottille nationale, qui n'a pas bien pris en compte la croissance de la pêche artisanale.

Malgré l'expansion rapide de la consommation des produits de la pêche, la demande intérieure demeure encore très restreinte. Une faible partie des captures (environ 10 000 -12 000t) est consommée localement, surtout dans les agglomérations du littoral. Selon une enquête réalisée en avril 2002 par l'IMROP dans les 13 capitales régionales, la consommation moyenne nationale serait de 3,44 kg/habitant/an, avec une variation de 2 à 5 kg/habitant selon les régions.

III.1.10.3. Orientations

Malgré les difficultés actuelles, le secteur de la pêche recèle un potentiel de croissance important, au niveau des principaux stocks et pêcheries. Mais la traduction de ce potentiel en croissance réelle à moyen et long termes est subordonnée à la mise en place d'un certain nombre de mesures de gestion, dont nous récapitulons ci-après, par stock principal, celles qui nous paraissent les plus importantes :

i. Pour *les céphalopodes,* la croissance peut être recherchée à travers: (i) l'augmentation des captures qui peut être obtenue par un ajustement des capacités permettant de rétablir le potentiel (retrait céphalopodiers étrangers, gel de l'effort de pêche céphalopodier national) : la production de poulpe pourrait alors avoisiner les 34000 tonnes du MSY[17] (ii) l'accroissement des captures artisanales par l'extension de la zone de pêche, (iii) des mesures de restauration du stock de poulpe, (iv) l'acquisition de nouvelles embarcations de pêche et l'introduction d'engins sélectifs au niveau de la PAC de seiche et de calamar, (v) l'accroissement de la valeur ajoutée obtenue par le débarquement des captures afin d'accroître les exportations et la transformation des produits.

ii. Pour *les autres catégories (démersaux* du plateau, le merlus noir et les crevettes, *les mulets, les petits pélagiques et les pélagiques hauturiers)* la croissance sera obtenue à travers un accroissement de la valeur ajoutée en augmentant le débarquement des captures afin d'accroître les exportations et la transformation locale des produits.

iii. Pour les mollusques bivalves, il faut poursuivre les efforts visant à se mettre aux normes de l'UE afin de pouvoir exploiter le stock et l'exporter vers le marché de l'UE qui constitue le débouché principal pour ces produits. Il y a lieu toutefois, compte tenu des expériences vécues ailleurs pour ce genre d'exploitation et des interactions trophiques entre espèces, de faire précéder cette exploitation d'une étude d'impact environnementale (EIE) pour vérifier l'impact de cette exploitation sur les écosystèmes de la zone.

On peut dès lors retenir les orientations suivantes

[17] Groupe de travail IMROP décembre 2002 et plan d'aménagement du poulpe.

- Mettre l'accent sur la transformation des produits de la pêche afin de renforcer la valeur ajoutée locale ;
- Débarquement des captures réalisées dans les eaux mauritaniennes, au fur et à mesure de la disponibilité des infrastructures d'accueil ;
- Ajustement des capacités au potentiel permissible des stocks halieutiques, à travers la mise en place des plans d'aménagement ;
- Mettre les outils de production aux normes sanitaires exigées sur les marchés d'exportation des produits ;
- Améliorer et renforcer la formation dans les disciplines de la pêche, en adéquation avec les besoins du marché ;
- Restructuration de la flottille nationale en adéquation avec les plans d'aménagement.

iv. la mise en place d'un cadre propice à l'investissement et à l'exportation
- modernisation et adaptation de l'administration aux nouvelles fonctions de régulation ;
- renforcement et amélioration du cadre juridique et judiciaire des affaires en général et dans ce domaine en particulier ;
- mise en place d'un système de crédit adapté aux besoins du secteur.

v. le développement d'infrastructures fonctionnelles et compétitives
- construire un port pour la pêche pélagique ;
- construire le port de pêche artisanale et côtière de Tanit ;
- moderniser et étendre les infrastructures du port de commerce et de pêche de Nouadhibou (PAN) et le débarrasser des épaves ;
- construire un port de pêche artisanale à Nouadhibou ;
- aménager les sites de débarquement autorisés pour la pêche artisanale.

vi. Mettre en place un système d'incitations fiscales indexées sur le degré de transformations des produits.

III.2. Mines et pétrole

III.2.1. Pétrole

Le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) a enregistré, ces dernières années, un dynamisme particulier marqué par le développement des activités de recherche, de promotion et d'exploration. Ce dynamisme a été favorisé par l'application de mesures structurelles destinées à créer un environnement des affaires incitatif et sécurisé à travers la mise en œuvre d'une série de mesures qui ont porté sur : (i) le cadre légal et réglementaire à travers l'élaboration en 1988 d'un code pétrolier et d'un contrat type en 1994, (ii) la fiscalité avec la baisse sensible du BCI et l'exonération des droits de douanes et de la TVA, (iii) les investissements avec la réforme du code des investissements dans un sens permettant d'attirer les IDEs et (iv) la sécurité juridique (respect des contrats et des accords d'association). Ces efforts ont été conduits parallèlement au renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et de la prévisibilité des politiques publiques.

Cette politique a eu pour conséquence une amélioration significative des contrats de partage de production qui ont atteint une vingtaine sur la période 1997-2005 avec une accélération à partir de 2003 se traduisant par la découverte du pétrole en 2001 dans le gisement de Chinguitty, par des indices positifs dans les gisements de Thiof et de Banda dans l'offshore et par le lancement de nombreuses activités de promotion et d'exploration dans l'onshore (bassin côtier et de Taoudeny). En 2003, la déclaration de commercialité de Chinguitty a été annoncée et, en mai 2004, la Mauritanie a accordé la première

autorisation d'exploitation à consortium dirigé par Woodside[18] avec l'option de financement participatif, un permis pour une durée de 25 ans.

III.2.1.1. Les réserves

L'état d'avancement des travaux d'exploration a permis d'identifier à ce jour d'importantes réserves dont certaines ont été déjà confirmées.

Les réserves avérées portent sur le gisement de Chinguitty et sont estimées à environ 120 millions de barils avec une durée d'exploitation entre 8 et 12 ans et une production d'environ 75 000 barils/jour. Le niveau de production pourrait augmenter durant la seconde phase d'exploitation du projet. Chinguitty contiendrait un brut d'une qualité très légère qui lui donnerait une excellente valeur commerciale.

En ce qui concerne, les réserves probables, les informations disponibles soulignent l'existence de gisements renfermant des réserves qui seraient plus importantes que celles de Chinguitty et qui ont montré des indices très positifs. Il s'agit en particulier des gisements de Banda avec un potentiel pétrolier variant entre 80 millions à 100 millions de barils en plus d'une quantité de gaz naturel pouvant atteindre près de 85 milliards de m^3, soit l'équivalent de 550 millions de barils-équivalent pétrole et Tiof avec environ 300 millions à 400 millions de barils de pétrole récupérables. Enfin, le champ Pélican devra contenir d'importantes réserves de gaz naturel.

Tableau 25 : Etat des réserves par gisement.

Dénomination du Champs	Nature fluide	Réserves en MB	Réserves en Mm^3	Etat des réserves
Chinguitti	Pétrole	120		Confirmé
Tiof	Pétrole	280		A confirmer
Banda	Pétrole et gaz	90	150	A confirmer
Pelican	Gaz		300	A confirmer
Tevet	Pétrôle et gaz	45		A évaluer

Sources : Woodside 2004.

III.2.1.2. L'impact sur l'économie

Les hypothèses qui ont servi à l'estimation ci-dessus de l'impact de l'exploitation pétrolière sur les principales variables macroéconomiques sont celles arrêtées par les autorités nationales et le FMI lors de l'élaboration du dernier cadrage macroéconomique en 2005. Ces hypothèses sont fondées sur une démarche de prudence pour éviter les effets de retour de la conjoncture sur le prix en particulier et l'impact négatif que ce phénomène pourrait engendrer sur l'économie entière. Elles tiennent compte seulement du gisement de chinguitty pour lequel un schéma d'exploitation est déjà disponible.

C'est ainsi que pour la période 2006-2008, elles considèrent que les prix resteront en moyenne autour de 39,5 dollars EU avec une légère tendance à la baisse, que la production annuelle sera de 35,9 millions de barils en moyenne avec une tendance à la hausse (45 millions de barils sur les années 2008-2010 contre 22,3 entre 2006 et 2007). L'impact de l'exploitation du pétrole sur les revenus de l'Etat est estimé à travers sa contribution provenant du Profit Oil (bénéfice) de la fiscalité et de la participation dans le consortium. Cette dernière catégorie de revenus provient du fait que la Mauritanie a pris

[18] 47,9% du projet[18],Et comprenant Hardman, British Gaz, Premier Oil, Fusion Oil, Energie Africa, Dana Petroleum, Wintershall, Al Thani Investissement et CNPC.

une participation dans l'exploitation de 12% (avec la possibilité de remonter plus tard à 16 %) lui permettant de percevoir un revenu supplémentaire estimé à 5 % du cash-flow du gisement mais pour la financer elle en a cédé 9% à Sterling en contrepartie de 145,5 millions d'US$ (provenant du prix des actions s'élevant à 130 millions de dollars et d'un bonus de 15,5 millions d'US$).

- L'impact sur le PIB

L'exploitation du pétrole prévue pour le début de l'année 2006 au plus tard devrait donner une forte impulsion à la croissance de l'économie qui verrait son rythme de croissance moyen se situer autour de 12,9% sur la période 2006-2010 (contre 3,8% sur la période 1985-2004). Ce rythme serait toutefois irrégulier passant d'un niveau maximum qui serait atteint en 2006 (26,7%, effet de niveau) à un niveau plus bas en 2007 (7,8%) pour rebondir à nouveau à deux chiffres en 2008 (+14,7%) avant de retomber pendant les années 2009 et 2010 à un rythme moyen de 7,6% soit presque celui de l'année 2007. Cette évolution résulte d'un effet volume du secteur pétrolier qui verra sa production s'accroître sensiblement en 2008 et en 2010 avec respectivement des rythmes de croissance de 69,4% et de 20,4%. En moyenne sur la période 2006-2010, le secteur pétrolier représentera 28,9% dans la formation du PIB réel avec une tendance à la hausse (33% sur la période 2008-2010 contre 22,4% entre 2006 et 2007).

- L'impact sur le budget

L'impact de l'exploitation du pétrole sur le budget de l'Etat a été estimé en partant des conditions prévues dans le contrat de partage qui stipule que le cost oil ne doit pas dépasser 60% du chiffre d'affaires et des hypothèses citées plus haut.

La méthodologie suivie a consisté à appliquer, aux revenus calculés sur la base d'hypothèses sur le volume de la production et des prix, un coefficient du bénéfice qui est un rapport entre le prix et le coût unitaire du baril et des hypothèses sur les parts de l'Etat dans ce bénéfice et dans la part revenant au consortium. A défaut d'informations détaillées sur les opérations de l'entreprises (effectif qui aura la charge de la gestion de la production et de l'exportation du pétrole), les revenus fiscaux sont estimés sur la base des hypothèses sur les principaux impôts devant toucher ces activités (BCI, ITS, taxe sur la consommation et TVA).

Les prévisions actuelles sur la base de ces hypothèse tablent sur un revenu budgétaire annuel moyen de 367 millions de US$ par an sur la période 2006-2010. Ce revenu devra représenter 104% des recettes sans dons et sans pétrole et 34,5% du PIB sans pétrole en moyenne sur la période 2006-2010.

Ces prévisions supposent que tous les revenus soient budgétisés et donc qu'il n y'aura pas de fonds gelés. Mais compte tenu des perspectives mondiales des cours qui prévoient une poursuite de la tendance haussière (voir point sur les prix) et de la non prise en compte des autres gisements dont l'exploitation est très probable et devra se traduire par une augmentation très significative des quantités qui seront produites, cette restriction n'aura pas d'effet sur la gestion des ressources pétrolières en raison des marges probables qui pourront ainsi être dégagées.

Tableau 26 : Prévision des revenus de l'Etat tirés de l'exploitation pétrolière, 2006-2010.

	2006	2007	2008	2009	2010	Moy 06-2010
Revenus Etat en millions d'US$	215,1	236,4	403,2	445,1	536,2	367,2
Revenus Etat en milliards d'UM	57,0	62,6	106,8	118,0	142,1	97,3
Fiscalité en millions d'US$	61,1	66,1	112,8	124,5	150,0	
ITS	6,6	7,3	12,4	13,7	16,5	
BIC	53,3	58,9	100,4	110,8	133,5	
Autres taxes (TC, TVA)	1,2	1,4	2,3	2,6	3,1	
Part Etat dans profit oil en millions d'US$	143,4	158,5	270,3	298,4	359,5	
Revenu Etat dans part consot du profit oil	10,7	11,8	20,1	22,2	26,7	
Revenus Etat dans recettes sans dons et sans pétrole en %	93,1	100,0	99,8	108,9	119,2	104,2
Revenus Etat en % du PIB	26,7	27,3	37,8	39,0	41,7	34,5

Source : nos calculs et données FMI.

- L'impact sur la balance de paiements

L'incidence de l'exploitation des ressources pétrolières sur la balance de paiements pourrait être estimée à travers son double effet sur la balance courante et sur la balance des capitaux.

La balance courante est influée par l'exploitation du pétrole à travers les importations des biens et services, les services facteurs et les transferts. Comme ces importations sont financées par des IDEs, leur effet est neutre sur la balance des paiements. Le poste des services facteurs devra être influé par l'exploitation en particulier dans son aspect transport (expatriés, missionnaires, etc.). Cet élément n'est pas pour le moment renseigné mais son influence devra s'accroître avec le début de l'exploitation et la poursuite des travaux de recherche et d'exploration. En outre, la production probable sur les autres champs devra aussi amplifier cet effet. L'exploitation du pétrole agit aussi sur la balance des capitaux à travers les flux des IDEs. Les données disponibles montrent en effet que depuis 1999, date de l'accélération des travaux d'exploration, ceux-ci ont largement augmenté (point sur les IDE).

- L'impact sur l'emploi et sur les entreprises locales

L'exploitation du pétrole devra contribuer à la création d'emplois de deux manières. D'un côté, les créations d'emplois devront provenir des activités liées directement à la gestion du secteur (mise en place d'une structure nationale de gestion et de suivi). De l'autre côté les créations devront provenir de l'effet d'entraînement positif attendu de l'exploitation sur les entreprises locales qui interviennent dans la chaîne pétrolière : il s'agit en particulier des entreprises locales de travaux d'exploration, de forage, de cimentation, de boue, de complétion, de traitement de données, de logging, de tests de puits, de réservoirs engineering et de services. A ces activités s'ajoutent les activités d'assistance que les entreprises mauritaniennes proposent déjà aux entreprises d'exploitation (activités de contrats, de travaux d'exploration et de travaux de développement).

- Les autres effets induits

L'exploitation pétrolière pourrait aussi entraîner une série d'effets induits positifs sur l'économie nationale à travers ses effets sur les activités de services (location de voitures, restauration, consignation, etc.) et sur le logement (location de résidences).

Ces effets induits ont été estimées pour la période juillet 2004-juillet 2005 à presque 30 millions d'US$[19].

Encadré 1: Rappel théorique des déterminants de la croissance des prix

L'analyse économique théorique et empirique souligne que la croissance des prix du pétrole s'explique par plusieurs facteurs. A moyen terme, les facteurs les plus décisifs seraient : i) les fondamentaux macro-économiques en raison de leur influence directe sur les marchés de l'énergie avec une évolution de la consommation pétrolière structurellement liée à la croissance économique qui explique la faible élasticité de la demande au prix à court terme (estimée sur les dernières années en moyenne à –0,05%[1]) et ii) la croissance des pays de la zone OCDE en raison de leur poids dans la consommation mondiale du pétrole (60 % de la demande mondiale en 2004 et 30% pour les seuls USA). A court terme, les facteurs décisifs dans l'évolution des prix sont la croissance de la demande, le taux d'utilisation des capacités de production et de raffinage et les facteurs exogènes (géopolitique, conditions climatiques hivernales dans l'hémisphère nord, cyclone, etc.).

Dans ce cadre l'analyse considère que la flambée des prix (voir figure), entamée en 2003 et se renforçant en 2004 avec des niveaux records faisant passer le prix du baril du Brent à Londres à 50$ (avec un pic de 55 US$ en octobre soit le niveau historique record contre 25 US$ en début d'année) serait le reflet :

- d'une perception de fondamentaux tendus et de menaces crédibles sur les approvisionnements sans dimension spéculative particulière. Or, les fondamentaux macro-économiques bénéficient depuis 2003 d'une croissance économique chinoise, qui est restée proche de 7 à 8 % en rythme annuel (stimulé par le parc automobile augmentant de 50 % depuis 2000) et son effet sur les autres économies de l'Asie du Sud-Est et d'une croissance économique américaine qui a été stimulée par une politique monétaire volontariste visant à soutenir la consommation directement via des taux d'intérêt historiquement faibles,

- d'une croissance de la demande pétrolière très supérieure à la tendance historique depuis le contre-choc de 1986 avec une accélération en 2004. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande pétrolière mondiale est estimée à 82,4 Mb/j en 2004 soit une croissance de 2,7 mb/j par rapport à 2003 à comparer à la moyenne de 1,3 mb/j entre 1989 et 2002,

- de l'émergence de la Chine comme moteur principal de la croissance de la demande pétrolière (+ 26 % en 3 ans) devenant depuis la fin 2003, le deuxième plus gros consommateur derrière les États-Unis mais devant le Japon,

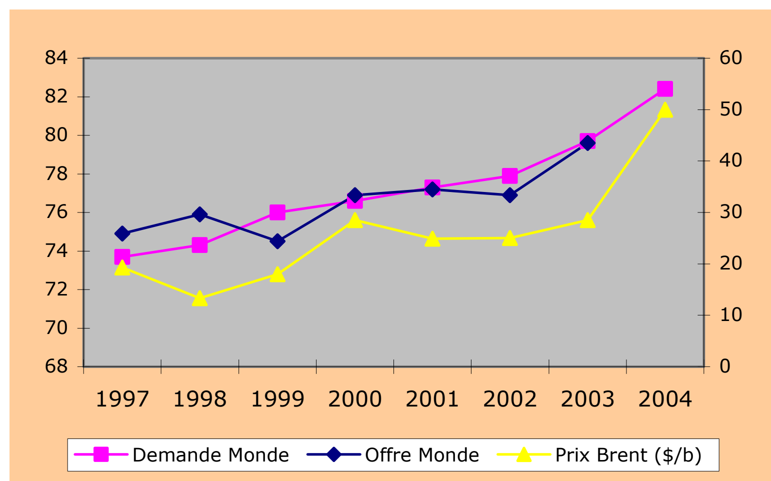
- de la baisse des niveaux absolus de stocks pétroliers aux États-Unis et en Europe se situant dans le bas de la fourchette historique,

- de la forte réduction des capacités excédentaires détenues par l'OPEP[1] qui lui ont permis de réguler historiquement le marché pétrolier : de 4,6 mb/j en moyenne en 2002 à moins de 2 mb/j en moyenne en 2003, puis 1 mb/j environ au cours du 2e trimestre 2004,

- de la multiplication des facteurs de déstabilisation du marché pétrolier depuis janvier 2004 (actions de sabotages récurrentes en Irak sur les pipelines d'exportation, conflits sociaux au Nigeria, attentats en Arabie Saoudite, menaces sur la production de la compagnie russe Youkos par suite du contentieux avec le gouvernement russe, tensions politiques au Venezuela).

[19] Voir à ce sujet la déclaration au Parlement en juin 2004 du ministre du pétrole et de l'énergie.

Figure 6 Evolution des variables, 1997-2004.



III.2.1.3. Les perspectives pour les prix

La tendance haussière des années 2003 et 2004 s'est poursuivie sur l'année 2005 pendant laquelle les cours du pétrole brut sur les marchés internationaux ont atteint des niveaux records au cours des 6 derniers mois pour se situer à plus de 50$.

Cette tendance est-elle le reflet d'un comportement de fond reflétant un décrochage de l'offre par rapport à la demande sous l'effet d'un ralentissement de l'augmentation des réserves comparativement à la progression de la demande ? Va-t-elle continuer ou au contraire ne va -t-elle pas s'infléchir pour ramener le cours à un niveau moyen proche de son niveau historique ?

De nombreux analystes du secteur pétrolier privilégient la perspective structurelle considérant que la tendance haussière va continuer en dépit de la présence de certains facteurs pouvant jouer en faveur d'une réduction des cours, dont en particulier : i) l'absence de rupture de l'approvisionnement physique provenant du Moyen orient en dépit des tensions géopolitiques qui prévalent dans la zone qui est sensée contribuer à un ralentissement de la croissance de la demande en 2005 (conformément à la prévision de l'AIE qui table sur une augmentation de celle-ci de 1,4 Mb/j et, ii) l'appréciation récente du dollar, particulièrement vis à vis de l'euro, (constituant un élément clé dans les décisions d'augmentation ou de réduction des quotas de production de l'OPEP afin d'atteindre son objectif de prix du baril) qui serait un signe encourageant pour la baisse des cours en raison de son rôle sur l'économie de ces pays à travers leurs balances commerciales et dont l'effet attendu est le maintien éventuel des pouvoirs d'achat sans augmentation du prix du pétrole qui serait favorable à un retour au prix du panier OPEP vers son objectif officieux de 40$.

C'est dans cette optique que semble s'inscrire les analyses les plus récentes de l'Institut français du pétrole et de l'Agence internationale de l'énergie qui tablent sur la poursuite en 2005 de cette tendance pouvant se traduire par une augmentation du prix du baril de brut (WTI) dans une fourchette de 45 à 65$ pour les livraisons à court terme (spot), entre 45 et 50$ pour les livraisons à 2010/2011. C'est ainsi que l'IFP dans sa publication annuelle « panaroma de l'offre et de la demande du pétrole », envisage la continuité du scénario de référence (écartant les scénarii de crise et d'atterrissage en douceur envisagés en août 2004) reposant sur l'hypothèse d'une demande toujours vigoureuse dans un contexte géopolitique détendu. L'évolution survenue depuis lors confirme ce diagnostic car le prix du brut brent a atteint de nouveau en juin un prix record de 58,58 US$ le baril (contre 59,52 pour le WTI). Les facteurs dont la présence laisserait présager la poursuite de cette tendance haussière des cours du baril du brut avec une persistance de leur volatilité, sont :

- <u>la poursuite de la concentration des faibles capacités de production inutilisées dans un nombre restreint de pays</u>. L'OPEP ne dispose aujourd'hui plus que de très peu de capacité inutilisée (inférieur à 0,5 Mb/j) et l'augmentation des capacités peut difficilement provenir de la zone hors OPEP en raison de l'absence structurelle dans cette zone de capacités de production inutilisées. Cette évolution renforce la tendance haussière des prix et réduit sensiblement la capacité de l'OPEP à enrayer la hausse du prix du brut et rend le marché très tendu car tout problème dans les approvisionnements est exacerbé. Les surcapacités qui ont contribué à la stabilité et à la modération des prix semblent définitivement disparues (sauf récession économique mondiale majeure) aussi longtemps qu'il n'y aura pas les investissements nécessaires,

- <u>des perspectives concernant la demande pétrolière mondiale et les capacités de production toujours négatives</u>. Après une croissance record de la demande mondiale en 2004 de 2.7 Mb/j, le consensus de marché concernant la croissance en 2005 est proche de 1.8 Mb/j. Aussi, les perspectives de développement des capacités de production des pays de l'OPEP et de raffinage mondiales restent-elles insuffisantes pour restaurer le niveau de capacités excédentaires qui ont caractérisé les années 80 et 90.

- <u>le manque des capacités de raffinage,</u> une baisse des stocks et la baisse des marges de manœuvre de l'OPEP en termes de capacités inutilisées,

- <u>un niveau des stocks de brut et de produits raffinés dans les pays consommateurs</u> faible par rapport aux valeurs observées depuis environ 15 ans quoique plus confortable qu'en 2003 et 2004. La rigueur de la fin de l'hiver aux Etats-Unis comme en Europe a réduit la reconstitution saisonnière des stocks et amené l'OPEP à prendre, le 15 mars à Ispahan, une décision d'augmentation des quotas de 0.5 Mb/j,

- <u>l'inélasticité de la demande au prix et les difficultés de l'accroissement des investissements</u> (en dépit d'une élasticité positive de ces derniers aux prix comme indiqué plus haut). D'un côté, les réticences des entreprises nationales (qui détiennent presque 80% des réserves) à investir en raison de la perception qu'elles ont des fluctuations des prix pouvant se traduire par un retour marqué de la conjoncture. Ces incertitudes amènent certaines entreprises à préférer remettre en production des gisements. De l'autre côté les entreprises privées internationales n'ont pas suffisamment d'opportunités d'investissement (marchés fermés, zones difficilement accessibles). Or ce sont ces entreprises qui sont le moteur des investissements dans le secteur[20]. Ensemble ces deux facteurs engendrent un sous-investissement pouvant engendrer des tensions sur l'offre,

- <u>des prix à long terme du pétrole ayant doublé sur les deux dernières années</u>. Cette évolution serait le reflet, au delà des fluctuations à court terme liées à des facteurs conjoncturels, d'une anticipation du maintien à long terme de prix plus élevés qui dénoterait d'un changement structurel sur le comportement des prix : le prix du baril a augmenté considérablement pour les livraisons à court terme (spot) mais également pour les livraisons à l'horizon de plusieurs années. Les cotations du baril de WTI sur le NYMEX pour une livraison en 2010/2011 (actuellement les plus éloignées dans le temps) ont bondi de 27$ en mai 2004 à 37$ à la fin décembre 2004, puis à près de 50$ à la mi-mars 2005.

[20] 2/3 des nouvelles découvertes sur la période 1989-2003 l'ont été par les 5 grands groupes.

- la suspension lors de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2005 à Vienne de l'objectif de prix de l'OPEP définis en 2000 à 22-28$. Le nouvel objectif de prix n'est pas officiellement annoncé mais des déclarations informelles accréditent une valeur cible du panier OPEP de 40$. Cette valeur est cohérente avec la cotation actuelle du WTI à 2010/2011 (50$) en faisant l'hypothèse d'une faiblesse persistante voire accrue du dollar,
- la persistance sur le plan géopolitique d'un potentiel important de perturbation des flux pétroliers (incertitude concernant le statut politique des provinces pétrolières du Nord de l'Irak, menaces récurrentes de grèves au Nigeria, tensions diplomatiques relatives au développement de la filière nucléaire en Iran, etc.) qui aurait comme conséquence l'accroissement de la prime de risque associée à ces perturbations.

III.2.1.4. Les risques et les conditions pour une utilisation efficace des revenus

III.2.1.4.1. Les risques

L'histoire économique nous enseigne que la possession de ressources naturelles n'engendre pas forcement le développement. Dans cette optique, les économistes identifient plusieurs risques liés à l'exploitation de ces ressources dont les plus fréquemment cités sont le syndrome hollandais, le développement d'un comportement rentier et le relâchement de la discipline budgétaire.

Tout d'abord, le risque dit du syndrome hollandais (ou Dutch disease en anglais), apparu dans les années 70 en Hollande, souligne que l'exploitation du pétrole pourrait avoir un effet négatif sur l'économie en ce sens que le secteur pétrolier pourrait attirer les ressources rares des autres secteurs et y pousser de la sorte les coûts vers la hausse laquelle finit par engendrer une baisse de la compétitivité de l'économie. Ce risque se reflète aussi dans l'impact du boum pétrolier sur la balance des paiements : un boum engendre un excèdent courant lequel s'accompagne d'une appréciation du taux de change et donc d'un renchérissement des productions locales par rapport aux importations d'où la contraction de la production locale et du chômage. L'économie deviendra de la sorte dépendante de l'extérieur. Des études ont montré que le syndrome hollandais est surtout dû à la corruption engendrée par l'importance des flux financiers.

Ensuite, le risque d'un développement d'un comportement rentier dans l'économie devra se traduire par la baisse des opportunités de diversification tout en favorisant la capture de rente et l'accroissement des inégalités avec des risques de tensions. Ce risque est apparu dans de nombreux pays en développement disposant de ressources pétrolières importantes.

Enfin, la gestion du cadre budgétaire pourrait aussi souffrir, de manière négative, d'un accroissement massif de ressources issues des hydrocarbures. Le risque le plus fréquent dans ce domaine est un relâchement de la discipline budgétaire qui se traduit par une augmentation excessive des dépenses publiques et leur financement par des ressources non pérennes avec le risque, une fois ces ressources épuisées, de voir apparaître des déficits budgétaires qui entraîneront l'Etat dans une processus d'endettement. Cet endettement pourrait, à son tour, s'accompagner d'un effet d'éviction sur le secteur privé et un risque inflationniste engendrant de la sorte un ralentissement de l'activité économique dans son ensemble tout en favorisant l'instabilité du cadre macroéconomique.

III.2.1.4.2. Gestion et utilisation des revenus issus de l'exploitation

Afin de réduire la probabilité de voir se développer ces types de risques et de tirer un bénéfice maximum des ressources issues de l'exploitation pétrolière, les analystes considèrent que, compte tenu des meilleures pratiques internationales dans le domaine

de la gestion de ces revenus, la gestion des ressources devra se conformer aux orientations suivantes:

- disposer d'une capacité de suivi efficace des données de base sur la production et sur les conditions de partage de celle-ci en raison de l'importance de ces données dans l'élaboration du cadre macroéconomique et la programmation budgétaire à moyen terme,

- mettre en place des mécanismes de gestion rationnelle des ressources privilégiant la transparence dans la gestion. Ces mécanismes pourraient se traduire par : i) la mise en place (à l'instar du Koweït) d'un fonds de stabilisation et de risques destiné à réduire les effets négatifs des fluctuations des prix sur les revenus de l'Etat et sa capacité à financer ses objectifs de développement et à contenir les effets de chocs liés à des catastrophes naturelles sur le budget et, ii) la constitution de fonds d'équité inter-générationnelle visant à assurer le financement des dépenses publiques après la période de l'exploitation et donc de faire profiter les générations futures des ressources pétrolières,

- privilégier l'allocation de ces ressources en fonction des priorités telles qu'inscrites dans les stratégies nationales de développement. Pour la Mauritanie ces priorités sont le développement des ressources humaines et des infrastructures économiques de base et la modernisation de l'administration publique. Ces dépenses sont sensées avoir le meilleur impact sur l'économie à moyen et long terme à travers la réduction de la pauvreté, l'accroissement de la productivité des facteurs et la réduction des inégalités

- favoriser la pérennité budgétaire à travers, outre la mise en place d'un fonds de régulation ou de stabilisation, l'ancrage de la politique budgétaire sur un indicateur budgétaire précis (exemple : solde budgétaire primaire sans recettes pétrolières),

- développer des compétences locales dans tous les domaines en liaison avec l'exploitation pétrolière (technique, comptable, financier, économique, programmation stratégique, négociation, juridique, environnement, etc.) afin d'assurer une maîtrise du processus dans l'avenir et d'accroître les retombées sur l'économie nationale de ces ressources.

III.2.2. Mines

La Mauritanie bénéficie d'un contexte géologique très favorable à des concentrations minérales pouvant déboucher sur des gisements exploitables comme en témoignent la diversité des indices déjà répertoriés. La grande diversité des formations géologiques a permis de mettre en évidence de nombreux gisements miniers (bauxite, cobalt, cuivre, or, diamant, manganèse, rutile, uranium, etc.).

L'exploitation des ressources minières a été entamée dès l' indépendance et a permis de faire des mines l'un des principaux secteurs de l'économie du pays du fait de sa contribution à la formation du PIB, à la balance des paiements, au budget de l'Etat et à l'emploi. Cette place a eu tendance à se renforcer ces dernières années en raison de la mise en œuvre d'une politique minière dynamique destinée à améliorer l'attrait du secteur pour l'investissement privé, à diversifier la production minière et à réduire de la sorte la vulnérabilité de l'économie par rapport aux aléas et chocs extérieures.

III.2.2.1. Evolution du secteur et sa contribution à l'économie

III.2.2.1.1. La contribution à la croissance

Le secteur minier mauritanien, composé essentiellement des mines de fer de Zouérate et de la mine de cuivre d'Akjoujt, représentait au lendemain de l'indépendances un secteur principal de l'économie nationale. Cependant, après la crise du pétrole de 1973 et la récession économique mondiale qui s'en est suivie (notamment la chute vertigineuse des cours du fer), l'économie minière mauritanienne, essentiellement « monoproductrice », s'est très vite essoufflée. Sa contribution à la formation du PIB a baissé pour se situer à 9,3% en moyenne annuelle sur la période 1984-1988 (contre 11,2% sur la période 1980-1984) avant d'enregistrer une légère reprise sur la période 1989-2004 (11,6%) .

Tableau 27 : Contribution du secteur des mines à la croissance, 1980-2004.

	Moy 1980-83	Moy 84-88	Moy 89-04
Poids des mines en % PIB	11,2	9,3	11,6
Croissance du PIB Mines	6,0	9,9	10,3
Contribution des mines à la croissance	0,01	0,01	0,01

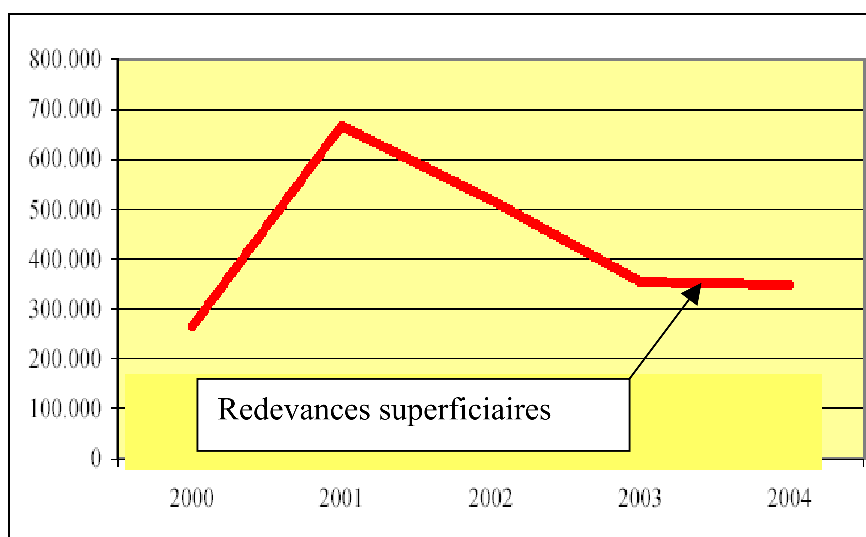
Source : MMI/MEMAU/Nos calculs.

III.2.2.1.2. La contribution au budget de l'Etat

La contribution des mines au budget de l'Etat reste limitée à celle de la SNIM en dépit d'un accroissement relatif des redevances issues de l'exploration minière. La contribution de la SNIM, composée des revenus fiscaux et non fiscaux, a suivi une évolution irrégulière (12% sur la période 1995-2003). A partir de 1996, cette contribution a eu tendance à s'accroître en raison du retour de la SNIM au régime commun de la fiscalité sur le chiffre d'affaires (avec un impôt de 10%).

A cela s'ajoutent les revenus des redevances superficiaires (voir graphique) qui ont enregistré une hausse depuis 2000 à la suite de la multiplication des permis de recherche et d'exploration. En 2001, les revenus des redevances ont atteint leur pic (presque 700.000 d'US$) en raison de l'application du code minier mais également de l'afflux de nombreux opérateurs miniers attirés par la similitude du contexte géologique Mauritanien avec notamment celui de l'Australie.

Figure 7 : Evolution des redevances minières, 2000-2004.



Source : ministères des mines et de l'industrie.

III.2.2.1.3. La contribution dans la balance des paiements

En moyenne annuelle sur toute la période 1980-1983, la Mauritanie à exporté 10 millions de tonnes par an pour une valeur de 170 millions d'US$ soit 45% des exportations du pays. Au cours de la période 1980-1993, les prix ont augmenté et les quantités ont baissé (8 millions de tonnes pour un prix moyen de 18,2 US$), alors que pour la période 1989 –2004, les quantités ont augmenté et les prix ont eu tendance à baisser (10 millions de tonnes pour un prix moyen de 17,1 US$).

Tableau 28 : Evolution des exportations 1980-2004.

	Moy 80-83	Moy 84-88	Moy 89-04	Moy 80-04
Exportations (millions T)	8,0	9,0	10,6	10,0
Exportations (millions $)	146,5	140,3	184,4	169,9
Prix moyen en US$	18,2	15,6	17,4	17,1
Part mines dans exportations	47,8	35,0	46,7	44,4
Pour mémoire				
Production (millions T)	8,1	9,0	10,7	10,0
Exportations en US$	312,7	408,3	406,1	393,5

Source : Memau, cadrage macroéconomique et nos calculs.

III.2.2.2. Les politiques du secteur

L'orientation politique engagée par le Gouvernement dans la stratégie de développement du secteur minier et la déclaration de politique minière promulguée en 1997, dont le programme de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM) a été l'un des principaux instruments, a permis de mettre en place un ensemble d'actions visant à promouvoir ce secteur et à attirer les investisseurs dans une région connue pour être largement sous explorée. Ces programmes ont privilégié le renforcement des principaux facteurs de la promotion minière que sont la réglementation, l'infrastructure géoscientifique, et le développement institutionnel.

Sur le plan légal et réglementaire, les mesures mises en œuvre se sont traduites par la mise en place d'instruments réglementaires destinés à améliorer la compétitivité du

cadre de l'investissement par rapport aux pays miniers voisins. C'est ainsi que le cadre légal et fiscal de l'activité minière récemment adopté a simplifié et renforcé les lois et le cadre réglementaire tout en modernisant les procédures et les processus d'investissement minier. Ce cadre repose principalement sur le code minier et a été complété par la convention minière type.

L'évolution des activités du secteur a montré en revanche que ce cadre légal et réglementaire a besoin d'être amélioré. Dans cette perspective, il devra :

- Obliger les opérateurs à obtempérer en cas de comportement illégal ou de manque de conformité avec les engagements pris,

- Adapter la distinction des substances en matière de taxe superficiaires aux réalités du secteur. Pour ce faire, il sera plus pertinent de distinguer les ensembles en fonction de leurs différents intérêts afin de permettre à plusieurs sociétés de détenir des permis de substances différentes dans une même zone et permettre également aux investisseurs spécialisés de s'impliquer en parallèle avec les investisseurs généraux ; distinguer par exemple les métaux de base (Cu, Co, Pb, Zn, Ni), les métaux précieux (Au, Ag, Pt) et les métaux spéciaux (Be, Sn, etc.) au lieu de tout regrouper dans la rubrique groupe 3,

- Opter pour l'enregistrement dans le système comptable national des dépenses engagées par les opérateurs afin de faciliter le contrôle de celles-ci et éviter ainsi les éventuelles pertes fiscales,

- définir la période fixée pour la confidentialité des données fournies par les opérateurs après l'abandon d'un permis pour qu'on puisse au-delà de cette période exploiter ces données pour la promotion du secteur minier.

III.2.2.3. Potentiels de croissance

L'accroissement au cours de ces dernières années des travaux de recherche et d'exploration, a permis de couvrir une large partie du territoire national, ce qui s'est traduit par la découverte de la présence d'importantes ressources minières (Fer, cuivre, or, phosphate et sel) et le recensement de nombreux indices de substances minérales (plomb, zinc, nickel, platine, chrome, manganèse, titane, uranium, terres rares, béryllium et lithium).

Ces travaux ont permis de répertorier plus de 400 indices essentiellement dans les secteurs de l'or, des métaux de base et du diamant. Les progrès atteints en dépit du faible développement de l'infrastructure géologique, dénotent de l'attrait du secteur pour les entreprises étrangères qui se sont basées sur des similitudes géologiques avec des régions à fort potentiel voire à importants gisements miniers.

A court terme la hausse de la production et de la valeur ajoutée du secteur minier proviendra donc de l'exploitation de ce potentiel. A long terme, l'augmentation de la valeur ajoutée proviendra d'une plus grande productivité des activités du secteur et de l'accroissement des investissements dans la recherche et l'exploration.

III.2.2.3.1. Dans le domaine du fer

La production de minerai de fer s'est accrue depuis la construction de nouvelles infrastructures de production. Cependant, l'accroissement de la production reste en deçà des opportunités offertes par la demande internationale et des potentiels de minerais pouvant être exploités à court et moyen termes.

La production de ce secteur devra s'enrichir de l'exploitation du gisement de fer d'El Aouj pour la production de pellets dont l'étude de faisabilité est en cours de réalisation et dont l'exploitation est prévue pour 2010. Ce projet envisage de mettre en place une usine de concentration du minerai et une usine de pelletisation destinée à produire 7 Mt/an de pellets par réduction directe (DR) pour le marché international. L'exploitation de la mine, prévue à partir de 2010, s'étalera au-delà de 30 ans. Les réserves actuellement connues s'élèvent à plusieurs milliards de tonnes de minerais, réparties entre 4 secteurs géographiques distincts autour de la cité minière de Zouérate.

L'accroissement futur de la production et donc de l'exportation devra bénéficier de l'extension du nouveau port minéralier de Nouadhibou.

III.2.2.3.2. Dans le domaine de l'or

L'or représente pour notre pays l'un des principaux domaines d'attrait de la recherche minière, avec des résultats encourageants. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'objectif de diversification des activités minières que le pays s'est fixé dans sa politique de développement du secteur mise en œuvre depuis 1997.

Des recherches effectuées par l'OMRG et d'autres opérateurs (BRGM, Otto Gold, General Gold International et La Source Développement S.A.) dans l'Inchiri, les Mauritanides Sud, le Tasiast et le Tiris ont permis de mettre en évidence les gisements du Tasiast et d'élever le niveau de l'information dans le tronçon sud des Mauritanides et dans les Sfariat.

La société Tasiast Mauritania Limited a terminé les études de développement de l'or dans le Tasiast (gisement d'environ 40 tonnes d'or métal) et se trouve actuellement en phase de démarrage de l'exploitation qui sera effective en début 2006. Les réserves diluées sont estimées à 9 008 338 tonnes avec une teneur à 3,06 g/t d'or métal, soit un total de près de 886 000 onces. L'exploitation de la mine d'or est prévue à ciel ouvert avec une production moyenne annuelle de 100 000 onces (1 once = 28,35 g) à raison de 225 $US/once.

Aussi avec la reprise de l'exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt, la production de l'or devra-t-elle reprendre rapidement et de nouvelles prospections sont envisagées dans les deux grands ensembles géologiques que sont la dorsale R'Gueïbat et la chaîne des Mauritanides.

III.2.2.3.3. Dans le domaine du cuivre

Les recherches en matière de cuivre sont indissociables de celles de l'or dans la mesure où ces deux substances appartiennent au même groupe de recherche. Les recherches de cuivre dans la région d'Akjoujt ont permis à présent la découverte d'importants gisements dont les réserves ont été estimées à 23 millions de tonnes de minerais et devront connaître un début d'exploitation au début de 2006 (MCM) avec une production moyenne annuelle d'environ 120.000 t de concentrés de cuivre à 25% (soit 30 000 t/an). La durée de vie de la mine à ciel ouvert est estimée à 10 ans.

III.2.2.3.4. Dans le domaine du diamant

Les recherches de diamant sont très récentes en Mauritanie (1995). Elles ont été conditionnées par les similitudes géologiques constatées avec des formations géologiques d'autres régions à fort potentiel diamantifère (dorsale de Léo, Australie, Canada, etc.). L' intérêt pour la recherche a été croissant, ce qui a permis d'identifier d'importants indices, notamment des kimberlites diamantifères et des microdiamants. Des microdiamants et des minéraux accompagnateurs ont été mis en évidence et une

vingtaine de pipes kimberlitiques, « sources de diamants », ont été identifiés dont certains sont diamantifères.

Au total, compte tenu des ces résultats le potentiel de croissance dans le sous-secteur des diamants semble significatif notamment à Bir Moghrein et Maqteir , dans ce dernier permis, l'une des kimberlites diamantifères découvertes est en état d'évaluation avancée.

III.2.2.3.5. Dans le domaine du phosphate

Le potentiel dans le domaine du phosphate est pour le moment limité au gisement découvert en 1984 à Bofal dont les réserves sont estimées à 136 millions de tonnes de bonne qualité (P205). La Société de Phosphates de Mauritanie (SOPHOSMA), une joint-venture entre des privés mauritaniens et allemands (Ferrostaal) qui détient le titre d'exploitation sur le gisement, est en train de réaliser une étude de faisabilité pour l'exploitation du gisement. Les estimations disponibles indiquent que la production annuelle devra atteindre 4 millions de tonnes et que l'option retenue de transport du minerai par voie ferroviaire devra avoir des retombées positives sur le développement économique de cette région méridionale du pays.

III.2.2.3.6. Dans le domaine du gypse et du plâtre

Des réserves importantes de gypse s'élevant à plus de 1 milliard de tonnes de gypse pur à 98% ont été localisées dans la Sebkha N'Dhramcha à moins de 50Km au Nord de Nouakchott. Ce gisement avait fait l'objet d'exploitation par la SNIM de 1973 à 1978. Depuis 1984, l'exploitation est reprise par la Société Arabe des Industries Métallurgiques (SAMIA) qui, en plus de l'exploitation de ce minerai (plus de 30.000 tonnes en 2002) procède à la transformation du gypse en plâtre pour les besoins nationaux et l'exportation. La diversification des débouchés extérieurs pour le gypse suppose la modernisation et l'amélioration des capacités de production de l'usine, si les prévisions sur la demande de ce produit le permettent.

III.2.2.3.7. Dans le domaine du Sel

Le sel est exploité traditionnellement dans les salines de N'Terert (Trarza) et d'Idjil (Tiris Zemmour), il devra voir sa production s'accroître sensiblement à la suite des travaux récents de recherche géologique qui ont permis de découvrir d'importantes réserves de sel quasi-pur (98,25%) estimées à plus de 120 millions de tonnes dans la saline de Lekhcheïm située au Nord de Nouakchott. Une exploitation industrielle est envisagée avec la SOMISEL et d'autres partenaires pour ce gisement.

III.2.2.3.8. Dans le domaine de tourbes

La tourbe est un charbon fossile qui pourrait remplacer le charbon de bois, limitant ainsi la destruction du couvert végétal et retardant par conséquent la désertification. Les différentes campagnes de recherches effectuées par l'OMRG ont permis de découvrir en 1985 les tourbières littorales des dépressions interdunaires situées entre Tiguent et Keur Macène et le long du fleuve entre Keur Macène et Tékane. Aussi, des tests de traitement effectués en 1994 par une société finlandaise (Ekono Energy) indiquent-ils que la teneur en cendre de la tourbe peut être ramenée à moins de 40% ce qui la rendrait plus compétitive par rapport au charbon de bois. Les réserves disponibles sont de l'ordre de 5 000 000 m^3.

III.2.2.3.9. Recommandations pour la valorisation des potentiels du secteur

La politique minière poursuivie a permis l'arrivée d'importants investisseurs étrangers dans le secteur minier même si l'affluence reste insufisante. Ceux-ci sont attirés par le

potentiel de ressources minières. Cependant, l'immensité du territoire, l'aridité du climat, le manque de réserves hydriques et surtout le manque d'infrastructures routières pour l'accès aux terrains de prospection élèvent sensiblement le coût d'investissement.

C'est pourquoi, des mesures devront être mises en œuvre pour renforcer cette dynamique dont notamment :

- la poursuite du projet de cartographie géologique, couplée avec des levés géophysiques pour couvrir l'ensemble du territoire national avec l'objectif d'agrandir les échelles (1/50 000),

- le renforcement des capacités de l'OMRG, afin qu'il puisse entreprendre et exécuter un véritable plan stratégique de développement minier, nécessaire à la promotion du secteur (promotion des sujets de recherche afin d'attirer d'autres investisseurs privés dans le cadre du développement diversifié du secteur minier),

- la simplification de la procédure d'octroi des permis en déléguant la décision d'octroi de permis au Ministre chargé des Mines,

- le renforcement de la prise en charge par l'Etat des infrastructures routières pour accéder aux zones minières Atar –Choum,

- l'amélioration de l'efficacité des structures en charge du secteur minier (organisation, qualité de leur personnel et de leurs moyens techniques), pour leur permettre d'assurer leurs rôles de contrôle et de suivi des activités à travers l'augmentation de leurs moyens de fonctionnement,

- le renforcement de la fonction promotion minière à travers la création d'une Unité de Promotion Minière qui sera chargée, entre autres, de la veille économique du suivi de l'évolution de l'environnement économique mondial et régional , du ciblage des substances minérales porteuses d'investissements et de l'identification d'opérateurs,

- la participation aux grands évènements promotionnels du secteur minier tel que Indaba, préparation de documents ou autres supports promotionnels (CD- Roms, vidéos, guides du prospecteur, etc.),

- l'impulsion des projets de recherche d'eau en raison du rôle de cette ressource dans l'exploitation des mines,

- l'encouragement de la poursuite de l'exploration minière en misant sur une diversification des produits miniers à travers la recherche de substances autres que le fer.

III.2.3. Industrie et Artisanat

III.2.3.1. Industrie

L'approche libérale définit l'industrialisation comme la transition vers l'économie de marché. Cette transition s'explique essentiellement par l'allocation optimale des facteurs de production et l'absence de distorsion vis-à-vis du marché. L'intervention de l'Etat trouve ici sa justification dans la déconnexion du processus vis-à-vis des signaux du marché. Cette intervention permet de définir des règles et pratiques (Politiques industrielles) indispensables au commerce internationale. Le processus d'industrialisation à une double dimension :

- C’est un processus de liaison d’amont et d’aval permettant une intégration technique, économique et la constitution d’un tissu industriel,
- C’est un processus de restructuration socioéconomique lié à des stratégies conflictuelles d’acteurs (entreprises, Etat, consommateurs, travailleurs,…) mettant en œuvre les différents niveaux d’une société s’appuyant sur des organisations industrielles.

III.2.3.1.1. Diagnostic

Selon une études réalisée en 2003 par le PNUD et l’ONUDI, « éléments d’une stratégie nationale d’industrialisation pour la Mauritanie à l’horizon 2015» , la typologie du tissu industriel mauritanien fait ressortir quatre types d’industries :

- Zone A, formée des entreprises d’exploitation de rente (minbes et pêche) générant environ 19% du produit intérieur brut. De par leur poids et leur vocation d’exportateurs, ces entreprises s’adressent directement au marché international,
- Zone B, qui regroupe les industries de substitution s’adressant, pour l’essentiel, au marché intérieur et à celui de la sous-région. Les activités de ces industries sont généralement liées à une banque et représentent environ 4% du produit,
- Zone C, formée des entreprises ayant des caractéristiques et des poids économiques variés (ateliers de métallerie de bâtiment, menuiseries, imprimeries, des ateliers de confection,…). Ces entreprises représentent environ 60% de la main d’œuvre urbaine et jouent un rôle capital dans l’équilibre du système social à travers les revenus générés,
- Zone D, formée essentiellement des activités de subsistance à très court terme sans mécanisation du travail. Ce sont majoritairement des services de proximité et d’artisanat de transformation direct.

Les principaux messages sur l’état des industries en Mauritanie qui ressortent de cette étude peuvent être résumés comme suit :

- Le tissu industriel national est constitué d’environ 70 entreprises en activité sur un total de 90 entreprises structurées dans le domaine manufacturier,
- Ces entreprises sont majoritairement situées à Nouakchott et sont basées sur l’import substitution,
- La structure des industries est fortement dominée par les activités de l’agroalimentaire, de l’industrie chimique et les activités des filières de la SNIM,
- Les industries restent fortement dépendantes de l’importation de pièces détachées et des services pour les travaux de réparation des machines.

Le secteur secondaire, incluant les principales activités industrielles, a représenté en moyenne 28,5% du produit intérieur brut entre 1980 et 2004. L’activité minière, à travers le minerai de fer, a représenté environ 12% du PIB sur cette période. L’industrie manufacturière, composée de la pêche industrielle (5,5%) et d’autres industries et artisanat (3,7%), a représenté en moyenne 9,2% du produit intérieur brut sur la période.

La contribution des industries (hors mines et pêche) dans les exportations nationales est quasi nulle et se résume essentiellement à de faibles échanges avec les pays limitrophes dans les secteurs des pâtes alimentaires et des eaux minérales.
Pour renforcer la position des entreprises nationales dans la sous-région, une stratégie nationale industrielle est en cours de préparation avec comme objectifs spécifiques de :

- Elargir la base productive par une diversification des activités des entreprises,
- Renforcer le secteur industriel exportateur,

- Créer de la valeur ajoutée en favorisant une transformation accrue des ressources locales.

III.2.3.2. Contraintes du secteur

L'étude précitée (éléments d'une stratégie nationale d'industrialisation pour la Mauritanie à l'horizon 2015) a fait ressortir différents types d'éléments entravant le fonctionnement normal du secteur :

- L'étroitesse du marché (pays faiblement peuplé) conjuguée à la faiblesse des revenus,
- Manque de maîtrise du processus de production lié à la déficience de formation et à faiblesse du transfert technologique,
- Difficulté d'accès à l'information,
- Les coûts des facteurs de production (eau, électricité,…) restent anormalement élevés,
- Manque de financement et coût du crédit relativement élevé,
- Faible niveau de qualification des ressources humaines pour une meilleure gestion du secteur,
- Insuffisance des infrastructures.

III.2.3.3. Orientations

Le projet de stratégie sectorielle à l'horizon 2015 fait un certain nombre de recommandations, pour améliorer le tissu industriel mauritanien :

- Une approche de l'industrialisation de la Mauritanie par une diminution des coûts de production est nécessaire,
- L'amélioration du cadre institutionnel du marché,
- La contribution des stratégies connexes accompagnatrices (Stratégie de formation, Stratégie de commerce extérieur, Stratégie de développement des micro et petites entreprises),
- Mise en relation des obstacles du secteur avec les axes stratégiques envisagés pour le secteur industriel,
- Formation des entrepreneurs et de la main d'œuvre qualifiée ;
- Accroissement du niveau technologique par (i) la création d'instituts spécialisés, et d'instituts de normalisation, (ii) le transfert de technologie, l'innovation et l'invention,
- Création d'un pôle de sous traitance pour les activités minières ;
- Facilitation de l'accès au crédit pour les entreprises,
- Création d'un fonds de soutien à l'industrie,
- Développement des infrastructures de base (routes, ports aéroports,…)
- Du point de vue institutionnel, le Ministère des Mines et de l'Industrie devra prendre en charge les intérêts des entrepreneurs et s'ériger en porte parole de ces derniers auprès des organisations professionnelles.

III.2.4. Artisanat

Le secteur de l'artisanat est essentiellement informel. Considéré comme émergeant ce secteur, en cours de formalisation, demeure mal connu.

Principalement, trois filières composent ce secteur dans le contexte mauritanien :

- Artisanat d'art,
- Artisanat de biens de production et de biens utilitaires,
- Artisanat de Services (réparation, entretien,…).

Dans leur ensemble, les petites industries et l'artisanat ont représenté en moyenne 4% du produit intérieur brut du pays et 15,23% du Secteur Secondaire, entre 1980 et 2004. Selon une étude récente du BIT, dans les pays d'Afrique du Sud du Sahara, le secteur d'artisanat emploie dans cette zone plus de 50% de la main d'œuvre urbaine et génère environ 10% du produit intérieur brut.

III.2.4.1. Atouts

Selon un diagnostic établi, en dépit de la faiblesse des données, par la Direction de l'Artisanat, ce secteur dispose de potentialités certaines **:**

- Environnement socio-politique favorable,
- Existence de centres de formation techniques et professionnels (publics),
- Existence d'un savoir faire important chez les artisans et leur capacité à répondre aux besoins locaux,
- Naissance de caisses d'épargne finançant le secteur.

III.2.4.2. Contraintes

Cependant, le secteur est confronté à des obstacles qui limitent son expansion :

- La faiblesse des moyens de production,
- La désorganisation du circuit de production et de commercialisation,
- L'absence de crédits pour les activités du secteur,
- Le vieillissement de la génération des artisans et le manque de transmission de la connaissance à la jeunesse.

III.2.4.3. Orientations

Les études faites dans le cadre de la préparation du CSLP II recommandent, pour une meilleure amélioration de la production de l'artisanat et de son impact sur les populations actives dans ce domaine, les mesures suivantes:

- La finalisation de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat,
- Le renforcement des capacités des jeunes artisans par la création d'un Centre de Formation en Artisanat traditionnel,
- La réhabilitation des infrastructures existantes (foire,…),
- La création d'un village artisanal à Nouakchott et de maisons d'artisans à l'intérieur du pays,
- La création de tanneries semi-industrielles pour favoriser l'exploitation de la filière peaux et cuir,
- La création d'un fonds spécial de promotion de l'artisanat ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de promotion et de développement des exportations des produits de l'artisanat,
- L'organisation d'événements promotionnels et commerciaux afin de faire émerger un marché national de l'artisanat,
- La mise en place d'un système mutualiste par la création de mutuelles de Santé et de pensions propres aux artisans ;
- L'organisation d'un recensement exhaustif des acteurs travaillant dans le secteur pour mieux faire connaître son poids socio-économique.

III.3. Tourisme

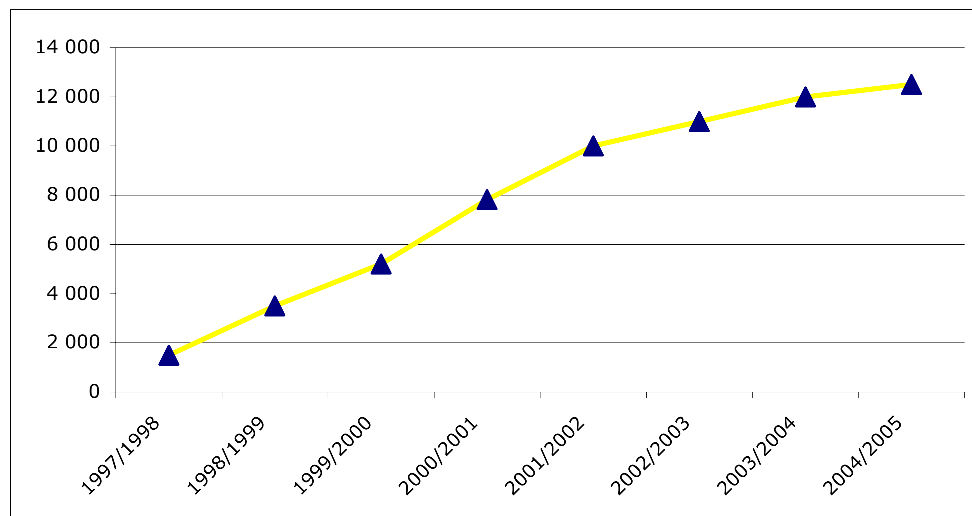
III.3.1. L'évolution du secteur et son impact sur l'économie

Pour développer le secteur, la Mauritanie a opté pour le tourisme du « Désert ». les raisons de ce choix sont multiples : (i) mettre en valeur le potentiel du désert du pays (ii)

développer le tourisme culturel au lieu du tourisme de masse qui nécessite un investissement lourd et qui présenterait des impacts négatifs sur la société.

Ce développement a été entamé en 1996 par l'organisation de vols charters entre Paris et Atar pour l'acheminement des touristes. L'évolution du nombre de touristes venant par charter est importante (cf graphique ci-dessous). Ils sont passés de moins de 2000 en 1997 à 12 000 en 2004.

Figure 8: Evolution des touristes venant par charter



Pour faire face à la nouvelle demande, les capacités d'hébergement ont connu une forte augmentation sur la dernière décennie, en particulier à Nouakchott et Atar.

Tableau 29 : Evolution des capacités d'hébergement

Type d'établissement	1994	2004	Croissance annuelle
Hôtels	21	41	16.0%
Auberges et appartements	10	85	53.4%
Lits d'hôtels	1120	2500	10.0%
Lits d'auberges et appartements	290	3455	53.3%

Source : ONT

En plus de ces structures d'hébergement, il faut compter plus de 151 agences de voyages agréées qui opèrent dans le secteur ainsi que des dizaines de bureaux de changes et autres intermédiaires**.**

L'évaluation des retombées économiques de l'activité touristique actuelle est très difficile, même de façon approximative, du fait de l'absence quasi-totale de statistiques du tourisme. Cependant les principaux effets économiques directs de l'activité touristique portent sur la création d'emplois, la génération de valeur ajoutée et de revenus et les entrées de devises. Les seules informations existantes sont celles du rapport de la stratégie nationale de développement touristique élaboré en 2002. Selon ce document le nombre d'emplois directs créés par l'activité touristique peut être estimé à plus de 2 850 emplois. Le montant des recettes tirées de l'activité touristique internationale a été estimé à environ 2,7 milliards d'U.M. en 1999. Ce résultat a été obtenu en prenant comme base de calcul l'estimation fournie par la SOMASERT de 114 000 U.M d'apport

moyen des touristes traités par cette société, base appliquée à la totalité des 24 000 touristes étrangers entrés en Mauritanie au cours de la même année

III.3.2. Orientations

Le développement du Tourisme en Mauritanie ne peut se faire que par le renforcement de l'offre actuelle et le développement de nouveaux produits tels que l'écotourisme dans les parcs de diawling et du Banc d'argin, ainsi que la desserte de nouvelles destinations « désert » notamment le Tagant et le Hodh.

Le Tagant est connu par son relief qui attirer les touristes d'autant qu'il présente beaucoup de similitudes avec les paysages de l'Adrar. Pour cela l'aéroport de Tidjikja doit être réhabilité le plus tôt possible pour pouvoir accueillir les charters venant d'Europe.

Les deux Hodhs comportent aussi des sites archéologiques intéressants (Aoudaghost, koumbi saleh, oualata) et des paysages qui pourront attirer les touristes. La réhabilitation de l'aéroport de Néma permettra l'accueil des vols charters en provenance de l'étranger.

Pour promouvoir le tourisme des pré requis sont nécessaires comme l'installation d'une capacité d'accueil suffisante et conviviale. En effet, il faut assurer la facilité d'accès aux sites, les aménager de manière à être visités facilement par des touristes, prévoir les autres commodités requises par les touristes (centres de santé, téléphone, etc.) et améliorer la qualité des hébergements surtout dans les auberges de l'intérieur du pays.

Il faut aussi relever la qualité du service touristique en investissant dans la formation des ressources humaines du secteur, en définissant des règlements et des normes de fonctionnement des différentes branches touristiques en assurant un suivi permanent du respect des normes de qualité et de gestion.

En outre, il apparaît très important de mener certains efforts et actions en matière de promotion et de publicité. Il s'agit à la fois de crédibiliser la destination auprès des opérateurs des marchés émetteurs et de susciter l'envie du grand public.

Dans un premier temps, il s'agira de promouvoir la Mauritanie en tant que destination touristique ainsi que les produits actuellement commercialisés, c'est-à-dire le tourisme d'aventure dans le désert et les produits connexes (Parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling). Il s'agira de créer des outils adéquats pour renforcer la présence de la Mauritanie dans le marché touristique international.

Le tourisme d'affaires se développera à son tour dans les prochaines années grâce au secteur du Pétrole et à son économie induite. Mais il sera concentré essentiellement à Nouakchott et à Nouadhibou. Ceci supposera la création de nouveaux hôtels à Nouakchott et à Nouadhibou.

L'attraction des IDE dans le secteur est l'un des moyens les plus efficaces pour le développement du tourisme. En effet ces IDE apporteront l'investissement nécessaire et surtout l'expérience et la compétence technique.

Le développement du tourisme en Mauritanie doit s'accompagner impérativement de la mise en place d'un Centre de formation qui aura la charge d'assurer la formation continue des professionnels pour le secteur dans toutes ses branches (restaurateurs, agents d'accueil, guides, etc..).

Enfin, des actions d'encouragement du secteur doivent être prises par les pouvoirs publics notamment la mise en place d'un service de collecte et de traitement des

données statistiques, la mise en place d'un système de crédit et d'incitations spécifiques au tourisme dans le cadre du code des investissements.

III.4. Bâtiment et Travaux Publics

III.4.1. Contribution du secteur à l'économie

Le secteur des BTP a connu une évolution comparable à celle de l'urbanisation du pays. Or celle-ci est passée en quelques décennies de moins de 10% de la population totale du pays au début de la décennie 60 à près de la moitié aujourd'hui.
Mais le pouvoir d'achat est resté faible : à peine 3% des ménages habitent dans des villas et près des deux tiers vivent encore dans des conditions d'habitat précaire.
Les données des comptes nationaux avaient estimé la croissance moyenne du secteur au cours de la décennie 86/96 à 10,2% et sa contribution au PIB à 5,8%. Mais elles ne tiennent pas compte des activités non structurées dont le dynamisme est pourtant connu.
Le diagnostic du secteur des BTP montre une cohabitation entre un sous secteur structuré, fait essentiellement d'entreprises publiques ou privées qui soumissionnent en général aux appels d'offres des travaux de constructions souvent financés sur ressources extérieures ou sur le BI de l'Etat, et un sous secteur informel où opèrent de petites PME, des ateliers d'architecture ou de travaux divers (menuiserie, plomberie, peinture…).
D'autres intervenants peuvent être cités. Il s'agit des maîtres d'ouvrages publics et des administrations publiques.
Les données statistiques disponibles sont peu nombreuses, voire inexistantes, du moins pour les activités informelles.
Toutefois, les enquêtes les plus récentes permettent de se faire une idée de la physionomie globale du secteur : L'informel domine largement avec 82,5% suivi par les entreprises structurées (13,1%) et les bureaux d'études et ateliers d'architecture (4,4%).
Il existe une forte tendance à la création des entreprises de BTP : 22% ont été créées avant 1990, 42% entre 1990 et 2000 et 36% entre 2000 et Juin 2003, parmi celles-ci,72 ont été créées en 2002 et probablement plus de 67 en 2003.

- En matière d'emploi: les entreprises structurées employaient 55,2% du total des employés des BTP ; les Ateliers informels 42% et les bureaux d'études 2,2%.
On estime que le secteur employait 15 562 personnes en 2000 avec une marge possible de création d'emplois d'environ 239 par an (16 757 en 2005)
Selon des estimations que nous avons faites, la main d'œuvre étrangère s'accapare près de 2/3 du coût de la main d'œuvre totale, soit 17,85% du coût global d'une villa de moyen standing.

- En matière d'importations de matériaux de construction, l'évolution des chiffres est spectaculaire : 10 fois plus en moins de 10 ans (en ouguiyas courants).
En matière de création de valeur ajoutée, la contribution du secteur n'a cessé de progresser au fil des ans pour doubler en moins d'une décennie (1998-2004), passant de 5,5% à 11,5% alors que, comme indiqué plus haut, la croissance moyenne sur la période 86/96 a été de 10,2% en prix courants et la contribution moyenne au PIB de 5,8%.

- En matière d'investissements publics : au cours de la décennie 1986-96, les investissements publics alloués aux BTP avaient représenté 28% de l'ensemble des investissements publics. Mais le niveau moyen de réalisation de ces investissements était bas : 57,9% et l'évolution globale en volume se situait autour de 9,4%.

- En matière d'accès aux crédits bancaires : les crédits accordés au secteur des BTP n'avaient représenté en moyenne que 3,4% de l'ensemble des crédits distribués au cours de la période 1986/96. Bien que restés modestes par rapport à l'importance économique du secteur, leur proportion a presque doublé entre 1998 et 2003, passant de 4,1% en 1998 à 6,7% en 2002 et 7,5% en 2003.

En outre, les concours financiers sont consentis à court terme et à des taux d'intérêt très élevés.

- La fiscalité sectorielle des BTP est faible : 1,8% des 47,7 milliards de recettes fiscales théoriquement réalisées en 2004. Ce qui est en deçà de sa contribution au PIB et traduirait peut être un faible niveau d'imposition ou/et une forte évasion fiscale.

III.4.2. Les contraintes

Les entreprises structurées souffrent d'une pénurie de main d'œuvre et de techniciens qualifiés, d'un manque de matériel performant et d'une faible capacité financière.
Les Ateliers qui opèrent en général dans un cadre informel, emploient essentiellement une main d'oeuvre étrangère instable, même si elle est faiblement rémunérée. En outre, la qualité est douteuse en l'absence de tout système de contrôle.
Les bureaux d'étude manquent souvent d'expérience et de compétences.
Quant à l'environnement institutionnel, il présente les faiblesses suivantes :

(i) L'absence de classification commune à l'ensemble du secteur et les entreprises classées n'ont pas toujours la qualification correspondant à leurs capacités techniques et humaines ;
(ii) La pratique systématique de l'offre la moins disante se fait souvent au détriment de la qualité. En outre, les cautions et garanties sont élevées et nombreuses ;
(iii) Les capacités actuelles des infrastructures institutionnelles permettent de traiter moins de 25% des ressources publiques disponibles pour le secteur des BTP ;
(iv) L'absence d'organisme national de normalisation. Le laboratoire national des TP dispose de peu de techniciens qualifiés pour la mission qui li est confiée. Les deux bureaux de contrôle ne peuvent répondre à la demande actuelle ;
(v) Les structures de formation ne couvrent pas certaines spécialités du bâtiment, à telle enseigne que la moitié de la demande n'est pas satisfaite dans certains cas ;
(vi) Le développement du secteur est également freiné par les contraintes financières: le crédit bancaire est limité et trop cher ;
(vii) La plupart des entreprises se plaignent des retards de paiement sur les projets publics financés sur le budget de l'Etat et même sur financement extérieur.

III.4.3. Orientations

Parmi les facteurs qui militent pour une évolution favorable du secteur des BTP, on peut retenir, entre autres :

1. La forte croissance démographique (2,5% au niveau national) couplée avec une sédentarisation et l'urbanisation très rapides, particulièrement à Nouakchott ;
2. Les attributions continues de parcelles à usage d'habitation, souvent non viabilisées ;
3. Les programmes de logements sociaux de la SOCOGIM ou en partenariat avec les banques ;
4. La spéculation immobilière ;
5. Les programmes du Gouvernement en infrastructures (PDU, routes, barrages, décentralisation, réhabilitation des constructions)

L'évolution probable des indicateurs de croissance a été envisagée suivant deux scénarii.
Les données situent la contribution du secteur entre 12 et 17% suivant les hypothèses et le niveau de l'emploi entre 18 et 20 000 à l'horizon 2010.

Les propositions suivantes sont préconisées pour surmonter les goulots d'étranglement qui freinent l'expansion du secteur :

(i) Renforcement des capacités des Administrations chargées de la tutelle du secteur et redéfinition de leurs missions ;
(ii) Unification des critères de classification et de qualification sur le territoire national ;
(iii) Révision des procédures actuelles de passation des marchés de BTP pour les adapter au contexte de libéralisation et des opérateurs émergeants ;
(iv) Renforcement de la réglementation en matière de qualité des ouvrages : création des structures d'accompagnement, notamment un Organisme national de normalisation ;
(v) Renforcement des capacités du Laboratoire National et des bureaux d'étude ;
(vi) Amélioration des capacités de formation professionnelle moyenne en techniciens qualifiés dans toutes les spécialités du BTP ;
(vii) Introduction de plus de concurrence dans le secteur ;
(viii) Amélioration des performances des Administrations en matière de traitement des dossiers ;
(ix) Renforcement de la disponibilité des ressources financières (mécanismes de financement moins onéreux) ;
(x) Promotion de l'utilisation des matériaux locaux.Les politiques d'appui à la croissance

III.5. Politiques macroéconomiques

III.5.1. Politiques budgétaires

L'analyse de l'évolution des finances publiques sur la période 1980-2004 montre que les réformes macroéconomiques et structurelles mises en œuvre pendant la période 1985-2004, dans le cadre des programmes d'ajustement successifs, ont permis de réaliser des progrès significatifs dans le domaine de l'assainissement budgétaire à travers une meilleure mobilisation des ressources en particulier à partir de 1992 et une gestion plus rigoureuse des dépenses.

III.5.1.1. Recettes

Les réformes fiscales engagées sur la période 1985-2004 avaient comme principaux objectifs de faire du système fiscal un instrument réel de développement en le rendant plus incitatif pour la croissance tout en garantissant le financement du budget de l'Etat. Pour ce faire ces réformes ont été axées sur : (i) la simplification et l'allégement de ce système afin d'accroître son élasticité et d'améliorer les incitations au secteur privé, (ii) la baisse de la protection douanière dans le but de renforcer l'ouverture de l'économie et (iii) la modification de la structure de la fiscalité dans le sens qui lui garantit l'efficacité et la stabilité souhaitées.

Sur le plan des recettes, ces réformes se sont traduites par une progression sur la période 1985-2004 (14,7%) plus rapide que celle du PIB (11,1%) mais presque identique à celle de la période d'avant ajustement (avec 14,5% entre 1980-1984) en raison du ralentissement survenu au cours de la période 1985-1991 du fait d'importants chocs exogènes intervenus durant cette période. La baisse de la fiscalité entreprise durant la période d'ajustement a été compensée par l'élargissement de l'assiette, l'amélioration du recouvrement et la hausse des taxes non fiscales. Cette progression a permis de relever sensiblement, entre les deux périodes, (i) le ratio prélèvement public - rapport des recettes intérieures totales sur le PIB – qui passe à 25,5% du PIB contre 19,2% avec une tendance à l'augmentation (26,3% sur la période 2000-2004), soit un niveau proche de celui des pays à revenus intermédiaires et sensiblement plus élevé que celui des pays du même niveau de la sous-région, et (ii) la pression fiscale (16,9% contre 13,9%) avec toutefois une tendance à la baisse depuis 1999. En revanche, le poids des recettes non fiscales dans les recettes totales s'est sensiblement accru accentuant de la sorte la vulnérabilité des recettes budgétaires et leur volatilité (écart type de 22,4%).

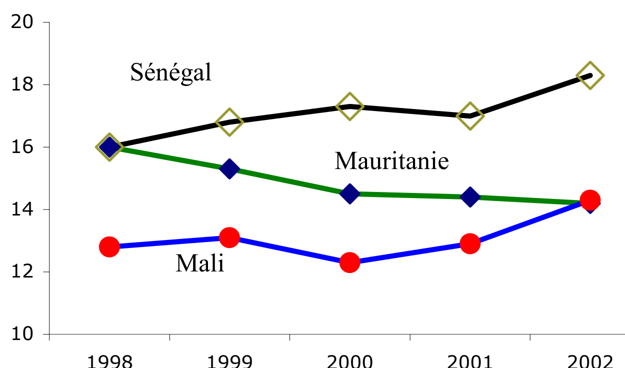
Le seuil de prélèvement atteint en Mauritanie est-il le plus approprié pour l'atteinte des objectifs économiques nationaux ? Le seuil de prélèvement public qui serait le plus approprié pour un pays donné, compte tenu de ses propres caractéristiques ainsi que le mode de son financement, a longtemps fait l'objet d'un débat entre économistes (voir encadré). En effet, un niveau donné du prélèvement public peut avoir plusieurs effets opposés sur l'économie (relance, éviction, évasion fiscale et inflation).

La structure du prélèvement public est aussi un facteur important dans l'impact que pourrait avoir celui-ci sur l'économie. En Mauritanie, l'évolution de cette structure montre que l'effort de prélèvement est de plus en plus supporté par des activités faiblement intégrées à l'économie nationale renforçant ainsi l'instabilité des recettes budgétaires. Elle montre également que la concentration des recettes s'est renforcée alors que leur croissance a été davantage l'effet des recettes indirectes peu favorables à l'équité. C'est ainsi que :

- Les recettes fiscales, exprimées en points du PIB, (mesurant la pression fiscale) après une phase d'augmentation durant la première période des programmes

d'ajustement (18,3% pendant les années 1985-1991 contre 13,9% sur la période 1980-1984) ont suivi une tendance à la baisse (14,4% entre 2000 et 2002). Pour la période 1998-2002, la pression fiscale en Mauritanie (14,9%) se situe au milieu des pays à structures économiques comparables (13% au Mali mais 17% au Sénégal).

Figure 9 : Evolution comparative de la pression fiscale.



- La dépendance du budget par rapport aux recettes non fiscales s'est accrue (33,5% sur la période 1985-2004 contre 25,4% sur la période 1980-1984) sous l'effet, en particulier, de l'augmentation des redevances de pêche dans le cadre de l'accord conclu en 1996 avec l'Union Européenne et reconduit en 2001. Cette évolution contrecarre la baisse des taxes sur le commerce international qui s'est accrue, en particulier à partir de 1997, en raison de la réforme douanière mise en œuvre sur la période 1997-1999 (passant de 40% entre 1992 et 1996 à 17,7% entre 1997 et 2002) et renforce par conséquent l'instabilité des recettes budgétaires et leur dépendance vis-à-vis des opérations avec l'extérieur.

- Une concentration relativement importante sur un nombre limité d'impôts. Ensemble, le BIC, la TVA et le DFI représentent 84,2% des recettes budgétaires contre 80,1% entre 1985 et 1991, lesquels sont supportés par un nombre réduit d'entreprises du secteur moderne[21] en l'absence d'une couverture du secteur informel et d'une fiscalisation des secteurs de l'élevage et de l'agriculture,

- Une croissance réelle des recettes budgétaires tirée essentiellement par le dynamisme des recettes indirectes (contribution à la croissance sur la période 1992-2002 de 3,5% contre 1,4% pour les recettes directes) peu favorable à l'équité fiscale en raison de sa neutralité par rapport au degré de pauvreté.

Encadré 2 : Quelques éléments de bonne politique dans le domaine du prélèvement public.

---

[21] Estimé à environ 400 entreprises.

Les enseignements des bonnes pratiques internationales en matière de politiques budgétaires soulignent que le prélèvement public doit être compatible avec un niveau de solde budgétaire qui permet de financer les dépenses publiques sans alourdir de manière inconsidérée ni la fiscalité ni la dette publique et suffisamment adapté aux capacités contributives de l'économie dans son ensemble. Un décalage à ce niveau pourrait entraîner des effets pervers (fraude, perte de compétitivité). Pour apprécier le niveau optimum du prélèvement public (cette question renvoie au débat autour du seuil maximal de pression fiscale : courbe de Laffer selon laquelle au delà d'un certain taux de prélèvement le rendement fiscal décroît), la littérature économique recourt au concept de potentiel fiscal du pays. Le potentiel fiscal est déterminé à la fois par les facteurs structurels caractéristiques de chaque économie (niveau de développement, mesuré par le PNB/tête, niveau de monétisation de l'économie, mesuré par le ratio M2/PIB, qui est, généralement, associé à une plus grande capacité contributive des agents de l'économie) et par la politique fiscale mise en œuvre, variable de court terme.

L'étude en cours de réalisation par le CMAP souligne qu'en dépit des progrès atteints dans le domaine de la réforme fiscale, le poids de certains impôts continue à constituer un frein à la compétitivité de l'économie. Pour renforcer la rôle de la fiscalité dans le développement économique national et en faire un instrument de compétitivité, l'étude recommande la poursuite des réformes en particulier dans les domaines de la fiscalité des entreprises et douanière.

III.5.1.1.1. La fiscalité des entreprises

La fiscalité des entreprises devra être améliorée à travers : (i) la suppression des taxes sur le chiffre d'affaires à l'exception de la TVA dont le remboursement doit être généralisé et les procédures s'y rapportant mises en place, (ii) l'intégration des incitations fiscales liées à l'investissement dans le régime du droit commun (CGI et Code des Douanes), (iii) l'institution d'un impôt unique sur les résultats des entreprises et en présence d'une retenue en faire un crédit d'impôt à faire valoir sur l'impôt sur les résultats ou exceptionnellement un prélèvement libératoire, (iv) la limitation des impôts municipaux à payer par les entreprises dans une même commune donnée, à la contribution foncière sur les propriétés bâties ou à la patente et (v) le développement des garanties destinées aux contribuables (exemples : intégration dans le CGI des procédures fiscales, la possibilité d'accorder la tolérance légale qui permet de ne pas appliquer la sanction sur des rappels d'impôt n'excédant pas un pourcentage de la base d'imposition après redressement, etc.).

III.5.1.1.2. La fiscalité douanière

Quant à la fiscalité douanière, ses améliorations porteront sur les actions suivantes : (i) la vérification de l'équilibre général de la taxation résultant de la loi tarifaire ainsi que la rationalité des familles et catégories de produits soumis à des taux différents de T.V.A, (ii) l'examen des mesures souhaitables pour traiter les dédouanements dans des magasins et aires de dédouanement privatifs qui pourraient se situer dans, ou en dehors, de l'enceinte portuaire stricto sensu, (iii) l'examen des conditions et modalités de validation de la déclaration en détail et celles relatives à l'acceptation de la signature et d'un mode de paiement électronique et (iv) la finalisation de la restructuration de la fonction dédouanement en fonction des nouveaux outils et des nouvelles procédures qui, à ce stade, devraient être totalement stabilisés.

III.5.1.2. Dépenses

Les efforts de rigueur et de rationalisation des dépenses publiques poursuivis au cours de la période 1985-2002 se sont soldés par une maîtrise du rythme de la progression des

dépenses publiques (14,7%) favorisée par le désengagement substantiel de l'Etat des secteurs non stratégiques qui s'est traduit par la forte réduction du nombre d'entreprises où la participation de l'Etat est significative réduisant ainsi la charge sur le budget de l'Etat.

Sur l'ensemble de la période d'ajustement 1985-2002, le ratio dépenses/PIB a été maintenu à un niveau moyen sensiblement bas (27,1%) comparativement à la période précédente (31,2% sur la période 1980-1984) avant d'enregistrer une hausse substantielle pendant les années 2003 et 2004 (55%). Cette augmentation a été, en particulier, tirée par l'accroissement des dépenses d'investissement (+710,1% en 2003 et 347,2% entre 2003 et 2004).

En revanche, sur cette période, la variabilité des dépenses exécutées est restée relativement élevée (avec un écart type moyen de 22,3%) et leur taux d'exécution s'est détérioré.

Cette évolution a été rendue possible par la poursuite de la maîtrise de la progression des dépenses courantes évoluant à un rythme de 11,2% (contre +12% sur la période 1985-1991) en dépit de l'augmentation des dépenses d'investissement (+14,6%) et s'est traduite par un changement important dans la structure des dépenses.

Les dépenses courantes ont eu tendance à baisser au profit des dépenses d'investissement (de 23,9% du PIB en moyenne, leur poids est passé à 18,6% sur la période 1985-2004) contrairement à la tendance observée en Afrique au sud du Sahara où ce taux a augmenté. Cette évolution, qui s'est traduite par la baisse du ratio fonctionnement/investissement (non compris les intérêts de la dette a été ramené de 3,1% sur la période 1980-1984 à 2,1% sur la période 1980-1984) est conforme à l'un des principaux objectifs des réformes des dépenses publiques mises en œuvre ces dernières années qui est l'amélioration de la productivité des ressources à travers un meilleur dosage entre les deux catégorie de dépenses[22].

En revanche, la ventilation des dépenses montre que l'effort de maîtrise des dépenses courantes a porté en particulier sur les dépenses de personnel (5,4% du PIB contre 8,4%). Sur la période 1992-2002, cette évolution a été rendue possible par le gel du recrutement dans la fonction publique (progression de l'effectif de 4,2%) et du non remplacement systématique des départs à la retraite et s'est accompagnée d'une régression du salaire moyen réel (-1%) et d'une perte du pouvoir d'achat des agents publics (1,5 point).

Malgré une progression très irrégulière notamment avant l'année 2000, les dépenses d'investissement (5,7% du PIB contre 7,1% sur la période 1980-1984) ont connu une amélioration progressive de leur allocation dans un sens plus favorable aux secteurs sociaux et aux infrastructures de base. Outre leur contribution à la réduction de la pauvreté, ces secteurs sont considérés comme fondamentaux dans la croissance à travers l'amélioration de la productivité des facteurs de production et de la réduction de coûts. Cette tendance s'est renforcée à la suite de la mise en œuvre du CSLP (en 2000), de l'accès aux bénéfices de l'initiative PPTE (en 2002) et s'est accompagnée d'une tendance haussière significative de la part des dépenses financées sur les ressources propres de l'Etat (Voir point sur le financement du solde budgétaire) favorisant ainsi la baisse de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures pour le financement des investissements.

III.5.1.3. Orientations

---

22. Voir les enseignements de l'étude du secteur de la santé (préparée en 1998 en collaboration avec la Banque Mondiale) qui a servi a l'élaboration du CDMT du secteur en 2001.

Les enseignements tirés des études réalisées ces dernières années dans les domaines des finances publiques (Revues des dépenses publiques, des travaux des CDMTs, CFAA, RONC et PPTE), soulignent la nécessité de poursuivre la réforme des dépenses publiques afin d'améliorer l'efficacité et la productivité de celles-ci et de renforcer leur contribution dans l'atteinte des objectifs nationaux de croissance et de réduction de la pauvreté.

En vue de faire des dépenses publiques un instrument de la croissance tout en évitant leurs effets négatifs sur l'économie, l'accent devra être mis sur les actions suivantes:

- Renforcer le mécanisme de fixation du niveau de l'enveloppement global des dépenses publiques en le faisant découler d'un cadrage macroéconomique fondé sur une estimation approfondie des recettes et sur une définition d'un niveau de déficit cohérent avec les objectifs de stabilité macroéconomique,

- Renforcer l'efficacité allocative des ressources à travers (i) le maintien de la priorité pour les dépenses ayant le plus d'impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté (secteurs sociaux et infrastructures de base) et (ii) la recherche d'un niveau d'équilibre plus approprié entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement,

- Renforcer la productivité des dépenses à travers la mise en place de mécanismes incitatifs (exemple : réforme de la rémunération dans le sens d'une amélioration des pouvoirs d'achats des travailleurs),

- Renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi des dépenses dans le but d'en faire un outil d'évaluation de l'impact de celles-ci sur l'atteinte des objectifs budgétaires.

III.5.1.4. Solde budgétaire et son financement

Le solde budgétaire et son mode de financement sont en général des critères importants dans l'appréciation des performances de la politique budgétaire en particulier dans un contexte d'ajustement et de contrainte de ressources.

Dans la littérature économique plusieurs soldes sont calculés pour apprécier ces performances. Les soldes budgétaires les plus fréquemment utilisés sont le déficit global des opérations consolidées de l'Etat [23]et l'épargne budgétaire.

En Mauritanie, l'évolution des recettes et des dépenses ci-dessus s'est traduite en termes de soldes par une épargne budgétaire, une baisse du besoin de financement de l'Etat et son besoin d'emprunt dénotant du recours accru aux dons au détriment des autres modes de financement extérieurs.

S'agissant du déficit global, l'analyse montre que les progrès en termes de maîtrise des dépenses et du rythme de progression des recettes ont permis d'atteindre des résultats significatifs en termes de réduction du déficit pendant la période 1985-2002 comparativement à la période d'avant ajustement (–1,6% du PIB en moyenne annuelle contre –12% résultant d'une progression des recettes supérieure à celle du PIB et des dépenses totales de l'Etat). En revanche, pour les raisons présentées plus haut, ces progrès ont laissé place à un déficit élevé (-26,8%) sur la période 2003 et 2004.

Concernant, l'épargne budgétaire[24], l'analyse montre que celle-ci s'est sensiblement accrue sur la période 1985-2002 pour se situer à 9,3% du PIB (contre –2,8% sur la période 1980-1984) avec une tendance à la hausse dénotant des efforts entrepris dans le

[23] Le TOFE mauritanien inscrit les dons en financement.
[24] Ecart entre les recettes et les dépenses courantes hors intérêts de la dette.

cadre des programmes d'ajustements successifs visant à améliorer les capacités de l'Etat à prendre en charge ses dépenses tout en libérant des ressources pour le secteur privé. Ces résultats sont dus à une progression des dépenses de fonctionnement sensiblement plus faibles que celle des recettes de l'Etat (8,2% contre 14,7%).

Le besoin de financement primaire (mesurant le niveau de financement nécessaire pour assurer la couverture sur des ressources propres, des dépenses courantes et du remboursement des échéances en capital) et total (déterminant le volume des besoins de financement nécessaire à l'Etat pour faire face à la totalité de ses charges y compris les dépenses d'investissement non financées sur ressources propres) de l'Etat ont enregistré des évolutions positives significatives. Le premier a laissé place à une capacité primaire de financement qui a représenté, en moyenne annuelle, 1,3% du PIB et le second s'est nettement réduit (se situant à une moyenne annuelle de –4,9% du PIB sur la période 1992-2002), laissant place en 2002 à une capacité de financement de 0,5% du PIB.

Le besoin d'emprunt net, correspondant au besoin de financement total hors dons, a suivi une tendance à la baisse (-2,6% du PIB sur la période 1992-2002) dénotant d'une substitution des dons aux emprunts pour la couverture du besoin de financement.

III.5.1.5. Dette

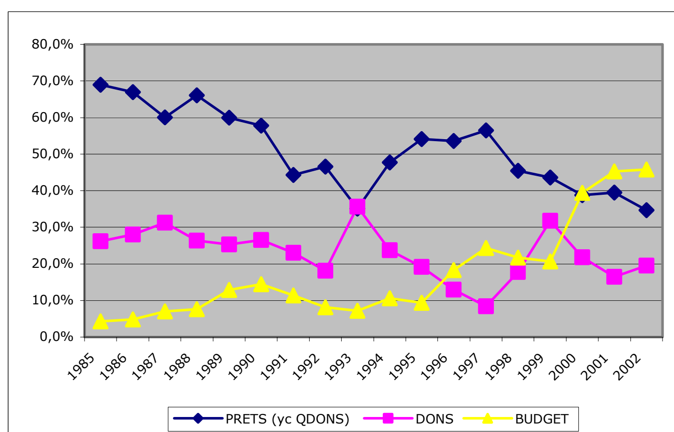
La problématique de l'endettement fait l'objet d'un débat récurrent tant sur le plan théorique que sur le plan pratique en raison de ses multiples effets parfois contradictoires sur la croissance de l'économie en fonction du degré d'endettement et de sa soutenabilité (financement de l'économie, accroissement/réduction des marges de manœuvres budgétaires, éviction du financement privé et pression sur la balance des paiements).

Durant les années 80, la Mauritanie a fait face à un fardeau très élevé de sa dette extérieure (avoisinant 280% du PIB au début de cette décennie) qui a engendré de sérieux risques sur les possibilités de croissance de l'économie nationale (utilisation des ressources créées pour le remboursement des échéances futures). Pour réduire ces risques et faire de l'endettement un outil au bénéfice du financement de la croissance, la Mauritanie s'est engagée dans une dynamique d'amélioration de la gestion de sa dette en mettant l'accent sur la poursuite de politiques macroéconomiques appropriées et le recours à des financements extérieurs concessionnels. Ces politiques se sont traduites durant la période d'ajustement[25] 1985-2002 par :

- La baisse progressive des prêts[26] (y compris les quasi dons) entre 1985-1991 et 1992-2002 (45% contre 60%) au profit des ressources propres de l'Etat (22,8% contre 8,9%) et des dons (20,5% contre 26,6%) pour le financement des investissements,

Figure 10 : Evolution des modes de financement du BCI.

[25] Pour les données avant cette période, il n'a pas été possible d'obtenir ce type de données.
[26] Ces données intègrent les dépenses d'investissement relatives à la SNIM.



Source : Memau et nos calculs.

- La poursuite d'un processus de rééchelonnement de la dette dans le cadre du Club de Paris (au total 7 accords depuis 1985) a permis à chaque fois de soulager la contrainte financière de l'Etat et de dégager des marges budgétaires pour le financement des dépenses publiques. Ce traitement a laissé place à un effacement d'une partie du stock de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée laquelle s'est traduite en juillet 2002 par la réduction de moitié du stock de la dette publique extérieure du pays.

- L'amélioration des indicateurs de la dette tant en termes de solvabilité (VAN de la dette/PIB passant de 123,4% en 1998 à 60,4% en 2003) que de soutenabilité (ratio des services de la dette / recettes intérieures de l'Etat est passé sur la même période de 32,9% à 23,1%).

Tableau 30 : Principaux indicateurs des finances publiques, 1980-2004.

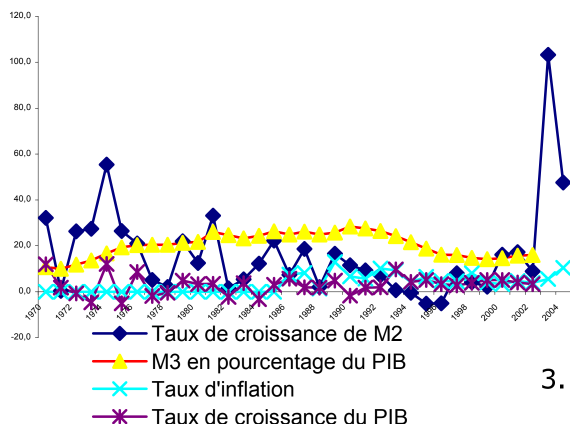
	Moy 1980-84	Moy 85-91	Moy 92-2002	Moy 85-02	Moy 85-2004
En % du PIB					
Déficit	-12,0	-3,1	-0,6	-1,6	-4,3
Epargne publique	-2,8	6,1	11,4	9,3	9,7
Besoin de financement total	-13,1	-5,6	-1,4	-3,0	-5,5
Besoin d'emprunt total	-11,5	-5,5	-0,2	-2,2	-4,7
Recettes totales (PP)	19,2	24,5	26,2	25,5	25,7
Recettes fiscales	13,9	18,3	16,1	16,9	16,6
Dépenses totales	31,2	27,6	26,8	27,1	29,9
Dépenses courantes	23,9	20,1	18,1	18,9	18,6
Dépenses d'investissement, dont	7,1	5,0	6,2	5,7	8,9
Dépenses d'investis. sur fonds propres	1,8	1,2	2,5	2,0	5,2
Dépenses invest /fonds propres/dép invest tot	25,0	25,4	37,8	33,0	37,3
Besoin de financement primaire	-2,8	6,1	11,4	9,3	9,8

Sources : Données Memau : 1980-1993/ Cadrage macro :1994-2004 et nos calculs.

III.5.2. Politique monétaire

III.5.2.1. Evolution des agrégats (taux d'intérêt, de l'inflation, etc..)

Figure 11 : Monnaie, croissance et prix

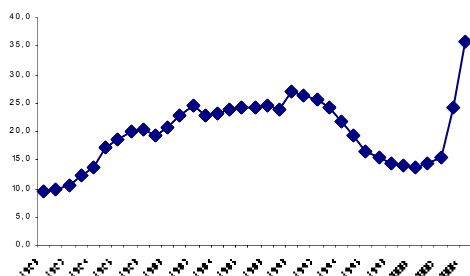


L'analyse descriptive du taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M2) permet de découper son évolution en quatre périodes.

1. Au cours de la période 1970-1988, une évolution en dents de scie avec une amplitude décroissante, de 55.4% en 1974 à 1.7% en 1988,
2. De 1989 à 1996, une chute continue le ramenant de 16.5 à -5.1%. Pendant cette période la politique monétaire était largement restrictive,
3. Entre 1996 et 2002, une évolution, encore une fois, en dents de scie avec une nette tendance croissante passant de –5.1 à 8.9%.
4. depuis 2002, le volume de la masse monétaire a connu une évolution considérable, reflétant une politique monétaire largement expansionniste.

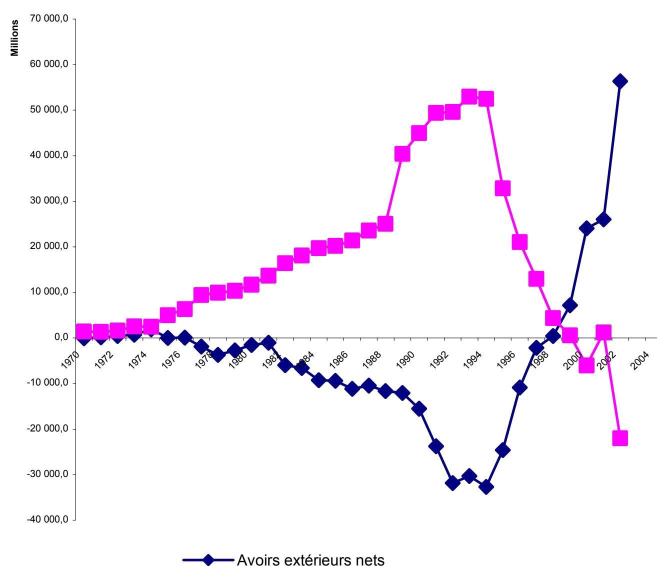
Le taux d'inflation est resté stable jusqu'à la fin des années 70. Au cours des années 80, ce taux était relativement élevé et volatile. Les efforts menés depuis le milieu des années 80 ont porté leurs fruits et ont contribué à juguler l'inflation au cours des années 90 et le début des années 2000. Au cours des deux dernières années, on observe une recrudescence de l'inflation atteignant 16% à la fin de 2004 et des prévisions dépassant les 10% à la fin de 2005. Cette recrudescence de l'inflation est expliquée par la conjoncture internationale, en l'occurrence l'appréciation de l'euro et la hausse des prix du pétrole, mais aussi par l'important déficit public des deux dernières années.

Figure 12 : Evolution du ratio de liquidité



Le taux de liquidité est resté relativement stable de 1974 à 1992 se situant autour de 25%. Entre 1992 et 1995 ce taux a connu une chute régulière passant de 25% à 15% environ. Depuis 1992, ce taux se stabilise autour de 15% (Graphique 3).

Figure 13: l'évolution des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur net



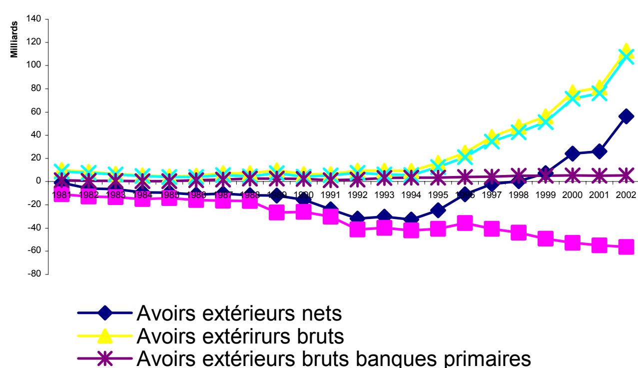
L'analyse descriptive du volume net des avoirs extérieurs (AEN) et du crédit intérieur (CIN) fait montre d'une évolution à trois périodes caractéristiques.

1. Au cours de la période 1974-1994, les avoirs extérieurs et le crédit intérieur nets ont évolué au même rythme mais en sens opposé, les avoirs extérieurs sont

en diminution tandis que le crédit intérieur net est en nette croissance. Le crédit intérieur est passé de 2.5 à 52.5 milliards d'ouguiya. Les avoirs extérieurs nets sont passés de 1.9 à -32.7 milliards d'ouguiya.

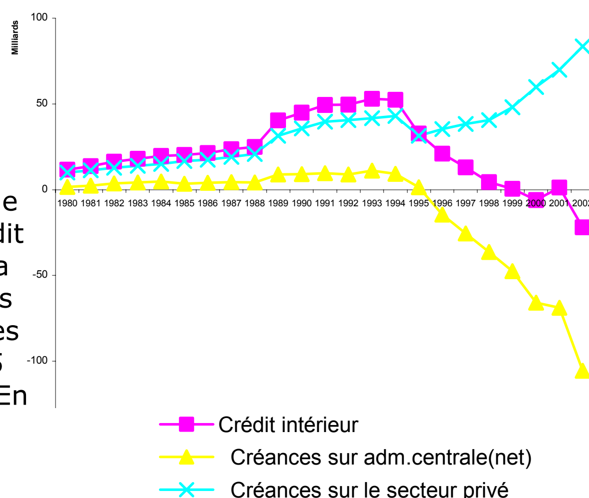
2. De 1994 à 1998, la tendance est inversée, et le rythme d'évolution s'est accéléré, en effet, en quatre années ces grandeurs ont retrouvé leurs valeurs du début de la période précédente. Les avoirs extérieurs nets sont passés de –32 milliards à plus de 400 millions, alors que le crédit intérieur net est passé de 52 milliards à environ 400 millions.
3. Entre 1998 et 2002, la tendance de la période précédente s'est maintenue au même rythme avec des avoirs extérieurs nets croissants et positifs et un crédit intérieur net négatif et décroissant.

Figure 14 :L'évolution des avoirs extérieurs nets



Le volume des crédits accordés au secteur privé a connu une forte croissance passant de 31 milliards en 1994 à plus de 83 milliards en 2002.

Figure 15 : L'évolution du crédit intérieur



Les avoirs extérieurs nets sont passés de plus de 400 millions à plus de 56 milliards. Le crédit intérieur net est passé de +4 à –21 milliards. La croissance continue des avoirs extérieurs nets est due essentiellement à l'augmentation des avoirs extérieurs de la BCM qui passent de 3.5 en 1994 à 107 milliards d'ouguiya en 2002. En effet, d'une part les avoirs extérieurs des banques primaires sont restés faibles durant la période passant de 3.5 à 5 milliards ; d'autre part, les engagements extérieurs ont continué à augmenter passant de 35.7 à plus de 56 milliards d'ouguiya.

L'évolution du crédit intérieur net s'explique essentiellement par l'évolution du crédit à l'administration centrale.

III.5.2.2. Les objectifs et les instruments

L'objectif principal de la politique monétaire est la lutte contre l'inflation. (Voir les autres objectifs que poursuit la BCM).

La Banque centrale utilise trois stratégies monétaires tour à tour (la base monétaire, le taux d'intérêt et les agrégats (M2). La base monétaire joue à tour de rôle avec le taux d'intérêt du marché monétaire le rôle d'objectif opérationnel tandis que la masse monétaire (M2) est utilisée comme objectif intermédiaire. (Voir l'évolution des taux d'intérêts sur les bons du Trésor).

III.5.2.3. Les instruments indirects

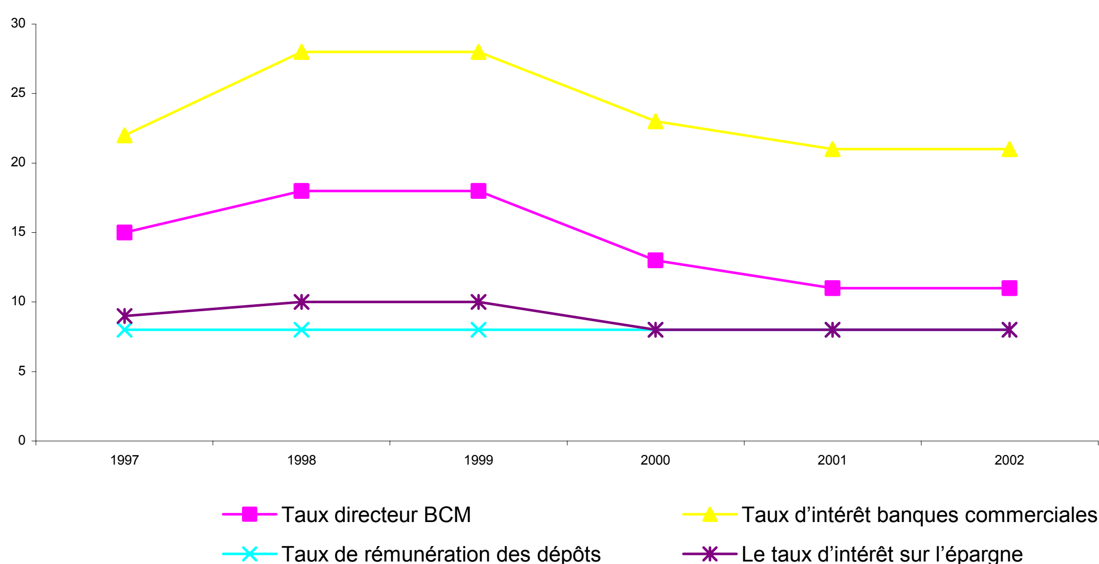
A partir de 1994, - année de suppression de l'encadrement du crédit - les autorités monétaires ont le plus souvent recours aux instruments indirects de la politique monétaire.

III.5.2.3.1. Bons du trésor

La vente des bons du Trésor introduite en juillet 1994 permet de contrôler l'expansion du crédit et la liquidité bancaire. Le montant des bons est passé de 500 millions d'ouguiya à la fin de l'année 1994 à plus de 5.7 milliards au milieu de l'année 1998 et à 6.2 milliards à la fin de 2001.

Pour la période 1995-97 le taux d'intérêt sur les bons du Trésor est resté légèrement constant passant de 8% au dernier trimestre de 1995 à 9% au dernier trimestre de l'année 1996. A partir de la fin de l'année 1997, le taux d'intérêt a commencé à croître significativement atteignant 16 à 17% au milieu de l'année 1998. En revanche, durant l'année 2001 les taux d'intérêt sur les bons de trésor ont chuté de 11% en début d'année à 3% en fin d'année.

Figure 16 : Evolution récente et structure des taux d'intérêt



Le taux d'intérêt nominal (niveau des années 70) a diminué à partir de l'année 2000 suite à la diminution progressive du taux directeur de la banque centrale qui passe de 18 à 11% à la fin de 2001.

III.5.2.3.2. Opération de mise en pension

En 2001, l'opération de mise en pension a remplacé le réescompte supprimé quelques années auparavant. Cette nouvelle facilité constitue un instrument important de refinancement des banques commerciales.

III.5.2.3.3. Les réserves obligatoires

Le taux de réserves obligatoires est maintenu à 4.5% des dépôts privés[27] à partir de la fin de l'année 1997. La restructuration des taux de pénalité réduit les coûts fixes et augmente les éléments des coûts variables. Le marché interbancaire des dépôts ne fonctionnant pas, les banques ont recours aux dépôts du gouvernement et aux bons du Trésor pour leurs besoins de liquidité.

III.5.2.3.4. Les canaux de transmission

Les canaux de transmission de la politique monétaire sont relativement peu connus. Trois canaux peuvent être distingués en Mauritanie, tant il est vrai que l'évaluation de leurs effets est difficile. Les chocs sur les taux d'intérêts, sur le crédit et sur le taux de change affectent sensiblement l'activité (la production et le revenu).

III.5.2.3.5. Le taux d'intérêt

Les variations du taux d'intérêt affectent la demande de crédit des entreprises et des ménages. L'évaluation de ces effets est rendue difficile par le manque de données sur l'investissement privé et l'importance du secteur informel. Les tests de causalité (au sens de Granger) montrent des résultats mitigés.

III.5.2.3.6. Le crédit

Estimation de LnPIB=a*LnCI +b

Variable	Coefficient	t-Student	Proba-bilité
Crédit intérieur (CI)	0.22	2.7	0.01
C	9.01	11.8	0.00
R^2	0.23		
Durbin Watson	0.18		

Ce canal renseigne sur les effets des variations de la liquidité sur l'offre de crédit par les banques. En l'absence de sources de financement alternatives, telles une bourse de valeurs ou un marché obligataire. La variation du crédit intérieur brut explique environ 22% de la variation du PIB courant.

III.5.2.3.7. Le taux de change

Les résultats des analyses empiriques concernant l'effet de transmission des chocs par le canal du taux de change sont mitigés. Les régressions effectuées et les fonctions de réponse impersonnelle ont donné des résultats non significatifs.

III.5.2.4. Politiques de change

La Mauritanie exporte essentiellement dans deux secteurs principaux, le secteur minier et celui des ressources halieutiques. Ces deux secteurs ont représenté 99% des exportations mauritaniennes en 2001. Trois secteurs sont potentiellement candidats aux exportations : l'agriculture, l'élevage et le tourisme et nécessiteront le recours aux investissements directs étrangers. La structure des importations mauritaniennes reflète un niveau d'industrialisation faible et une base de production étroite.

Des pas considérables ont été franchis sur la voie de la libéralisation du commerce extérieur. Une stratégie à moyen terme de réforme a été adoptée à la fin de l'année 1996. Cette stratégie a permis de supprimer le système des licences, d'abolir toute sorte de monopoles ainsi que la mise en place d'une réforme tarifaire. Le taux de change est désormais directement déterminé par les mécanismes du marché. Le système du contrôle de change a été abandonné et le pays a accepté les obligations au titre de l'article VII des statuts des FMI depuis juillet 1999.

[27] A la fin de 2001, les réserves obligatoires s'appliquent aussi aux dépôts du gouvernement.

Un marché de change unifié a été graduellement mis en place regroupant les banques et les bureaux de change. La Banque centrale détermine quotidiennement le taux de change sur la base du comportement observé de l'offre et de la demande ainsi que d'autres objectifs liés à la compétitivité et à la cible d'inflation et des réserves.

III.5.2.5. L'évolution du taux de change effectif réel

Depuis 1985, la compétitivité de la Mauritanie est en nette amélioration car l'ouguiya se déprécie en termes réels[28] de 5% en moyenne. Le taux de change effectif réel s'est graduellement stabilisé après une nette dépréciation de l'ouguiya sur la période 1997-99. La dévaluation de 11.6 % de juillet a permis de corriger un désalignement manifeste de l'ouguiya.

Figure 17: L'indice du taux de change effectif réel, base=1990

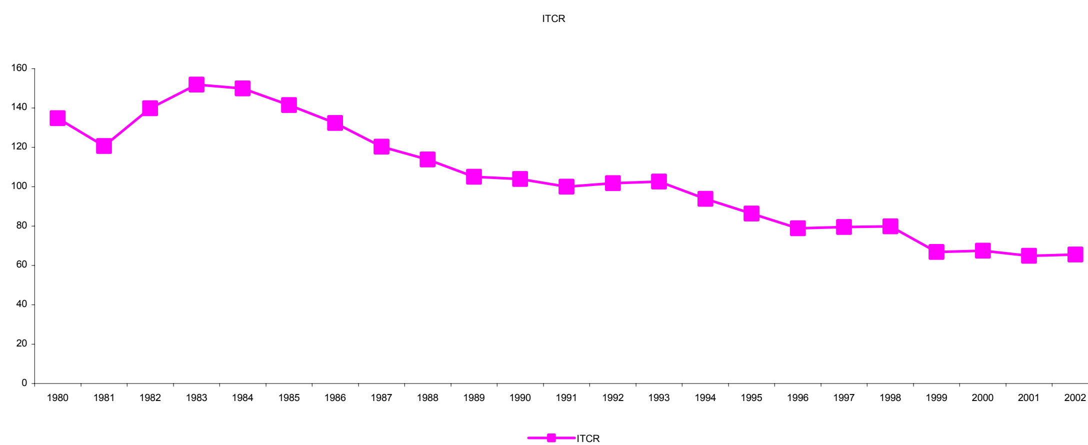
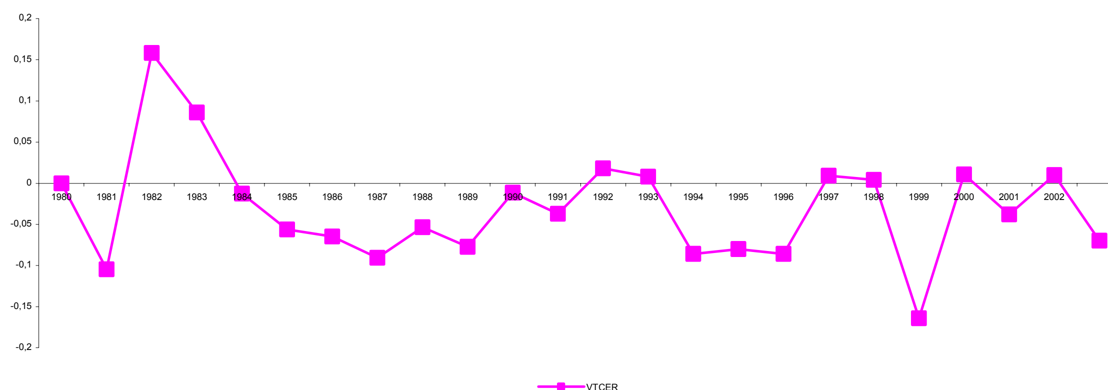


Figure 18 : Variations du taux de change effectif réel



III.5.2.6. La politique de taux de change

Le marché de change de la Mauritanie étant étroit et superficiel, une politique de change inappropriée est de nature à provoquer :

- Une distorsion de la valeur de l'ouguiya ;
- Une forte volatilité de l'inflation ;
- Une augmentation des coûts des transactions.

[28] L'indicateur du taux de change effectif réel et celui basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le régime de change adopté par la Mauritanie est un régime flexible dirigé, où la banque centrale fixe le taux officiel en pondérant les tendances du marché et les objectifs des politiques économiques.

Le compte courant de la Mauritanie a présenté une certaine sensibilité aux fluctuations des termes de l'échange. Les changements des prix des exportations (minerai de fer et les produits halieutiques) et les variations des prix du pétrole mettent en évidence l'importance d'un taux de change moins rigide pour protéger la Mauritanie contre les chocs du commerce extérieur auxquels elle est exposée.

L'ajustement du taux de change nominal peut aider à atténuer les contrecoups des termes de l'échange ou à amortir les chocs réels. Dans l'économie mauritanienne, les salaires et les prix n'étant pas suffisamment élastiques pour répondre aux perturbations des termes de l'échange. La flexibilité des taux de change nominaux semble être fortement recommandée et permet :

- D'accélérer l'ajustement du taux de change réel.
- D'éviter une appréciation inattendue du taux de change réel.
- De maintenir plus généralement la compétitivité des exportations.

La banque centrale a eu toujours tendance à centrer sa politique de change autour du taux de change entre l'ouguiya et le dollar américain. En pratique, tout au long des deux décennies précédentes, la valeur de l'ouguiya par rapport au dollar a significativement été plus stable que sa valeur en euro ou en yen. Quoique l'ouguiya ait exhibé une tendance à la baisse vis-à-vis de ces trois principales devises, la variabilité du taux de change autour de sa tendance a été dans une certaine mesure très faible dans le cas du dollar américain. Cela suggère clairement que la politique du taux de change est foncièrement formulée par rapport au dollar américain.

En effet, à peu près deux tiers du commerce extérieur de la Mauritanie s'effectuent avec les pays européens. Ces pays sont les seuls destinataires des exportations du minerai de fer et sont l'origine presque de toutes les importations de la Mauritanie, excepté le pétrole. Les transactions des exportations sont libellées en dollar américain. Les autorités monétaires sont de plus en plus appelées à donner un poids plus important à l'euro dans l'élaboration de leurs politiques de change.

Plusieurs arguments militent en faveur de l'ancrage de la monnaie nationale à l'euro. D'abord, les services et les transferts vers ou en provenance de l'étranger incluent souvent des transactions en euro. Par exemple, la compensation européenne est versée en euro. Le tourisme, l'une des activités à laquelle les investisseurs nationaux et étrangers se sont récemment intéressés, constitue un secteur qui sera principalement adapté aux touristes européens. Enfin, les investissements directs étrangers attendus proviendront pour la plupart des pays de la zone euro.

III.5.2.7. La réforme du marché de change

Jusqu'en 1995, la banque centrale exerçait un contrôle strict, à la fois sur l'approvisionnement en devises étrangères et sur son utilisation. A côté du marché officiel de change, un marché comptant limité était assuré par les banques commerciales et un marché comptant parallèle était toléré, avec des différences parfois très importantes entre les cours des trois marchés.

Depuis 1995, la libéralisation du système de change en Mauritanie a été menée graduellement connaissant plusieurs phases avant d'aboutir à un taux de change directement déterminé par les mécanismes du marché.

Entre 1995 et1998, une série des réformes a été mise en oeuvre avant de parvenir à un marché de taux de change unifié. La banque centrale a créé un marché de change interbancaire en 1995 regroupant le système de change à deux volets, où le marché officiel de change était piloté par la banque centrale et le marché comptant était dirigé par les banques commerciales. Les principales réformes sont :

- une réduction marginale de la part des revenus d'exportations hors du secteur minier obligatoirement rapatriée à la banque centrale ;
- l'intégration des bureaux de change dans le marché comptant ; et
- l'abandon du contrôle de change et l'autorisation des banques commerciales de vendre les devises pour les transactions extérieures.

Ces mesures se sont avérées insuffisantes pour empêcher la segmentation du marché, à la suite d'une détérioration des recettes d'exportations (chute de 12%) en 1998. Cette situation a amené la banque centrale à limiter la vente des devises et à appliquer, de nouveau, des taux différents de ceux du marché. C'est ainsi que l'ouguiya a été surévaluée et que l'écart entre le taux du marché officiel et le taux du marché parallèle a sensiblement augmenté.

Au cours des années 1998 et 1999, des nouvelles mesures ont été introduites afin d'augmenter les réserves des devises étrangères à travers la suppression de quelques restrictions sur le marché. Ces mesures visent aussi à améliorer les conditions du marché de change et à restaurer progressivement la confiance en l'ouguiya. Parmi ces mesures figurent :

- une réduction graduelle de la part des devises provenant des exportations du secteur minier ou des autres secteurs versée à la banque centrale ;
- l'autorisation aux résidents d'ouvrir des comptes en devises dans les banques commerciales ;
- l'élimination des restrictions sur la vente des devises pour les voyageurs à l'étranger ; et
- l'ajustement de la position nette des banques commerciales en devises aux normes internationales standard.

À la fin de l'année 1999, l'avènement du marché manuel du taux de change (MMTC) a appuyé les efforts visant à connecter le marché interbancaire et le marché comptant. Les efforts de libéralisation précédemment engagés n'ont pas réussi à amener les banques commerciales et les bureaux de change à opérer au sein du même marché :

- les banques continuant à travailler directement avec leurs clients et avec la banque centrale dans le cadre du marché officiel non comptant ; et
- Les bureaux de change continuant à travailler séparément dans le marché comptant.

L'écart entre le taux officiel et le taux parallèle se creuse jour après jour incitant les autorités à créer le (MMTC) à la banque centrale et à l'utiliser comme un moyen de maintenir le taux de change du marché comptant à un taux compétitif. Chaque fois que l'écart dépasse 10%, la banque centrale achète les devises étrangères dans le marché non comptant et les vend aux bureaux de change dans le marché comptant manuel. A la suite de ces interventions, l'écart entre le taux officiel et le taux parallèle a diminué de 4% entre octobre 1999 et mars 2000.

En Avril 2000, le marché de change étendu a été créé pour remplacer le MMTC afin d'unifier et d'approfondir le marché de change. L'autorisation de participer au MCE accordée par la banque centrale requiert un dépôt de 2.5% à l'équivalent en ouguiya de 20.000$. Chaque participant au MCE doit ouvrir deux comptes à la banque centrale, l'un en dollar et l'autre en monnaie locale. Les transactions s'effectuent par transfert entre les deux comptes.

Pour approfondir le marché et renforcer la concurrence dans le MCE, la banque centrale a introduit de nouvelles mesures incluant :

- l'élimination complète de rapatriement obligatoire des devises provenant du secteur minier ou des autres secteurs versée à la banque centrale ;
- l'augmentation du plafond de la participation des bureaux de change ;
- la libéralisation des mouvements des revenus des exportations dans les banques privées ; et
- la réduction de la marge d'achat et de la vente de BCM à 1%.

A partir de novembre 2001, l'échange des monnaies étrangères au sein du MCE est gratuit. Par contre le retrait d'espèces est soumis à 1% de commission (0.75% pour les chèques de voyage).

Au jour d'aujourd'hui, la banque centrale détermine quotidiennement le taux de change à la base de plusieurs considérations dont l'évolution de l'offre et de la demande sur le MCE, les prévisions de l'inflation, le niveau des réserves de devises et le maintien de la compétitivité.

Encadré 3: Monnaie et politique monétaire

La monnaie remplit traditionnellement trois fonctions (moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur) et est détenue pour trois motifs (transactions, épargne de précaution ou spéculation). Les banques centrales ou instituts d'émission de la monnaie possèdent trois domaines d'activités (la politique monétaire, le système de paiement et le contrôle bancaire). Ces trois domaines d'activité et les trois fonctions de la monnaie entretiennent un rapport étroit. La politique monétaire vise à stabiliser la valeur réelle de l'unité de compte, tandis que le contrôle bancaire sert à protéger l'épargne investie sous forme d'avoirs monétaires où la monnaie fait office de réserve de valeur. Le système de paiement fait de la monnaie un moyen d'échange sûr et efficace.
La politique monétaire connaît un renouvellement de la pensée (les thèses monétaristes, l'hypothèse des anticipations rationnelles, les thèses sur la crédibilité …) et fait face à des défis factuels compliquant sa mise œuvre (mondialisation de la finance, déréglementation de la sphère financière). Néanmoins, la politique monétaire demeure efficace par son action sur le niveau de l'activité économique en raison des rigidités nominales durables. Autant, les objectifs finaux de la politique monétaire sont clairs (stabilité des prix, contribution à la stabilisation cyclique de l'économie réelle, absence de crise), autant les objectifs intermédiaires sont compliqués. Certaines banques centrales utilisent l'agrégat monétaire (M3) dont les variations sont des indicateurs avancés de l'inflation. D'autres utilisent une règle de Taylor, c'est à dire , l'inflation et le taux d'utilisation des capacités comme indicateurs avancés de l'inflation future. L'utilisation de l'inflation anticipée par la banque centrale comme « prédicteur » de l'inflation future est devenue courante ces dernières années, c'est la politique de l'inflation cible ou de ciblage de l'inflation. Tous ces indicateurs ne donnent pas toujours d'informations fiables sur l'évolution future des objectifs finaux (inflation, production, déséquilibres financiers…). La variable crédit est de plus en plus utilisée aussi comme objectif intermédiaire.

Encadré 4 : Le débat règle contre discrétion

Ce débat est doctrinal entre ceux qui prônent une régulation macroéconomique (keynésiens) par l'Etat et ceux qui croient en l'absence de régulation (monétaristes). Ce débat est ancien et opposait déjà en Angleterre les partisans de la « Currency School », favorable à une application stricte d'une règle, et ceux de la « Banking School », pour qui la monnaie devait être régulée en fonction des crédits. La politique de règle consiste à se fixer un objectif de moyen à long terme, par exemple un taux croissance de la masse monétaire de 5%. En revanche, une politique discrétionnaire est une politique active qui réagit sur l'équilibre en fonction des informations qui arrivent. Les politiques de règle sont réputées plus efficaces que les politiques discrétionnaires. Quoique l'expérience de la réserve fédérale américaine (Fed) ait prouvé le contraire ces dernières années.
La politique de règle

Deux arguments militent en faveur des règles. Le premier est de Friedman et consiste à dire que la politique monétaire agit avec un décalage sur une conjoncture par nature cyclique et risque par conséquent d'amplifier le cycle au lieu de le réduire. Cet argument n'est pas vérifiée empiriquement (l'exemple de la Fed). Le second argument est celui de l'incohérence temporelle ou la crédibilité. Le biais inflationniste lié à une politique discrétionnaire peut être supprimé en instituant des règles et en accordant plus d'indépendance à la banque centrale. Les règles activistes ou contingentes assurent la crédibilité à long terme tout en offrant la possibilité d'agir sur le court terme. Pour ce faire, la règle doit être crédible sur le long terme et l'information transparente, c'est-à-dire que la règle doit être publique et discutable. Les règles de croissance des agrégats monétaires se sont révélées inopérantes.

La règle de Taylor

Le taux d'intérêt contrôlé par la banque centrale i_{bc} est égal au taux d'intérêt réel i_r non inflationniste (taux de croissance potentiel de l'économie) auquel est ajouté en égale proportion (i) le différentiel de croissance $y-y*$ (l'écart entre le revenu effectif et le revenu d'équilibre) et (ii) le différentiel d'inflation $p-p*$ (l'écart entre l'inflation observée et l'inflation objectif).

$$i_{bc}=i_r+0.5(y-y*)+0.5(p-p*)$$

Cette règle n'est pas nécessairement optimale et l'accroissement des pondérations liées à l'activité ou à l'inflation risquerait d'augmenter la volatilité des taux d'intérêt. La Fed et la BCE utilisent une règle de Taylor.

Encadré 5 : La stratégie de ciblage de l'inflation

La stratégie de ciblage de l'inflation consiste (i) à établir un objectif final d'inflation, (ii) à réaliser une prévision de l'inflation à politique monétaire constante pour les années à venir et (iii) à modifier les taux directeurs en vue de réaliser cet objectif d'inflation. Les cibles jouent généralement un rôle central dans la formation des anticipations des agents économiques. Lorsque l'inflation anticipée s'écarte de la prévision rendue publique par la banque centrale, les opérateurs savent à quoi s'attendre en terme de mesures de politique monétaire. Cette stratégie présente un certain nombre d'intérêts, en particulier la réduction du coût de la lutte contre l'inflation. Le canal des anticipations est de fait moins coûteux en terme d'activités que les autres canaux traditionnels du taux d'intérêt et du crédit. Cette stratégie permet d'intervenir dès que les anticipations deviennent importantes et donc avant que le taux d'inflation ne s'accélère. Le ciblage de l'inflation permet de lutter aussi bien contre l'inflation que contre la déflation.

Contraintes de mise en oeuvre

La mise en œuvre pose le problème du choix de l'indicateur et de la cible ainsi que l'horizon temporel de la cible. Autant un indicateur large est source d'erreurs de prévision importantes, autant un indicateur étroit peut ne pas être jugé crédible. Les indicateurs peuvent être le « déflateur » du PIB, l'IPC corrigé ou l'IHPC. La cible peut être un taux d'inflation donné (ponctuelle) ou un taux d'inflation compris dans une fourchette. Un horizon temporel court de la cible peut rendre l'engagement de la banque centrale fort et contraignant.

Critique de la stratégie

Cette stratégie a enregistré des résultats satisfaisants que vient relativiser le contexte actuel de désinflation mondiale. Du reste, cette stratégie peut conduire à une instabilité de la politique monétaire dans une période d'inflation volatile. La crédibilité de cette stratégie pourrait aussi être fragilisée par la qualité (parfois faible) des prévisions d'inflation publiées par la banque centrale ainsi que par la pertinence des indicateurs mis en avant.

III.6. Transport

Les éléments contenus dans cette partie s'inspirent fortement des travaux effectués par la Banque mondiale sur le secteur du transport en 2004. Cette étude a porté sur le réseau routier principal, les ports et le transport maritime, le transport aérien, la sécurité routière et les questions stratégiques et intersectorielles (Transport et pauvreté, transport et commerce, Partenariat Public-Privé, Environnement et dimension sociale des transports).

III.6.1. Diagnostic

III.6.1.1. Transport routier

Les travaux effectués dans ce cadre montrent que la Mauritanie dispose d'un réseau routier assez important comparativement aux autres pays de l'Afrique subsaharienne (ratio de 1,3 km de route pour 1.000 habitants contre seulement 0,27 km de route pour 1.000 habitants pour l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne). Par ailleurs, la qualité du réseau bitumé est bonne (environ 70% du linéaire bitumé est jugé en bon état, alors que pour l'ensemble de la CEDEAO ce pourcentage est de 40%).

Tableau 31: Longueur des routes selon le type de route

	Longueur totale par type de route (en KM)			
Catégories de routes	Route bitumée	Route en terre	Route rurale	Total
Route nationale (RN)	1800	425	2684	4909
Route régionale (RR)	389	447	913	1749
Route locale (RL)	235	0	3404	3639
Longueur totale	2424	872	7001	10297

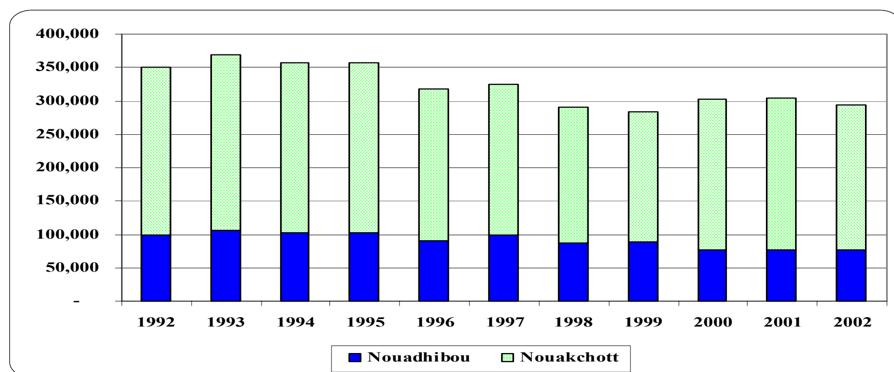
Source : Banque Mondiale

En outre, environ 90% du trafic passagers et 80% du trafic de marchandises sont transportés par le réseau routier national, avec des taux de croissance annuels de ces trafics respectivement, de 6% et 8%. Cependant, on peut noter une sous-utilisation des capacités du parc existant. L'étude précitée estime cette utilisation à environ 60% de sa capacité. Par ailleurs, les ressources nécessaires à l'entretien de ce réseau sont insuffisantes et le dispositif fiscal n'est pas adéquat pour assurer la mobilisation de ressources additionnelles pour couvrir les besoins supplémentaires en entretien routier créés par les nouveaux tronçons routiers actuellement en construction. Ainsi, les revenus fiscaux prélevés au niveau du secteur routier se sont élevés (non compris les taxes pétrolières) à seulement 666 millions d'ouguiya en 2003, soit environ 25% du total des dépenses en entretien routier consenties par le Gouvernement cette même année**.**

III.6.1.2. Transport aérien

Les données sur le transport aérien indiquent une baisse du nombre de passagers au cours de la dernière décennie. Ce nombre est passé de 369 000 en 1993 à 294 000 en 2002. Cette situation s'est accompagnée d'une détérioration des infrastructures, notamment et l'émergence de certains manquements aux normes de sécurité. On observe, cependant, une modernisation et l'augmentation de la flotte d'Air Mauritanie à travers l'acquisition de deux nouveaux appareils de type B737-700.

Figure 19: Evolution du trafic de passagers à Nouakchott et Nouadhibou

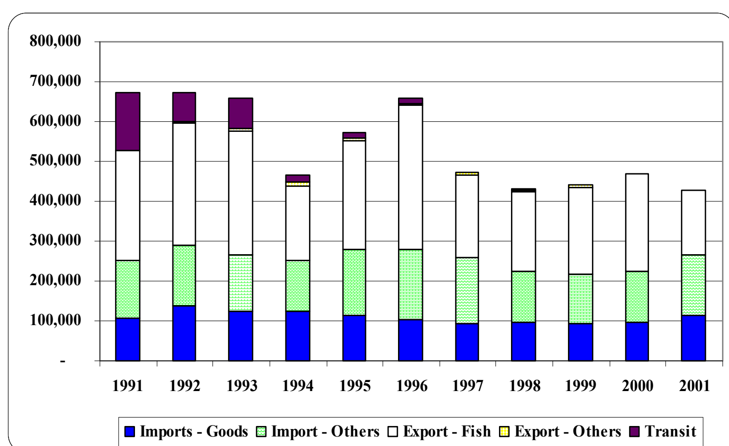


Source : Etude économique sectorielle des transports, Banque Mondiale, 2004

III.6.1.3. Transport maritime

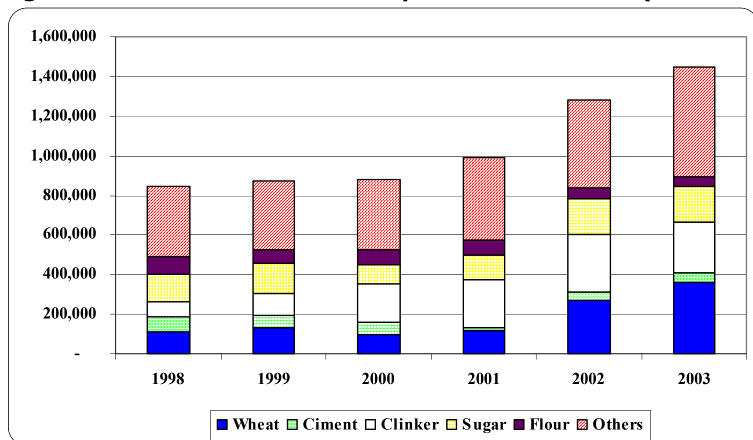
L'évolution du trafic maritime, hors trafic minéralier et pétrolier, au cours des dernières années est positive (en moyenne +2,8% par an depuis 1997). Cependant, d'importantes disparités existent entre Nouakchott et Nouadhibou au détriment de ce dernier qui voit son activité baisser en moyenne de 4% par an sur la période 1991-2001, alors qu'à Nouakchott cette activité a en moyenne augmenté de 9,4% entre 1998 et 2003.

Figure 20 : Evolution du trafic au PAN (en tonnes métriques)



Source : Etude économique sectorielle des transports, Banque Mondiale, 2004

Figure 21 : Evolution du trafic au port de Nouakchott (en tonnes métriques)



Source : Etude économique sectorielle des transports, Banque Mondiale, 2004

III.6.2. Contraintes

III.6.2.1. Transport routier

Le transport routier se heurte à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont la vétusté du parc automobile, la sous utilisation du parc existant et la faiblesse du système de concurrence. En effet, en 1997, seuls 2% des 1000 camions en circulation étaient neufs, le reste avait une moyenne d'âge de 12 ans et 86% étaient de la même marque. Ce parc est utilisé à environ 60% de sa capacité et le secteur se caractérise par la faible taille des entreprises de camionnage et d'un manque chronique de compétitivité. Le système de gestion des gares routières mis en place avec le système de tour de rôle, de répartition des frets et de fixation des prix constitue un frein à la libre expression de la concurrence. Cette situation ne favorise pas la spécialisation dans les services de transport (transport de produits frais, séparation de produits d'élevage d'avec d'autres marchandises ou des personnes) et se traduit par une position dominante d'une des Fédérations, la FNT.

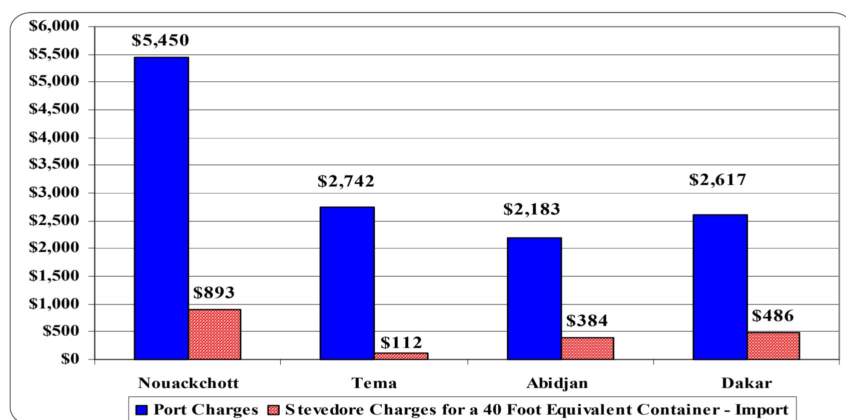
III.6.2.2. Transport aérien

Le sous secteur du transport aérien souffre, malgré une croissance économique soutenue et la perspective d'exploitation pétrolière qui ne manquera pas de le dynamiser, des faiblesses techniques et le manque de ressources humaines et financières, de l'état de dégradation avancée des aires aériennes, de la fragilité financière des opérateurs du secteur (la SAM et Air Mauritanie) et de l'ouverture de la route entre Nouadhibou et Nouakchott qui risque de réduire considérablement le trafic intérieur qui représente près de la moitié du trafic national.

III.6.2.3. Transport maritime

L'étude sus mentionnée a identifié la mauvaise, voire l'absence de coordination du système portuaire, due notamment à la multiplicité des opérateurs et des tutelles (PANPA, PAN, SNIM et NAFTAL), comme l'une des contraintes au développement de ce secteur. Cette mauvaise coordination se traduit par l'absence d'économies d'échelles, une redondance des fonctions de gestion et l'augmentation des coûts qui se traduisent par l'absence de compétitivité au niveau régional. Les redevances portuaires sont deux à deux et demi fois plus importantes à Nouakchott que dans la sous région. Quant aux frais de manutention, ils sont 4 à 8 fois plus importants (cf. figure ci-dessous).

Figure 22 : Comparaison des redevances portuaires en 2001 ($US)



Source : Etude économique sectorielle des transports, Banque Mondiale, 2004

III.6.3. Orientations stratégiques

Le secteur du transport joue un rôle de premier plan en matière de promotion de la croissance économique. Il est donc primordial de mettre en place un système visant à lever les contraintes auxquelles fait face ce secteur pour aider à son développement afin de faciliter l'accès aux marchés locaux et internationaux.

III.6.3.1. Transport terrestre

Dans le domaine du transport terrestre, il y a lieu de :

- Poursuivre la politique d'amélioration et d'augmentation des infrastructures routières, à travers une accélération du programme d'investissement routier, en mettant un accent particulier sur l'entretien routier.
- Assurer une libéralisation effective du secteur, à travers une mise à jour du cadre institutionnel et réglementaire. Dans ce cadre toutes les contraintes à la libre concurrence doivent être levées, il s'agit entre autres, d'appliquer les conditions d'exercice de la profession de transport basée sur la détention de la licence de transport, de supprimer le système de contrôle à la gare routière et aux barrières de contrôle de la police basé sur la détention du "Bon de sortie" et celui du "tour de rôle".
- Professionnaliser le secteur à travers la mise en place d'une réglementation adéquate (conditions de contrôle, agence de régulation, etc.).
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de transport et garantir une libre compétition, notamment à travers une spécialisation de l'offre et la compétitivité des prix.
- Moderniser le parc à travers la mise en place d'un mécanisme adéquat de financement pour assister l'industrie de camionnage.

III.6.3.2. Transport Aérien

L'assainissement d'Air Mauritanie, le renforcement des capacités des autorités chargées de l'aviation civile, la réhabilitation des pistes, le renforcement de la sécurité aéroportuaire sont des conditions importantes pour assurer le développement de ce secteur. Il existe certes un marché régional important pour Air Mauritanie, mais la concurrence est vive et la recherche d'un partenaire stratégique pour cette compagnie devra être visé comme objectif devant assurer son développement et sa rentabilité.

III.6.3.3. Transport Maritime

Le développent du transport maritime se fera à travers la mise en place d'une politique d'investissement axée sur les coûts opérationnels réels du secteur. Les ports mauritaniens ne sont pas aujourd'hui compétitifs, ce qui aboutira forcément à un détournement d'une partie du trafic vers les pays voisins, en particulier le Sénégal. Il semble donc que la rationalisation de la gestion portuaire (autorité portuaire unique) soit une voie pour faire baisser les coûts de ce secteur.

III.7. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

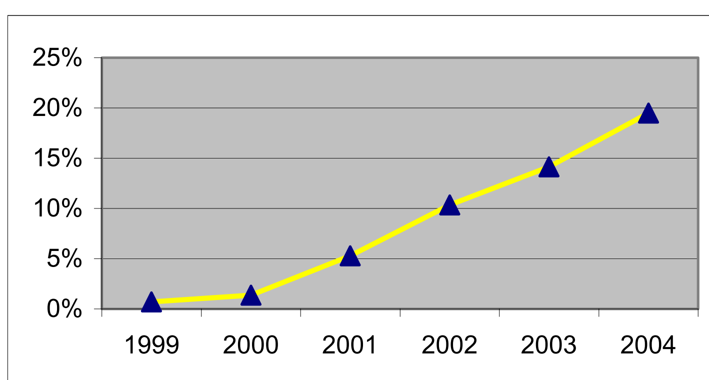
C'est à la fin de la décennie 90 que les pouvoirs publics, dans un contexte de mondialisation et de libéralisation parrainés par le système international, que le pays, avec l'appui actif de la Banque Mondiale, s'est engagé dans une politique sectorielle novatrice en matière de télécommunications et d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
Les principaux objectifs assignés à cette nouvelle politique, consacrée par la loi 99-019 ambitionnent d'assurer une plus grande couverture du territoire national, une meilleure qualité des services, une clarification des missions, une plus grande participation du secteur à la création des richesses, une promotion de l'actionnariat populaire, un

accroissement des ressources budgétaires et une amélioration de la compétitivité des opérateurs à travers l'introduction de partenariats stratégiques.

III.7.1. Bilan de la réforme

Force est de reconnaître que la plupart des mesures prévues ont été réalisées dans de plus ou moins bonnes conditions suivant les cas : séparation des services postaux et de télécoms en deux entités juridiques distinctes ; vente de deux licences de téléphonie mobile ; ouverture majoritaire du capital de l'opérateur historique à un partenaire stratégique. L'ébauche de l'évaluation de cette reforme permet de mettre en relief les succès obtenus mais aussi les aspects plus mitigés dans la perspective d'une plus grande contribution à la croissance économique. On peut rappeler les éléments les plus significatifs comme suit :

Figure 23: Evolution de la télédensité



(i) La disponibilité quasi illimitée des services de téléphonie dans la plupart des agglomérations à telle enseigne que la télédensité est passée de moins de 1% en 1999 à près de 20% en 2001;

(ii) La baisse de la plupart des tarifs des communications mais dans des proportions moindres par rapport à celle observée ailleurs et disproportionné par rapport aux coûts. Ce qui traduit un faible niveau de concurrence entre les deux opérateurs ;

(iii) L'explosion d'un ensemble d'activités informelles liées au secteur. Les emplois créés sont estimés à 4770 pour une valeur ajoutée de près de 1,5 milliards en 2004 (soit respectivement 86,5% et 6% de l'ensemble des emplois et de la valeur ajoutée du secteur) ;

(iv) L'apport à la création de la richesse nationale s'est considérablement accru, passant de 2,5% du PIB en 1999 à 6,4% en 2004 ;

(v) L'apport au budget de l'état s'est amélioré mais dans des proportions inférieures à l'expansion globale du secteur ;

(vi) L'absence de données n'a pas permis de quantifier les incidences pourtant positives en matière de productivité sur les autres secteurs ni l'apport net à la balance des paiements ;

(vii) Mais la qualité des services laisse parfois à désirer, notamment au niveau de la téléphonie mobile, de l'Internet et de la célérité des interventions et d'entretien des réseaux ;

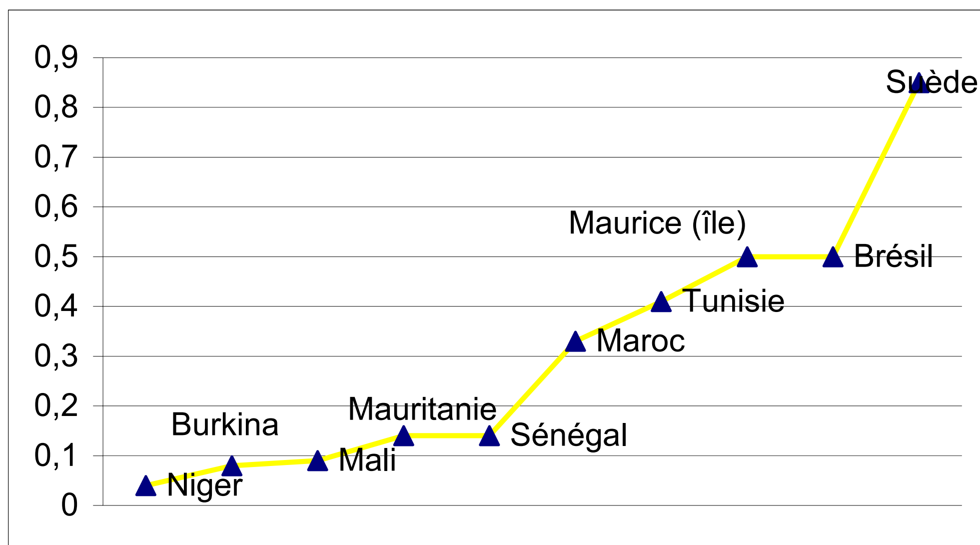
(viii) L'environnement institutionnel parait lourd et les conflits de compétences ne sont pas à exclure ;

(ix) L'autorité de régulation qui a réussi à contribuer positivement à la mise en œuvre des réformes, semble avoir des difficultés pour obtenir suffisamment de données, notamment sur les coûts et tarifs des services ainsi qu'à adapter la réglementation aux exigences d'un secteur en mutation. Ces contraintes limitent la concurrence et retardent l'ouverture de nouveaux marchés à de nouveaux opérateurs.

(x) Hormis la cession de 3% du capital de Mauritel à ses employés, l'émergence d'un actionnariat populaire dans le secteur se fait toujours attendre.

(xi) La Mauritanie a gagné une bonne place, après la réforme, selon l'indice d'accès numérique (IAN) de l'UIT. Elle devient leader de la sous-région avec le Sénégal derrière les pays du Maghreb.

Figure 24 : Indice d'accès numérique



Encadré : utilisation des NTICs

Une enquête réalisée par le Secrétariat d'Etat aux Technologies Nouvelles en 2004 sur l'utilisation des NTICs au niveau national a couvert deux volets à savoir un volet ménage composé de 1400 ménages répartis au niveau de toutes les wilaya et un deuxième volet sur les entreprises à Nouakchott et à l'intérieur du pays.

Les résultats de cette enquête montre que 68 % environ de la population âgée de plus de 11 ans ont entendu parler des technologies nouvelles ou de l'Internet. Parmi cette population, ceux qui ont accès à Internet ne représentent que 16%. Nouakchott, Nouadhibou et l'Adrar connaissent les pourcentages d'accès plus importants par rapport aux autres wilayas.

Plus de 80% des internautes utilisent le service de la messagerie. Le lieu d'accès le plus important est le cybercafé avec 70% suivi du lieu de travail (24%); le domicile n'est cité que dans 2% des cas.

Parmi la population ayant accès à l'Internet, 61% déclarent avoir une adresse email ; la proportion la plus importante est enregistrée à Nouakchott. Sur l'ensemble des ménages enquêtés, seulement 1% dispose d'une connexion Internet à domicile.

Les principales raisons qui ont fait que les ménages ne disposent pas de connexion Internet sont les suivantes : (i) absence d'ordinateur ou de téléphone, (ii) ne connaissent pas l'utilisation, (iii) les coûts d'accès sont trop chers.

Les ménages qui déclarent avoir l'intention de faire une connexion Internet à domicile sont de 21%. Ce chiffre est relativement élevé en Inchiri (33%) et en Adrar (30%) et très faible au H.gharbi (8%).

III.7.2. Les perspectives du secteur et recommandations

Il y a lieu de rappeler qu'il n'est pas facile d'avancer des prévisions sur l'évolution de la demande en services de télécommunications. D'ailleurs, toutes les études antérieures se sont plus ou moins trompées, notamment lors de l'introduction de la téléphonie mobile. Non seulement il n'existe pas de données suffisamment fiables et diversifiées mais en plus les prévisions sont aussi tributaires des comportements sociaux difficilement « modélisables ».
Cela dit, plusieurs variables entrent en ligne de compte pour la prévision de la demande dont - entre autres - la population, la disponibilité des réseaux et le niveau des revenus.

Cependant pour tenter de répondre à cette question, deux séries d'hypothèses résumées sous forme de scénarii A et B dont un est jugé pessimiste et l'autre optimiste sont à prendre en considération.

Le scénario A est basé sur une progression de 10% par an, portant la télé densité à 29% à la fin de la décennie. Cette hypothèse est d'autant plus réaliste que déjà en 2004, la télé densité pour le téléphone mobile a atteint plus de 39% en Afrique du sud, 27% au Maroc et plus de 20% en Tunisie.

Le scénario B est basé sur les évolutions probables en matière de population, de PIB, de revenus des ménages et des expériences de pénétration téléphonique (télé densité) dans d'autres pays. Les projections de population utilisées sont celles de l'ONS. Il a été tenu compte des effets de l'exploitation pétrolière sur l'évolution du PIB. En effet, selon toute vraisemblance, l'économie nationale connaîtra des taux de croissance élevés à partir de l'année 2005. Les spécialistes, le Fonds Monétaire International en particulier, pronostiquent une croissance économique de 9% en 2006 et plus de 10% à partir de 2007. Nous avons retenu cette hypothèse optimiste.

Tableau 32: Evolution de la croissance dans le secteur des NTIC

Scénario A	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Télé densité	19,5%	21%	22%	24%	26%	29%
Emploi	2 863	3 149	3 464	3 810	4 192	4 611
CA en milliers UM	4 090	4 499	4 949	5 444	5 988	6 587
Masse salariale (1000 UM)	5 843	6 427	7 070	7 776	8 554	9 410
Impôts (en 1000 UM)	23 297	25 627	28 189	31 008	34 109	37 520
Valeur ajoutée (million UM)	1 467	1 614	1 775	1 953	2 148	2 363
Scénario B	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Télé densité	19,5%	20%	25%	30%	35%	45%
Emploi	2 863	3 017	3 880	4 789	5 745	6 750
CA en milliers UM	4 090	4 309	5 543	6 841	8 207	9 642
Masse salariale (1000 UM)	5 843	6 156	7 918	9 773	11 725	13 775
Impôts (1000 UM)	23 297	24 548	31 573	38 970	46 753	54 926
Valeur ajoutée (million UM)	1 467	1 546	1 988	2 454	2 944	3 459

Les deux scénarii montrent qu'il existe encore un potentiel de croissance sectorielle.
Certes, il y aura vraisemblablement un tassement de la part du secteur dans la formation du PIB, ne serait-ce que du fait de l'exploitation pétrolière mais la télé densité poursuivra son expansion et avec elle, les autres indicateurs de croissance. Ainsi, suivant le scénario, le taux de pénétration téléphonique se situerait entre 29% et 45% à l'horizon 2010. Le secteur emploierait directement entre 6 400 et 9 800 personnes dont la plupart dans l'informel (autour de 80%).

Dans ces conditions, la contribution du secteur au PIB pourrait s'accroître de 1 à 3% au cours des cinq prochaines années.

Les effets sur la balance des paiements seront vraisemblablement négatifs mais cela aura moins d'importance vu le fait qu'elle sera probablement excédentaire dès 2007, à cause des revenus pétroliers.

Pour accélérer la croissance sectorielle, il sera nécessaire d'adapter au plus vite la réglementation pour ouvrir le marché de la téléphonie fixe, de l'Internet et des autres technologies à de nouveaux opérateurs et de revoir les améliorations possibles de l'apport du secteur informel à défaut d'en faire évoluer des composantes vers l'économie structurée.

Il serait par ailleurs opportun d'étudier l'octroi d'une troisième licence de téléphonie mobile et de mieux cerner, pour l'avenir, la réalité des tarifs qui doivent être mieux orientés vers les coûts des services.

Il serait aussi judicieux, après la levée du monopôle sur Internet depuis juin 2004, d'ouvrir le marché à la concurrence en vue d'augmenter l'accès et la qualité de ce service.

Enfin, il faut attirer les grandes entreprises étrangères qui cherchent à se délocaliser à la recherche d'une main d'œuvre moins chère. En effet, la délocalisation est un facteur d'accélération de la croissance et d'attraction des IDE. On peut citer comme exemple les centres d'appels dont l'impact sur l'emploi est énorme ainsi que les structures de télétravail (saisie à distance, développement d'application, scanning, etc...)

III.8. Le capital humain pour la croissance

III.8.1. Education

Les perspectives nouvelles de revenus pétroliers pour le pays créent des opportunités évidentes pour favoriser une croissance économique et sociale globale du pays à moyen terme. Mais l'expérience des autres pays qui ont été exposés dans le passé à ce genre de circonstances montre que les opportunités potentielles ne se transforment pas de façon automatique en croissance réelle conduisant à une bonne diversification de l'économie et en un partage harmonieux des bénéfices attendus, facteur considéré comme essentiel pour assurer un sentier durable de progrès.

Les enjeux auxquels sera confronté le pays peuvent se résumer de façon relativement simple selon une double logique : i) la première concerne les modalités par lesquelles les nouveaux revenus seront utilisés et injectés avec efficience et justice dans le circuit économique; ii) la seconde concerne le chemin structurel de croissance potentielle et comment ce chemin pourra être nourri et quelles mesures d'accompagnement sont alors souhaitables. Au titre de celles-ci, on trouve, bien sûr, des mesures de type macroéconomique concernant au sens large le «climat» des affaires (ces aspects sont traités par ailleurs); mais une dimension importante concerne la formation du capital humain pour assurer la croissance et surtout sa soutenabilité à moyen terme. C'est sur cet aspect que porte cette partie.

D'une façon générale, le chemin de croissance prendra nécessairement la forme i) de création et de développement de nouvelles activités qui devront être compétitives au plan international et ii) d'amélioration de la productivité dans un secteur traditionnel. Sur le plan de la répartition structurelle de la population active, le chemin de croissance anticipé impliquera qu'une proportion croissante de la population soit employée dans le segment moderne de l'économie; mais l'expérience des pays aujourd'hui à revenu intermédiaire montre que ce mouvement laissera en Mauritanie, pour les vingt-cinq

prochaines années, une part notable de l'emploi dans les secteurs plus traditionnels de l'économie. Dans ce contexte, la stratégie du pays en termes de constitution du capital humain ne pourra qu'être équilibrée d'une part pour fournir au secteur moderne le capital humain dont il a besoin, en quantité et en qualité, pour autoriser sa croissance et d'autre part pour permettre des gains de productivité du travail dans le secteur traditionnel et adoucir progressivement la césure entre ces deux secteurs.

Cette stratégie d'une certaine façon bipolaire pour la production du capital humain doit se construire au sein d'un système unifié d'éducation et de formation. Les performances du système actuel ne sont toutefois pas à la hauteur de ces ambitions. Des politiques nouvelles vigoureuses devront être mises en œuvre et pourraient avoir les contours ci-après:

1. Le premier élément à considérer concerne la base du système et en premier lieu l'enseignement fondamental. A ce niveau, il est urgent et essentiel i) d'améliorer la rétention des élèves (aujourd'hui on compte que si l'accès est raisonnablement proche de l'universel, c'est moins d'un jeune sur deux qui achève les six années du cycle, sachant qu'une forte proportion des jeunes qui n'achèvent pas les six années fondamentales sont exposés à l'analphabétisme de retour) et ii) d'améliorer de façon significative la qualité des services offerts (les mesures récentes des acquis des élèves placent la Mauritanie au dernier rang des pays d'Afrique sub-saharienne, les analyses montrant que les ressources sont mal utilisées et inefficacement transformées en apprentissages chez les jeunes).

Dans la mesure où l'enseignement fondamental est d'une part considéré comme l'investissement en capital humain de base «à tout faire» pour la productivité du travail dans le secteur informel et qu'il sert, d'autre part, de fondement aux autres niveaux d'enseignement, on comprend la nécessité impérieuse de l'améliorer, en priorité, de façon très significative. L'augmentation de la couverture du premier cycle de l'enseignement secondaire devra également être envisagée avec beaucoup d'intérêt.

2. Comme on doit anticiper un développement substantiel d'une économie moderne diversifiée, il convient d'organiser en conséquence la formation du capital humain pour ce secteur. L'expérience des pays à revenu intermédiaire montre toutefois que ceci n'est pas forcément facile. Quatre erreurs devraient à cet égard être évitées :

i) la première est d'anticiper une croissance rapide de la demande quantitative de capital humain. La conséquence pourrait être une surproduction de jeunes très bien formés dont ceux qui ne trouveront pas d'emploi dans la nouvelle économie seront contraints soit à la mobilité hors du pays soit à être employés dans le secteur traditionnel où leurs compétences ne seront pas valorisées et l'investissement en capital humain non rentabilisé;

ii) la seconde, souvent liée à la première, est de produire des formés qui n'ont pas le niveau des compétences demandées par le marché. Cette inadéquation peut être général et correspondre à un mauvais arbitrage entre la quantité (le nombre des formés) et la qualité (leurs compétences effectives); mais elle peut être plus spécifiquement qualitative découler d'un mauvais ciblage des formations (disciplines, spécialités, contenu des formations et professionnalisation) demandées par le marché du travail;

iii) la troisième consiste à cibler les formations pointues et de très haut niveau, alors que la demande porte sur une variété équilibrée allant de formations professionnelles modestes aux formations de techniciens et à celles de professionnels de conception;

iv) enfin, la quatrième erreur possible est de penser que tout cela peut se programmer de façon suffisamment fiable et suffisamment à l'avance. L'expérience montre sans ambiguïté que s'il convient certes de programmer et de mettre en place des corps de formation de référence, c'est surtout la flexibilité et la souplesse qu'il faut privilégier. A cet égard, la recherche de mécanismes facilitant l'adaptation et le ciblage pertinent sera à l'évidence à encourager. Le rôle de l'Etat sera ainsi sans doute important mais l'introduction de dispositions facilitant la régulation et l'adaptation du système devra être recherchée. La régulation par les quantité (trop rigide) devra être complétée par des formes de régulation par les coûts (formations non totalement subventionnées créant des incitations aux usagers et aux institutions de formation, publiques et privées, de viser à la fois l'efficience interne dans la production des services et l'efficience externe vis-à-vis de l'emploi; on ne pourra sans doute pas négliger des formes institutionnelles directement en prise avec les demandes du marché du travail (contrat avec des entreprises pour des branches). Dans ce contexte, une information régulière et de qualité sur les formations et plus encore sur les performances des formés (formations techniques, professionnelles et supérieures) sur le marché du travail, devra être systématisée et rendue publique.

Dans la situation actuelle, la performance du système n'est pas très satisfaisante avec surtout un arbitrage quantité / qualité inadéquat dans le supérieur qui conduit à produire trop de diplômés ne répondant pas aux besoins du marché. Les mouvements de professionnalisation devront à cet égard sans doute être approfondis, mais ce qui manque probablement le plus est l'existence de mécanismes qui favorisent les ajustements, encouragent les initiatives et récompensent les bonnes performances sur le marché du travail.

3. Enfin, sur le plan structurel de l'architecture globale du système d'éducation et de formation, il importe aussi que des aménagements soient faits. La raison est que le système éducatif est aujourd'hui largement organisé sur la base de la continuité entre cycles d'enseignement; dans ce cadre, les évolutions des effectifs au premier niveau ont tendance à se répercuter de façon plus ou moins mécanique jusqu'au plus haut du système. Ceci a déjà des inconvénients visibles dans le développement quantitatif des formations au second cycle secondaire et au supérieur avec des difficultés d'emploi bien identifiées des sortants à ces niveaux et des arbitrages quantité/qualité peu maîtrisés. L'extension du fondamental pour constituer une base très élargie (achèvement universel) avec des améliorations substantielles de la qualité pour indispensable qu'elle soit va créer des pressions évidentes sur l'ensemble du système. Celles-ci devront être contrôlées dans un mécanisme double qui i) d'une part assurera la régulation d'ensemble des flux dans le système pour éviter une aggravation des tendances actuelles dans sa partie haute et la mise en place d'une réelle stratégie de formation du capital humain pour le développement de la composante moderne de l'économie mauritanienne et ii) d'autre part facilitera l'insertion productive des sortants au niveau intermédiaire dans le secteur plus traditionnel de l'économie nationale qui continuera pour un temps à occuper une part notable de la population active.

III.8.2. Santé/ Nutrition

Les niveaux de morbidité, mesurés par le pourcentage de personnes malades au cours de la période de référence, sont restés stables sur la période 2000-2004 (12,3% en quatre semaines). La couverture vaccinale s'est notablement améliorée dans la mesure où 78,7% des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et seulement 5,4% d'entre eux n'ont reçu aucun vaccin contre 15% en 2000. Les résultats de l'enquête EPCV-2004 montrent une nette amélioration du suivi des grossesses puisque 80,2% des femmes ayant donné naissance au cours de la dernière année ont bénéficié de soin prénatal contre 64,6% en 2000. En revanche, le taux d'accouchement assisté par un

personnel qualifié n'a pas beaucoup évolué puisqu'il passe de 56% en 2000 à 57% en 2004.

Sur la période 2000-2004, les indicateurs de la nutrition n'ont pas évolué si l'on compare les données issues de l'EPCV-2004 à celles fournies par l'EDSM-2000. En effet, les taux d'insuffisance pondérale et d'émaciation des enfants de moins de 5 ans sont passés respectivement de 32% et 13% en 2000 à 30,2% et 12,2% en 2004.

III.8.3. Promotion de la femme

La contribution des femmes à la production de la richesse nationale connaît une progression constante au fil des années. Cette évolution dénote d'un accroissement de l'activité économique des femmes dont le taux d'activité s'est amélioré entre 1988 et 2000.

Le taux de croissance économique de la Mauritanie sur la période intercensitaire s'est situé en moyenne à 3,9%. La contribution des femmes à la production de cette richesse nationale, estimée sur la base de leurs taux de présence dans les principaux secteurs de l'économie nationale, a progressé passant de 23,5% en 1988 à 28,1% en 2000. Cette évolution dénote d'un accroissement de l'activité économique des femmes et laisse à penser que l'amélioration de leurs dotations en facteurs de production et de leur productivité permettra d'accélérer la croissance en Mauritanie.

Cependant, sur le marché de l'emploi, les femmes continuent à souffrir d'une marginalisation évidente par rapport aux hommes. Selon les résultats du dernier recensement, le taux global d'activité des femmes a légèrement évolué entre les deux derniers recensements passant de 25,3% en 1988 à 27,7% en 2000. Toutefois, l'écart entre population masculine et féminine est resté relativement stable, avec près de trois femmes sur quatre inactives, contre un homme sur trois.

Malgré les efforts fournis, l'accès des femmes au crédit reste assez limité compte tenu du caractère inadapté des outils financiers développés jusqu'ici par les structures formelles. Cependant le problème majeur reste peut-être encore celui de l'information des candidates au crédit, tant sur l'offre que sur les critères d'éligibilité et les procédures de requête.

Les femmes, dans le milieu rural, s'occupent de très petites parcelles de terre contrairement à la famille ou à leurs maris. La contribution de leur travail à l'économie du ménage équivaut cependant a celle des hommes et la diversification de leurs activités augmente la valeur de la production agricole et génère des revenus. L'importance des activités des femmes pour le bien-être social et économique des ménages ruraux justifie l'utilisation des services agricoles financés sur les ressources publiques pour les aider par les activités et les services complémentaires ne faisant pas partie de la vulgarisation pure.
On reconnaît de plus en plus que le développement de la Mauritanie nécessite la participation totale à la fois des hommes et des femmes. Les femmes sont une ressource économique clé dans le pays où elles représentent environ 22% de la main d'œuvre du secteur informel et près de 50% de la main d'œuvre agricole. La position centrale des femmes dans la production économique en Mauritanie, souligne la nécessité de faciliter leur accès aux technologies de base et aux ressources dont elles ont besoin pour jouer pleinement leur rôle économique, puisque toute discrimination à leur égard affecte profondément les politiques et les performances macro-économiques, et a d'importantes répercussions sur l'efficacité et l'équité.

Dans cette perspective, une nouvelle Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) a été élaborée en 2004 afin de servir de cadre clé pour l'intervention de la puissance

publique en vue d'améliorer durablement les conditions d'existence de la femme et de renforcer son statut dans la société. En effet, il faudrait investir dans les capacités économiques des femmes en rendant les politiques macro-économiques et sectorielles plus sensibles aux questions relatives à la problématique hommes-femmes. C'est dans cette optique que les objectifs de la SNPF 2005-2008 ont été définis puisque le renforcement de la participation économique des femmes passe par : (i) l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production ; (ii) la lutte contre le chômage et le sous-emploi des femmes ; (iii) le renforcement de la productivité des femmes ; (iv) l'amélioration de leur accès au marché ; (v) le développement de l'entreprenariat féminin.

III.8.4. Emploi

Les progrès et le mode de traitement de l'emploi ont connu des améliorations importantes au cours de ces dernières années dans le cadre de la déclaration de la politique de l'emploi approuvée par le gouvernement en 1997 et à travers la mise en œuvre du premier CSLP. Dans ce cadre l'emploi a émergé au rang d'impératif politique sur lequel les autorités supérieures du pays entendent mobiliser la nation. Il y a donc une prise de conscience des liens qui existent entre réduction de la pauvreté et promotion de l'emploi ce qui n'était pas les cas auparavant. Ceci s'est traduit par la mise en place d'un système d'insertion des jeunes, la prise de mesures spécifiques en faveur des femmes en particulier l'appui aux GIES, la formation et la mise en place des lignes de crédits et la création et la mise en place de l'Agence Nationale Pour l'Emploi des jeunes (ANAPEJ).

III.8.5. Contraintes

- Un déséquilibre fort et persistant entre la demande et l'offre d'emploi;
- Une demande particulièrement élevée en milieu urbain ;
- Une féminisation rapide de la population active et de la demande de l'emploi ;
- Un secteur informel important qui reste caractérisé par une faible productivité ;
- Un sous-emploi important qui affecte en priorité le monde rural mais également les centres urbains à travers l'existence d'un chômage déguisé ;
- Une faiblesse de l'emploi rural non agricole représentant 10 à 15% de tout l'emploi rural ;
- Une forte tension sur l'emploi des diplômés qui ont de grandes difficultés d'insertion spontanée en raison de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché;
- Une insuffisance et problèmes du cadre organisationnel et institutionnel de l'emploi.

III.8.6. Orientations

Des pistes nouvelles d'action pour une meilleure promotion et un enrichissement des efforts pour l'emploi au regard des besoins de l'économie peuvent être explorées à travers les volets suivants :

- La nécessité de promouvoir une approche globale, stratégique et territoriale de l'emploi ;
- L'urgence de porter une attention particulière à la question du sous-emploi ;
- La promotion des emplois de qualité et des systèmes de protection sociale ;
- Le renforcement du pilotage, du suivi et de la coordination des actions de promotion de l'emploi ;
- L'instauration d'un système incitatif de nature à renforcer davantage le rôle du secteur privé en terme de création d'emploi ;
- La mise en œuvre effective des stratégies relatives à la micro-entreprise et à la micro-finance dans une perspective de promotion des opportunités d'emploi ;
- Le renforcement et l'organisation de la mise en œuvre l'approche HIMO à grande échelle;

- La priorité dans le cadre de l'action pour l'emploi aux catégories sociales les plus sensibles: les jeunes sans qualifications, les diplômés chômeurs, les femmes chefs de ménages, les chômeurs découragés ;
- La mise à jour de la réglementation du travail et son application
- Le lien dans la réflexion stratégique sur l'emploi avec toutes les autres stratégies concernées et notamment l'alphabétisation, la jeunesse, les NTIC, FTP et celles concernant les secteurs porteurs ou émergents ;

III.9. Développement institutionnel pour favoriser la croissance

Devant l'acuité de la prévalence de la pauvreté et la quasi-stabilité du stock de pauvres au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté qui fait du développement des capacités humaines et institutionnelles l'un de ses axes majeurs.

Le renforcement des capacités institutionnelles procède d'une prise de conscience croissante du fait que les solutions économiques et techniques ne peuvent à elles seules régler les problèmes de pauvreté et de développement durable. Celles-ci, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans un processus endogène plus large au travers duquel une société modifie ses règles, ses institutions et son mode de vie, accroît son capital social et améliore ses facultés de réaction, d'adaptation et d'autodiscipline.

C'est donc en prenant conscience de l'enjeu du développement institutionnel en tant que support indispensable au développement global, dans une optique systémique, afin de créer un environnement favorable à la croissance, que l'on s'attellera ici, succinctement, à: i) dresser un bilan des réformes entreprises ces dernières années en termes de résultats atteints et de dysfonctionnements; ii) dégager les lignes directrices et les mesures de renforcement institutionnel en appui à la croissance.

III.9.1. Bilan sommaire des réformes

III.9.1.1. Au niveau de la promotion de l'Etat de droit

L'Etat de droit, entendu comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit, la démocratie devenant le support naturel des rapports entre les citoyens et l'Etat a connu une mutation significative quoique insuffisante en termes de résultats, avec l'avènement de la constitution du 20 juillet 1991, laquelle a conféré au pays tous les attributs classiques d'un régime démocratique pluraliste, avec un exécutif bicéphale, un parlement bicaméral, un pouvoir judiciaire indépendant, un conseil constitutionnel et des institutions consultatives. Car la démocratie reste, comme le montre l'expérience universelle, l'un des vecteurs essentiels du développement des sociétés humaines.

Depuis l'instauration du régime constitutionnel, le pays n'a pas raté de rendez-vous électoral mais les élections ont souvent été controversées.

Pour renforcer les instruments de la démocratie, la Mauritanie a perfectionné son état civil à travers la confection d'une nouvelle carte nationale d'identité infalsifiable contribuant ainsi à limiter la fraude électorale, a introduit une dose d'élection proportionnelle grâce à la quelle l'opposition a fait son entrée, enfin, au parlement en 2001 et a institué de nouvelles modalités de financement des partis politiques.

Dans le sillage de ces réformes politico- institutionnelles, le dispositif de contrôle a été renforcé par la création en 1993 d'une cours des comptes qui doit notamment veiller à une meilleure rationalisation de la gestion des ressources publiques.

Le pouvoir judiciaire a connu lui aussi des avancées surtout en matière (i) de codification

des textes (élaboration du code de commerce, du code du statut personnel, du code d'arbitrage…); (ii) de renouveau du statut de la magistrature ; (iii) de couverture territoriale ; (iv) de formation et (v) d'amélioration du statut de certains auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts, notaires).

Toutefois, les institutions instaurées par la constitution du 20 juillet 1991 qui sont nées sous les décombres du monolithisme politique sont restées fortement imprégnées par les traditions autocratiques et tenaient bien plus d'une « décompression autoritaire » que d'une volonté réelle et manifeste d'instaurer une démocratie véritable. Pour parfait qu'il soit, le texte constitutionnel d'ailleurs largement inspiré de la constitution française de 1958, dans son libellé, son ordonnancement ou dans l'affirmation des grands principes républicains « ne rend pas compte des insuffisances qui subsistent sur le terrain de l'application et de la pratique du Droit »[29].

Un énorme décalage existait donc entre la théorie et la réalité du fonctionnement des institutions, au point que l'alternance politique était quasiment impossible du fait la gestion unilatérale du processus démocratique et de la confusion entre l'Etat et le parti au pouvoir.

Devant une telle situation de blocage, un conseil militaire pour la justice et la démocratie autoproclamé a pris les rênes du pouvoir, le 3 août 2005 dans le but affiché de « créer les conditions favorables à un jeu démocratique ouvert et transparent et de mettre en place de véritables institutions démocratiques, à l'issue d'une période transitoire n'excédant pas deux (2) ans »[30], et ce en réaction aux « pratiques totalitaires », qui ont « engendré une dérive dangereuse pour l'avenir du pays »[31].

Il s'en suit un réaménagement de la constitution de 20 juillet 1991 au terme duquel, le pouvoir exécutif et notamment les prérogatives prévues aux articles 23 à 39 du titre II de la constitution est exercé pendant cette période transitoire par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie mais les dispositions de la constitution, y compris le préambule, relatives à l'Islam, aux libertés individuelles et collectives et aux droits et prérogatives de l'Etat sont maintenues ainsi que le multipartisme.

Ce changement est en soi une illustration de la faiblesse des institutions publiques qui connaissaient des dysfonctionnement notoires tenant en particulier à : i) l'insuffisance des capacités du Parlement suspendu; ii) aux dysfonctionnements de la justice et iii) à l'inefficacité de l'administration publique.

III.9.1.2. Au niveau l'administration publique

Pour mieux accompagner le train des réformes économiques, l'administration publique a fait l'objet d'une certaine attention des pouvoirs publics au cours des dernières années, se traduisant notamment par :

- l'élaboration d'un nouveau statut de la Fonction Publique;
- le recensement des personnels civils de l'Etat contribuant à l'apurement du fichier de la Fonction publique et celui de la solde;
- la mise en place d'un système informatisé de la gestion administrative des

---

29 Albert BOURGI , La réalité du nouveau constitutionnalisme africain, COLLOQUE DU 40ème ANNIVERSAIRE de la constitution de la Veme République, 7 - 8 - 9 octobre 1998.

30 Article 1er de la charte constitutionnelle du CMJD

31 Communiqué n°1 du CMJD.

personnels de l'Etat ;

- la parution régulière du Journal Officiel.
- la réorganisation des principales administrations économiques en charge: des Affaires Economiques et du Développement (MAED), des Finances (MF), des Pêches et de l'Economie maritime (MPEM), des Mines et de l'Industrie (MMI) et du Commerce (MCAT).

Malgré ces efforts, l'administration publique souffre de faiblesses structurelles majeures qui pénalisent fortement l'efficacité de l'action publique et l'empêchent d'assurer les fonctions stratégiques de pilotage de l'économie : gestion économique (politiques macro et sectorielles), programmation budgétaire, coordination de l'aide, régulation des marchés, suivi et évaluation, etc. Par rapport à l'usager l'image de l'administration se détériore, car les trois principes classiques du fonctionnement du service public: équité, efficacité et continuité ne sont plus assurés que très modestement;

Devant une telle situation, les pouvoirs publics ont adopté en 2004 un plan d'action comprenant des mesures à court et moyen termes qui visent une mise à niveau de l'administration publique. Qui plus est, cette dernière connaîtra sans doute une montée en puissance durant les prochaines années notamment avec le projet, en cours, de renforcement des capacités du secteur public (PRCSP).

III.9.1.3. Au niveau du développement des affaires

Les reformes économiques entamées dans le milieu des années 1980, ont visé en particulier une libéralisation économique qui entend placer le secteur privé au cœur de la dynamique de production entraînant une déréglementation de la vie économique et une démonopolisation des importations des produits de première nécessité.

Un code des investissements a été adopté et une loi portant code de commerce a été promulguée pour normaliser les pratiques commerciales en Mauritanie. Les marchés financiers ont connu également une restructuration de grande ampleur.

Aussi, pour confirmer cet engagement, la Mauritanie a-t- elle adhéré à l'OMC (1995) et ratifié en 1997, d'importantes conventions commerciales internationales : Convention de New York de 1958 sur l'arbitrage international, Convention de Vienne de 1980 sur le Contrat de vente internationale, Convention des Nations Unies sur le Règlement des différends commerciaux.

Par ailleurs, un guichet Unique a été crée (1997) pour faciliter les procédures d'agrément et réduire les délais et les coûts pour les investisseurs et une réforme de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie (CCIA) a été engagée.

En l'espace de quelques années, la Mauritanie aura donc adopté une des législations les plus attractives d'Afrique en matière d'investissement et de commerce. Ainsi, selon le rapport 2004 de la chambre de commerce internationale (CCI), le pays occupe le 67eme rang du classement mondial, le premier rang en Afrique de l'ouest et le cinquième de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. En terme d'indice de liberté économique, la Mauritanie est classée parmi les dix premiers pays au monde à avoir enregistré, en si peu de temps, des progrès dans le domaine.

En matière de rythme de privatisation le bilan est également satisfaisant : de 40 entreprises publiques en 1990, on passe à 15 en 2002[32].

---

[32] Source : JACOBS AND ASSOCIATES, INC. Reforme Réglementaire, performance du marche et réduction de la pauvreté en Mauritanie, mai 2003.

Mais là aussi, le problème majeur reste le contraste poignant entre les textes et l'application de ceux-ci sur le terrain. Si les textes sont en effet élaborés suivant les standards internationaux, ils ne sont pas toujours suivis d'effets, d'où des contraintes qui continuent de peser sur les performances du secteur privé. Au nombre de celles-ci, on peut relever, la limitation à la concurrence par l'existence de situation de monopole de fait dans divers secteurs d'activité, dus non pas à la législation mais à la forte emprise de certains groupes ou promoteurs sur l'économie et leur influence dans les sphères décisionnelles. La position dominante des dirigeants de ces entreprises limite considérablement l'accès au marché et aux financements de petites entreprises et aux promoteurs opérant dans le secteur informel. Il s'ajoute à cela l'existence de procédures parfois tatillonnes et un système judiciaire peu prévisible, peu performant et non accessible aux plus faibles.

Tableau 33 : Délais et procédures des affaires en Mauritanie en comparaison avec certains pays de la sous région

Pays	Nbre de jours pour démarrer une entreprise	Nbre de procédures pour démarrer une entreprise	Nbre de jours pour exécuter juridiquement un contrat	Nbre de procédures pour exécuter juridiquement un contrat
Mauritanie	82	11	410	28
Mali	42	13	340	28
Maroc	11	5	240	17
Sénégal	57	9	485	36
Algérie	26	14	407	49
Tunisie	14	9	27	14

Source: Banque Mondiale, Doing Busniss in 2005. Chiffres de Janvier 2004, in Jeune Afrique Economie n° 360 de février 2005.

Aussi, les différentes études menées ces dernières années ont-elles mises en exergue un certain nombre de contraintes qui pèsent sur l'épanouissement du secteur privé. Parmi celles-ci, on relève :

- les lourdeurs et coûts des actions en justice ;
- les coût des facteurs de production (énergie, main d'œuvre, eau, télécommunications, etc.) ;
- la faible concurrence dans des domaines tels que le transport terrestre, l'eau et l'électricité ;
- la rareté et le coût des capitaux ;
- la faible qualification de la main- d'œuvre locale ;
- la longueur des délais d'obtention d'agrément pour l'exercice de certaines activités (banque, assurance, installation d'usines, etc.);
- l'absence de normes de qualité et d'institution en charge d'assurance de la qualité et de la certification ;
- la sous- fiscalisation du secteur informel qui est ainsi considéré comme refuge fiscal pour certains opérateurs.

III.9.2. Lignes directrices pour un renforcement des capacités institutionnelles en appui à la croissance

III.9.3. Renforcement des capacités du secteur public

Le renforcement du secteur public passe nécessairement par le renforcement des piliers classiques qui fondent l'Etat de droit, à savoir le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

III.9.3.1. Renforcement du pouvoir législatif

Bien que le Parlement suspendu exerçait sa fonction législative formelle (vote des lois), il n'en était pas de même pour ses fonctions de vérification et de contrôle qui sont pourtant essentielles pour l'équilibre des pouvoirs et la bonne gouvernance dont l'incidence sur la croissance est évidente.

Tout parlement qui se veut efficace, devra bénéficier d'un appui dans le sens des actions ci-après :

- appuyer l'expertise parlementaire pour permettre aux organes législatifs de pouvoir convenablement :
    - étudier, analyser et évaluer les projets de textes de lois (notamment ceux relatifs aux finances et à l'économie) ;
    - entreprendre, au besoin, des missions d'enquête et de contrôle de l'exécutif ;
    - mener des réflexions sur des questions actuelles ou prospectives.

- offrir une formation adéquate aux parlementaires en particulier, les membres des commissions des finances, des lois et de l'économie ;
- revoir les missions de l'administration de support pour s'articuler autour de trois pôles essentiels pour l'amélioration des capacités des deux chambres (si l'on optait pour le bicaméralisme): analyse juridique, analyse financière et économique, organisation de la documentation et le journal des débats ;
- mettre aux normes les locaux parlementaires, pour les rendre propices à l'activité parlementaire.

III.9.3.2. Modernisation de l'administration publique

L'administration publique est l'instrument par excellence de l'exécutif pour réaliser les objectifs de développement que s'assigne la nation. Elle est le bras séculier de l'Etat dans sa mission essentielle de régulation et d'impulsion de la société. Le développement se mesure aujourd'hui à l'aune de l'efficacité de l'appareil de l'Etat et de sa capacité à générer un environnement d'activités économiques et sociales susceptibles d'assurer le fonctionnement optimal du pays dans un contexte de compétition inédite entre les nations du monde entier où la loi de l'offre et de la demande est plus que jamais le sacerdoce dans la nouvelle « économie- monde ».

Devant les nombreux défis auxquels fait face la Mauritanie, au regard de tant de mutations qui s'annoncent (une économie, sous peu, pétrolière, l'exploitation en perspective, d'autres richesses minières, une immigration accélérée, une osmose plus grande avec les pays voisins, etc.), le pays a tout à gagner de réformer en profondeur son administration. Celle-ci devra pouvoir jouer pleinement son rôle de régulateur dans une économie de marché. Elle devra passer d'une administration, de « gestion» à une « administration de mission », d'une administration réactive à une administration proactive.

Le changement escompté, requiert de concentrer les efforts sur les axes suivants :

Rationaliser l'organisation administrative : revoir l'architecture générale de l'Administration Publique (missions et fonctions, organisation générale, fonctionnement des structures, dysfonctionnements et besoins...) pour répondre au mieux à ses nouvelles missions.
Rénover le système de gestion des ressources humaines (RH) : apprécier la compatibilité des RH avec les besoins de l'administration en termes d'effectifs et de qualification du personnel et évaluer le rapport coût /efficacité des RH en procédant, au

besoin, au redéploiement des effectifs et instaurer un système de rémunération et de carrière plus attractif.

Améliorer le partage de l'information et la participation : il s'agit de mieux partager l'information intra et inter- administrative, d'une part et avec les usagers, d'autre part et de promouvoir une culture de communication et de participation envers les usagers notamment à travers une plus grande implication de la société civile dans la prise de décision et une meilleure diffusion de l'information.

Renforcer la déconcentration-décentralisation : dans le but de recentrer l'administration centrale sur ses fonctions de conception, de suivi évaluation et de contrôle, le dispositif territorial devra être rebâti en fonction d'un nouveau partage des rôles, entre le niveau central et les niveaux territoriaux qu'ils soient déconcentrés ou décentralisés.

Renforcer le système de suivi- évaluation : élaboration d'un cadre juridique sur l'évaluation des politiques publiques définissant les principes, les modalités et les mécanismes de l'évaluation des politiques publiques.

III.9.3.3. Renforcer le pouvoir judiciaire

L'Etat de droit n'a de portée réelle que s'il est fortement sous-tendu par l'existence d'une justice réellement indépendante à mesure de garantir son impartialité dans l'application des normes de droit. Cela suppose l'existence de juridictions indépendantes, compétentes pour trancher les conflits entre les différentes personnes juridiques en appliquant à la fois le principe de légalité, qui découle de l'existence de la hiérarchie des normes, et le principe d'égalité, qui s'oppose à tout traitement différencié des personnes juridiques.

La réforme du système judiciaire participe de cet esprit et entend contribuer à consolider et à protéger l'économie nationale afin que la justice puisse jouer son rôle d'arbitre objectif, faire respecter les règles de compétition économique, garantir la liberté d'entreprendre et combattre les nouvelles formes de délinquance économique.

Le renforcement du système judiciaire passe notamment par :

- une augmentation des allocations budgétaires et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour le secteur de la justice ainsi que d'un système de suivi et d'évaluation des magistrats sur la base de critères objectifs et acceptés par tous;
- un renforcement du dispositif de formation des magistrats et du personnel judiciaire (greffiers, huissiers, personnel administratif, avocats, etc.) ;
- davantage de spécialisation des magistrats notamment dans les domaines économiques et financiers et du droit des affaires ;
- un plus grand respect de la règle de l'inamovibilité des magistrats en évitant autant que faire ce peut leur mobilité entre le parquet et le siège;
- une mise en place d'un système d'information juridique permettant d'accéder à la documentation juridique nationale et internationale et d'une banque jurisprudentielle ;
- une amélioration des équipements et des infrastructures de l'administration judiciaire.

III.9.3.4. Renforcer le dispositif de contrôle et de lutte anti-corruption

Afin de garantir plus d'efficacité et de transparence dans la gestion de la chose publique, il est important de rendre plus opérationnelles les institutions chargées du contrôle des ressources publiques (1) et de renforcer le dispositif de lutte anti-corruption (2).

III.9.3.4.1. Rendre plus efficace les institutions chargées du contrôle

Pour améliorer l'efficacité du contrôle, il importe de mettre l'accent sur :

- l'autonomisation des structures de contrôle administratif en leur donnant plus de liberté d'initiative et des moyens d'action de telle sorte qu'elles soient mieux dotées en moyens financiers et humains et qu'elles soient moins dépendantes de leurs hiérarchies en matière de programmation
- la formation des structures aux techniques d'audit et de contrôle en procédant à une évaluation annuelle de leurs actions;
- la coordination des interventions pour éviter les redondances, échanger les informations et envoyer les différents rapports à la cour des comptes ;
- la large diffusion des travaux de la cour des comptes (publication du rapport annuel, diffusion des arrêts…..) ;
- la création au besoin d'antennes interrégionales de la cour des comptes.

III.9.3.4.2. Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption

La législation mauritanienne accorde une place importante aux dispositions ayant trait à la corruption, aux soustractions commises par les dépositaires publics, au recel, etc. et à la déontologie des agents de la sphère publique. Ceci apparaît notamment à travers le code pénal, le statut de la fonction publique, le code des marchés publics et le régime électoral.

Toutefois, même si au plan normatif, l'arsenal juridique de lutte contre la corruption (qu'elle soit passive ou active) et de détournement de fonds, est assez complet, il est peu respecté et non accompagné de mécanismes pouvant lui assurer une efficacité. Il convient dès lors de le valoriser et de le faire accompagner par des mesures en amont (approche préventive), et en aval (approche curative) en s'inspirant notamment de l'expérience internationale en la matière.

Mesures préventives :

- donner des signaux politiques forts sur la moralisation de la gestion publique;
- démystifier le phénomène, c'est à dire, le rendre public, en discuter dans les forums et dans les médias de masses, à large spectre (la radio et la télévision);
- réviser en profondeur le système de rémunération et de motivation du personnel de l'administration publique;
- réduire les circuits de dépenses au maximum et les délais de paiement;
- systématiser la concurrence pour la commande de fournitures ou de prestations de services quel qu'en soit le seuil;
- élaborer un code (distinct) de déontologie des fonctionnaires;
- encourager les ONG ayant pour vocation de lutter contre la corruption et les malversations;
- instituer l'obligation de déclaration préalable de biens pour tous les gestionnaires de crédits et assimilés et tous les hauts fonctionnaires de l'Etat;
- organiser une campagne nationale contre la corruption où seraient mis à profit tous les leaders religieux et d'opinion;
- réglementer le financement des campagnes électorales et mettre en place les gardes fous nécessaires contre le détournement de fonds publics par quelque artifice que ce soit, au profit de campagnes politiques;

Encadré 6 : le modèle asiatique de lutte anti-corruption

Le modèle asiatique peut être illustré par les trois exemples ci-après :
Hong Kong : Une commission indépendante pour la corruption (ICAC) a été instaurée. Elle comprend un commissaire, un assistant commissaire et tous autres membres qui pourraient être désignés. Le rôle de l'ICAC est de recevoir et d'enquêter sur des allégations de corruptions, c'est à dire sur des faits supposés ou avérés de corruption au sens large (pot-de-vin, chantage, abus, etc.). L'ICAC est aussi compétente pour examiner les pratiques et les procédures appliquées dans les sphères gouvernementales afin de déceler les actes éventuels de corruption, de changer les procédures qui ont conduit à ces actes et d'amoindrir les risques de récidives. Le commissaire et ses assistants sont nommés par le président de l'exécutif devant lequel ils sont responsables. Le cas de Hong Kong est souvent cité en modèle de lutte anti-corruption. Il a notamment servi de modèle au Malawi et au Botswana.
Singapour : Un Bureau d'Enquêtes sur la corruption (*Corrupt Practices Investigation Bureau : CPIB*) crée en 1952, est un organisme indépendant qui mène des enquêtes et qui tente d'empêcher la corruption aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.
Le CPIB est responsable de la protection et de l'intégrité du service public et d'encourager des pratiques sans corruption dans le secteur privé.
Outre le fait d'ordonner l'arrestation des personnes coupables de corruption, le CPIB, à l'instar de l'ICAC de Hong Kong, met en œuvre des méthodes de prévention telles que : la surveillance continue des méthodes de travail afin de déceler les faiblesses et l'organisation régulière des cours et des séminaires pour sensibiliser les fonctionnaires sur les dangers de la corruption et sur les façons de l'éviter.
Pakistan : Une commission créée au terme d'une loi (Accountability Ordinance) et présidée par un commissaire est chargée des enquêtes sur toutes les pratiques de corruption et d'intenter des poursuites devant un tribunal composé de trois juges de la Haute cour. Le commissaire ayant le rang d'un juge de la cour suprême est nommé pour un mandat de quatre ans. La commission est investie de pouvoirs considérables y compris le pouvoir de punir pour outrage à la cour.
Le dispositif pakistanais prévoit également de confisquer tout bien obtenu par corruption ou des biens dont la valeur est disproportionnée par rapport aux moyens d'un accusé, ainsi que le pouvoir de saisir les biens d'un accusé avant même sa condamnation lorsque le tribunal peut raisonnablement croire à sa culpabilité.

Mesures curatives :

- des procédures claires doivent être définies pour l'ouverture d'une enquête pour corruption présumée ;
- prendre des dispositions qui permettent de saisir les biens d'un accusé pour corruption ou détournements lorsque ces biens paraissent raisonnablement disproportionnés par rapport à ses moyens ;
- la personne qui a commis des fautes de gestion doit être interdite d'accès à des postes de responsabilités pour une durée plus ou mois longue à illimitée selon la gravité des fautes commises.

III.9.4. Améliorer l'environnement des affaires

Si l'on peut noter que des efforts importants ont été consentis pour une mise à niveau de la législation relative aux affaires tout au moins sur le plan théorique, la processus devra se poursuivre en vue de :

- **La poursuite de la réforme réglementaire :** i) mettre en place un mécanisme de révision de l'ensemble des textes juridiques et réglementaires ; ii) revoir le cadre réglementaire pour chaque secteur

orienté vers l'exportation pour veiller à ce que les normes de qualité appropriées soient bien établies et référencées aux normes reconnues internationalement et que les normes et les procédures soient aussi simples que possible; iii) prendre les décrets d'application prévus au code de commerce ; iv) établir des normes de qualité des projets de lois, décrets et arrêtés préparés par les différents ministères tout en procédant à une mise en conformité des principaux textes existant ayant trait à l'investissement et au droit des affaires.

- **l'appui au secteur privé :** i) élaboration d'un programme de formation adapté aux besoins des promoteurs privés en mettant l'accent sur la formation et la gestion des entreprises, l'utilisation des NTIC, la gestion de l'assurance qualité, l'incubation des jeunes entrepreneurs; ii) mise en place d'un régime incitatif pour l'intégration des entreprises informelles au secteur formel iii) développement d'instruments efficaces de collecte de l'épargne et de financement des entreprises, en particulier le financement des investissements à moyen et long termes ; iv) appui aux principaux organes chargés de la promotion du secteur privé ; v) promotion des normes de qualité pour les produits destinés à l'exportation (équipements de conditionnement, tests, inspections, certification, étiquetage, recherche, métrologie, etc.).

- **Amélioration des procédures de passation des marchés publics**: poursuivre la réforme dans le sens d'une clarification des dispositions du nouveau code en matière d'évaluation des offres et des attributions des différents niveaux de décision, d'une meilleures décentralisation de la passation des marchés et d'une plus grande diligence dans l'instruction des Dossiers d'appel d'Offres.

III.9.5. Intégration des marchés

La Mauritanie est confrontée à un problème d'exiguïté de son propre marché intérieur et de cloisonnement de celui-ci du fait des facteurs liés à sa faible démographie et à l'enclavement. Aussi son intégration au marché sous-régional et régional demeure-t- elle limitée. Elle devra donc travailler à développer son propre marché intérieur et à étendre son marché extérieur de manière à exploiter toutes les opportunités pour développer sa productivité.

Au niveau du marché intérieur, il importerait de pendre les mesures suivantes :

- alléger la concentration du secteur de transport routier en le démonopolisant de manière effective;
- promouvoir une politique nationale d'aménagement du territoire pour la création de grands pôles de développement qui constitueraient, en même temps, des pôles de peuplement ;
- mettre en œuvre un schéma national de transport dans l'objectif d'une plus grande fluidité de la circulation des biens et des personnes à l'intérieur du pays ;
- encourager l'intervention du secteur privé dans la construction et l'entretien des routes ;
- favoriser la répartition spatiale des activités du secteur privé et stimuler les investissements dans les zones intérieures du pays à potentiel économique important ;
- créer des guichets régionaux et ou interrégionaux pour la promotion du secteur privé.

Pour étendre le marché extérieur mauritanien, le pays doit chercher des débouchés

ailleurs et notamment chez les pays voisins. La coopération régionale devra donc occuper une place beaucoup plus importante dans la stratégie de développement mauritanienne comme levier indispensable à la compétitivité du pays. A cet égard, des accords préférentiels devront être établis avec la zone CDEAO et sous-tendus par des accords bilatéraux avec les pays membres de cette organisation.

Le pays doit s'employer également à faire de l'Union du Maghreb arabe un instrument d'intégration économique entre les Etats membres, car les regroupements régionaux sont le seul moyen de faire face à la mondialisation tout en permettant d'encourager la restructuration industrielle et les nouveaux investissements au sein du groupe et d'établir des partenariats avec d'autres ensembles économiques.

La Mauritanie peut aussi négocier des accords d'échanges commerciaux avec les pays du Moyen Orient notamment pour la filière élevage dans le cadre des arrangements au sein de la ligue arabe dont elle est membre et dans la perspective, qui devient de plus en plus probable, de la dynamisation des relations économiques entre les Etats de la ligue.

Plus globalement, la Mauritanie est éligible à l'AGOA (*african growth and opportunity act*) qui permet l'accès au marché américain sous réserve d'une mise à niveau en matière de contrôle de qualité des produits à l'exportation. A cet égard, *Eximbank* (banque américaine) offre des possibilités d'emprunts aux opérateurs privés qui souhaiteraient profiter des opportunités dans le cadre de l'AGOA.

Sur le marché européen, le pays peut également profiter de l'initiative «tout sauf les armes » qui permet les exportations sans quota et en franchise douanière de presque tous les produits issus des pays ACP.

III.9.6. Promouvoir la participation

La participation, entendue comme étant la contribution pleine et entière des acteurs de la société civile, des collectivités locales et des communautés de base dans le processus de programmation et de mise en œuvre des actions de développement, est nécessaire à la pérennisation de ces actions, puisqu'elle est susceptibles de mettre en valeur le capital social en vue d'enclencher une dynamique auto-entretenue de développement.

Bien que des progrès notables dans ce domaine aient été relevés ces dernières années en Mauritanie notamment depuis l'adoption du CSLP, il y a lieu d'aller de l'avant dans cette dynamique pour évoluer d'une approche descendante de la décision, longtemps encrée dans les traditions administratives du pays, vers une approche ascendante de la prise de décision.

Dans cette nouvelle vision des choses, il s'agira de renforcer les moyens d'action des ONGs de développement, des communautés de base et des collectivités locales dans le but de structurer leur avenir, les placer au poste de pilotage en leur reconnaissant et en leur définissant de nouveaux pouvoirs et des devoirs, et en instituant les mécanismes appropriés de financement.

IV. Annexes

IV.1. Annexe 1 : Calcul du coefficient de capital

L'expression du coefficient de capital k est la suivante

$k=\left(\frac{I}{Y(-1)}\right)*\left(\frac{tuc}{tcY+a}\right)$, où :

I : investissement
Y : Produit intérieur brut
tuc : taux d'utilisation des capacités
tcY : taux de croissance du PIB
a : taux de dépréciation du capital

Calcul du stock de capital initial

Le stock initial de capital sur la période considérée en l'occurrence pour l'année 1970 a été estimé à partir du PIB de la même année et d'une hypothèse sur le taux d'utilisation des capacités de la même année également

$$K_o=k\left(\frac{Y_o}{tuc_o}\right)$$

Reconstitution

La reconstitution du stock de capital est obtenue par la méthode d'inventaire.

$$K_t=(1-a)*K_{t-1}+I_t$$

Après avoir reconstitué la série du stock de capital, nous avons dérivé la productivité totale des facteurs à partir d'une fonction de production type Cobb-Douglas.

$Y=A\,K^{\alpha}L^{\beta}$, en linéarisant (log linéaire), nous obtenons : $\ln Y=\ln A+\alpha\ln K+\beta\ln L$

Y : Produit intérieur brut
K : Stock de capital
L : Population active (ou force de travail)
A : Indice de la productivité totale des facteurs

IV.2. Annexe 2 : Typologie des stratégies monétaires

	Agrégats de monnaie	Cible d'inflation	Taux de change	Taux d'intérêt	Revenu nominal	Agrégat de financement	Base monétaire
Spécifications possibles	M1, M2, M3 …	IPC, inflation sous-jacente, déflateur du PIB	Ancrage à une monnaie, crawling peg	Taux à court terme, règle de Taylor	Croissance du PIB en valeur	Crédit interne	Réserves des banques non-empruntées
Horizon	Moyen terme	Annuel à moyen terme	Court à moyen terme	Un mois à un an	Annuel à moyen terme	Annuel ou moyen terme	Un mois à un an
Environnement approprié	Economie sujette à des chocs réels, bonne stabilité de l'agrégat-support	Chocs monétaires et financiers, instabilité de la demande de monnaie	Zone monétaire en voie d'intégration, stratégie de désinflation, pays très ouvert	Chocs monétaires, demande de monnaie instable	Chocs monétaires et financiers	Economie d'endettement, déséquilibre récurrent de la balance des paiements	Multiplicateur stable avec la monnaie ou le PIB nominal, indifférence à la volatilité des taux d'intérêt
Incompatibilité avec d'autres objectifs	Taux d'intérêt	PIB nominal, taux d'intérêt	Base monétaire, taux d'intérêt	Cible d'inflation, base monétaire, agrégat de monnaie, taux de change	Cible d'inflation, agrégat de monnaie	Taux d'intérêt, base monétaire	Taux d'intérêt, taux de change
Associations possibles	Cible d'inflation, taux de change, agrégat de financement	Agrégat de monnaie et de financement	Agrégat de monnaie et de financement	PIB nominal	Base monétaire	Agrégat de monnaie, taux de change	Agrégat de monnaie, PIB nominal
Instruments appropriés	Contrôle des taux d'intérêt, réserves obligatoires	Taux d'intérêt, taux de change	Contrôle des taux d'intérêt, interventions de change		Taux d'intérêt	Contrôle des taux d'intérêt, rationnement	Contrôle des réserves non-empruntées

Bibliographie

A. Mahmoud de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime
Abdelkader Ould MOHAMED SALECK, 2000. Etude du marché de lait frais et d'aliments de bétail. Projet Laitier en Mauritanie / APDF. Rapport.
Agro Marchés, 2002, Etude sur les moyens de développement de la pêche artisanale et côtière
Anonyme, 1987, Déclaration de politique de développement du secteur de la Pêche, Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, Nouakchott
Anonyme, 1995, Lettre de politique de développement du secteur de la pêche, Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, Nouakchott
Anonyme, 2001, Stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime actualisée.
Anonyme, Actualisation des comptes économiques du secteur de la pêche
Cellule Economique d'Appui au ministère des Pêches, Nouakchott
Anonyme, Bulletins statistiques de la DSPCM
Anonyme, Bulletins statistiques de la SMCP
Banque mondiale, Combattre la corruption, 2001 ;
Banque Mondiale, Findings 183, Retour sur la croissance et la convergence : l'Afrique comble –t-elle le fossé ?, Washington DC, 83, 2001.
Banque Mondiale, Findings 185, Augmenter la croissance et les investissement en Afrique Subsaharienne, Washington DC, 83, 2001.
Banque Mondiale, Mémorandum économique sur la Mauritanie, septembre 2003 ;
Banque Mondiale, Réforme réglementaire, performance du marche et réduction de la pauvreté, mai 2003 ;
Banque mondiale, Sourcebook, 2001 : Gouvernance et participation
Banque Mondiale, World Development inicators, Washington DC, 2004
BCM : bulletin trimestriel de statistiques
CMAP, Boite à outils pour les PRLP, Volet institutionnel, Juillet 2003,
CMAP, Document d'orientation de la stratégie nationale de Renforcement des Capacités (SNAREC), Décembre 2002,
CMAP, Rapport de mise en œuvre du CSLP, 2003,
CMAP, Rapport GASP, CMAP-CDHLCPI, Nouakchott, 2003
CMAP, Rapport présenté à la table ronde pour le financement du plan d'action prioritaire visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie mauritanienne et son intégration au commerce mondial, novembre 2002 ;
CMAP, Rapports des groupes thématiques : macroéconomie, Secteur privé ;
Comité interministérielle chargé de la modernisation de l'Administration, Rapport sur la modernisation de l'administration publique, janvier 2004.
COPACE, 1995, Rapport du 3ème groupe de travail du CNROP sur l'évaluation des ressources et pêcheries mauritaniennes
COPACE, 2003, Rapport du 5ème groupe de travail de l'IMROP sur l'évaluation des ressources et pêcheries mauritaniennes.
DGI : Etats financiers des Entreprises de BTP
Dollar D and Kraay, Institutions: Trade and Growth, Revisiting the evidence, Washington DC, 2003
Dr CHERIF. 1999 Impact des accords avec l'UE sur développement du A.Mahmoud secteur de la pêche de la Mauritanie.
Dr CHERIF. 1998 Consultation relative au projet de Stratégie d'aménagement et
Easterly and Fisher, Inflation and the Poor, Washington DC, 1999
Easterly W, Can Foreign Aid By Growth, Washington DC, 2003
Easterly W, The Ghost of Financing Gap, Testing the Growth Model used in the international financing institutions, Washington DC, 1999
Easterly, Levine and Roodman, New data, New evidence, A comments on Burnside and Dollar's "Aid policies and Growth (2000)", Washington DC, 2003
Etude économique sectorielle des transports, Banque Mondiale, 2004

FAO. Division du Centre d'Investissement. NEPAD. Programme Détaillé pour le développement de l'Agriculture africaine (PDDAA).Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT). Mauritanie.Version provisoire. Avril 2004.
Gabor Pula, Capital Stock Estimation in Hungry : A Brief description of Methodology and Results, 2003
J.P. Lachaud, les déterminants de la réduction de la pauvreté et l'inégalité en Mauritanie
Kraay A, When the Growth is pro-poor: Cross-country evidence, Washington DC, 2004
MAXWELL, 1993, Etude sur la fiscalité du secteur de la pêche en Mauritanie
Nazaire FOTSO NDEFO, IMPACT DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS SUR LA CROISSANCE : Quelques résultats sur les pays africains au sud du Sahara, Août 2003, BEAC.
ONS : Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio économiques
ONS : Annuaires statistiques
Ovaska T, More, Less Growth, London, 2005-09-30 Giorno, Richardson and Suyker, Progrès techniques, productivité des facteurs et Performances macroéconomiques de Moyen terme, revue de l'OCDE, Paris, 1999
PDU : Assistance technique à la restructuration de la Socogim
Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), avril 2003.
République Islamique de Mauritanie – Direction de l'élevage. La filière viande en Mauritanie. Décembre 2004.
République Islamique de Mauritanie – FIDA. Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro (PASK). Rapport de pré évaluation. Septembre 2001.
République Islamique de Mauritanie- FIDA. Programme de développement durable des Oasis (PDDO). Rapport de formulation. Juin 2003.
République Islamique de Mauritanie. Banque mondiale. Document d'évaluation du projet de développement communautaire.25 mars 2004.
République Islamique de Mauritanie. Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion. Rapport sur la mise en œuvre du CSLP en 2003. Juillet 2004.
République Islamique de Mauritanie. Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion. Rapports du groupe thématique Développement rural, Environnement et Sécurité alimentaire sur le suivi du CSLP. Années 2000 et 2003.
République Islamique de Mauritanie. Conférence Régionale sur la situation agricole et alimentaire et les Opportunités d'échanges dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Rapport de la Mauritanie. Bamako – Mars 2005.
République Islamique de Mauritanie. Direction de l'Elevage. Bilan 2004 et Programme 2005. Rapport interne.
République Islamique de Mauritanie. FAO. Banque Mondiale. Initiative « Elevage, pauvreté et croissance » Document national. 2002.
République Islamique de Mauritanie. FAO. Projet de développement pastoral et de gestion des parcours. Rapport de préparation. Mars 1999.
République Islamique de Mauritanie. FENU-PNUD. Programme de lutte contre l'abandon des terroirs villageois dans l'Assaba. Rapport d'évaluation finale. Septembre 2001.
République Islamique de Mauritanie. FIDA- Projet de développement des Oasis. Rapport d'évaluation intermédiaire. Juillet 2003.
République Islamique de Mauritanie. Loi 2000-044 portant code pastoral en Mauritanie.
République Islamique de Mauritanie. Loi 2000-045 du 26 juillet 2000 portant loi cadre de l'environnement.
République Islamique de Mauritanie. Loi n° 2004-024 du 13 juillet 2004 portant code de l'élevage.
République Islamique de Mauritanie. MDRE/DPCSE. Etablissement des comptes d'exploitation des exploitations agricoles en zone irriguée. Juillet 2004.
République Islamique de Mauritanie. Ministère des Affaires Economique et du Développement. ONS. Agrégats de la Comptabilité nationale et indicateurs socio économiques 2002. Juin 2004.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Banque Mondiale - FAO. Etude sectorielle de l'élevage. 2001.

République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Cadre de Dépenses à Moyen terme du secteur rural (2004-2007).Février 2003.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement rural et de l'Environnement. Direction des Politiques, du Suivi et Evaluation. Résultats de l'enquête agricole auprès des ménages et exploitants agricoles (EMEA) 2002/2003. Août 2003.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Lettre de Politique de Développement de l'Elevage. 2003.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement rural et de l'Environnement. PDIAIM. Audit Organisationnel et fonctionnel des structures du MDRE. Rapport final. Novembre 2002.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Projet de Lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée. Horizon 2010.Mai 1999.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement rural et de l'Environnement. SONADER. Contrat – Programme (2003-2005).
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement rural et de l'Environnement. Stratégie Agroalimentaire de la mauritanie. Décembre 2001.
République Islamique de Mauritanie. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Stratégie de Développement du secteur Rural à l'horizon 2015. Décembre 2001.
République Islamique de Mauritanie. Ordonnance 83.127 portant organisation foncière et domaniale. 05 juin 1983.
République Islamique de Mauritanie. PNUD - FAO. Bilan Commun de Pays. Dr Malick Gaye. Etude sur l'élevage, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Juillet 2000.
République Islamique de Mauritanie. PNUD. Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE). 2004.
République Islamique de Mauritanie. PNUD-FAO. Bilan Commun de Pays. Rapport de la consultation sur le thème : Agriculture et lutte contre la pauvreté. Novembre 2000.
République Islamique de Mauritanie. Premier Ministère. Décret n°021-2004/PM fixant les attributions du Ministre du Développement rural et de l'environnement et l'organisation de l'administration centrale de son Département. Mars 2004.
République islamique de Mauritanie. UICN/Faculté des Sciences et Techniques de Nouakchott. Groupe de Recherche sur les Zones Humides (GREZOH). Inventaires des zones humides continentales mauritaniennes. 2000.
RIM, Code de commerce, Ministère de la justice, mai 2000 ;
RIM, Code de procédure civile, commerciale et administrative, 1999 ;
RIM, Code minier 1999,
RIM, Constitution du 20 Juillet 1991;
RIM, loi 2000-43 relative aux associations de développement ;
RIM, Loi 2001-18, sur l'Autorité de Régulation multisectorielle.
RIM, Loi 64.098 du 09 Juin 1964 relative aux associations;
RIM, Recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs au processus démocratique;
RIM, Recueil des textes relatifs à l'organisation judiciaire, Ministère de la justice Mai 2000 ;
Sedjari, La Mise à niveau de l'administration face à la mondialisation, sous la direction de Ali l'Harmattan- Gret 1999;
STAMPS PLC. OCEANIC DEVELOPPEMENT, 2002, Etude sur la fiscalité du secteur de la pêche en Mauritanie
Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie, Banque Mondiale, mai 2003, Washington DC.
Sylvie Trosa, Moderniser l'Aministration, comment font les autres ? les Editions d'organisation, 1995 ;
Wilaya de Nouakchott : extraits des registres des Permis de construire

Yildizoglu M, Note sur la croissance économique à partir de Easterly (2002), Université de Bordeau, 2003
Zaimi K, La productivité globale des Facteurs, Ministère des Finance, Rabat, 2002